Communauté de communes des Sept Vallées

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Canche-Ternoise

Rapport de présentation :

PARTIE 2 : Analyse socio-démographique et socio-économique

Vu pour être annexé à la délibération

du Conseil Communautaire en date du :

PREAMBULE....4

A. POPULATION....5

I. Densité et évolution démographique....5
I.1. Densité de population....6
I.2. Evolution générale de la population....9
I.3. Evolution du solde naturel....11
I.4. Evolution du solde migratoire....13
I.5. Structure par âge de la population et prospectives de population....14
I.6. Synthèse des dynamiques de population....19

II. Population et activité....20
I.1. Catégories socioprofessionnelles de la population....20
I.2. La population active....22
I.3. Analyse du pôle d'emploi et des déplacements domicile/travail....36

III. Analyse des ménages....46
III.1. Evolution du nombre et de la taille des ménages....46
III.2. Niveau de vie et IDH....48

B. L'HABITAT....51

I. Analyse du parc de logements....51
I.1. Analyse du parc de logements global....51
I.2. Analyse du parc de résidences principales....59
I.3.Analyse du parc de résidences secondaires et logements occasionnels....71
I.4. Analyse du parc de logements vacants....73

II. Modes d'occupation des logements et mobilité résidentielle....76
II.1. Modes d'occupation par typologies....76
II.2. Mobilité résidentielle....79

CONCLUSION....86

PREAMBULE

Avant lecture de cette partie 2 du rapport de présentation du PLUI, deux postulats de départ sont à intégrer :

- L'évolution du contexte intercommunal en cours d'étude : en effet les analyses se sont faites en 2013 sur le territoire de la Communauté de Communes Canche Ternoise qui a fusionné le 1 janvier 2014 avec les communautés de Communes de l'Hesdinois et du Val de Canche et d'Authie regroupant 69 communes et 29450 habitants. L'analyse comporte donc des comparaisons avec les échelles territoriales voisines (périmètre des certaines EX communautés, qu'il faut donc assimiler pour certaines d'entre elles à des ensembles territoriaux au sein de Sept Vallées Comm). Il faut également comprendre par CCCT, EX communauté de Communes de Canche Ternoise ou Ensemble Territorial Canche Ternoise.

- La date de réalisation de la présente analyse (mi 2013). L'analyse statique détaillée ci-après a été produite lors du démarrage de la phase diagnostic des études PLUI, sur les bases du recensement le plus récent et le plus complet de l'époque : 2010. C'est donc sur cette base que s'est réfléchi le projet de territoire avec les élus et la traduction réglementaire qui en découle à échéance du PLUI 2025. Si des données postérieures à cette analyse ont été publiées, elles ne remettent pas en cause en fin de procédure le lourd travail de réflexion territoriale réalisé avec les acteurs locaux, elles sont donc assimilées comme des curseurs potentiels supplémentaires d'analyse sur une ligne de projet écrite et validée par les élus.

A. POPULATION

Cette partie vise à présenter les principales caractéristiques de la population de la commune ainsi que celles de son habitat. Elle permet de comprendre les dynamiques de population depuis ces dix dernières années.

Nous baserons notre analyse sur les données du dernier recensement de population complet[1] diffusé par l'INSEE. Ainsi, tous les graphiques et diagrammes présentés sont issus des données INSEE 2010 sauf exception qui sera notée.

I. Densité et évolution démographique

La Communauté de Communes Canche Ternoise recense 4307 habitants en 2010, grâce aux informations collectées et à l'accroissement démographie de ces dernières années, on peut estimer en 2012 qu'elle avoisine les 4375 habitants.

La population est plutôt répartie entre les 19 communes de la Communauté de Communes, même si Blangy-sur-Ternoise et Fillièvres représentent 30% de cette population.

Après une phase de décroissance observée depuis 1982, il est important de noter un accroissement significatif de population significatif depuis 1999 : +4.59% de la population.
Le présent PLUi part donc sur un constat positif de ces 100 dernières années en terme d'évolution de population (territoire en regain d'attractivité)

[2] Définition « ***Population*** » selon l'INSEE :
Les chiffres de population présentés correspondent à l'ensemble des personnes dont la résidence habituelle se situe sur le territoire considéré. La population de ce territoire comprend :
- la population des résidences principales (ou population des ménages) ;
- la population des personnes vivant en communautés ;
- la population des habitations mobiles, les sans-abris et les mariniers rattachés au territoire.
Depuis 2004, elle correspond, pour un territoire défini par un zonage administratif, à la population municipale de ce territoire, aux questions d'arrondis près. Le concept de population municipale est défini par le décret n° 2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population.
Remarque(s) : Depuis 2004, avec le recensement rénové, le concept de population est légèrement modifié. Les élèves et étudiants majeurs en internat et les militaires vivant en caserne tout en ayant une résidence personnelle sont désormais comptés dans la population des communautés de la commune de leur établissement. Auparavant, ils étaient rattachés à leur résidence familiale donc comptés dans la population des ménages de la commune de leur résidence familiale. Ces changements peuvent avoir deux types de conséquences :
. ils peuvent, au plan local, notamment dans les communes où existent de tels établissements, expliquer une partie de l'évolution de la population. Au niveau national, ils n'ont aucune incidence sur le chiffre de la population statistique ;
. ils entraînent un transfert de la population des ménages vers la population des communautés mais l'impact est, sauf exceptions, du second ordre car les effectifs concernés sont faibles.

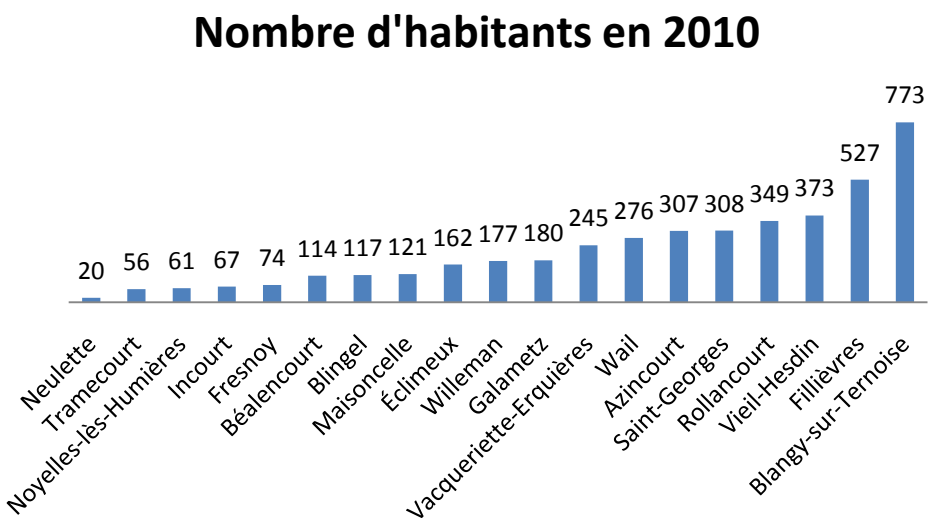

Figure 1

I.1. Densité de population

La densité de population de l'ex CCCT est de 48,2 habitants au km² en 2010. Après une tendance à la baisse entre 1968 et 1999, elle a, depuis lors, augmenté très fortement pour retrouver son seuil de 1982 (cf Figure 2).

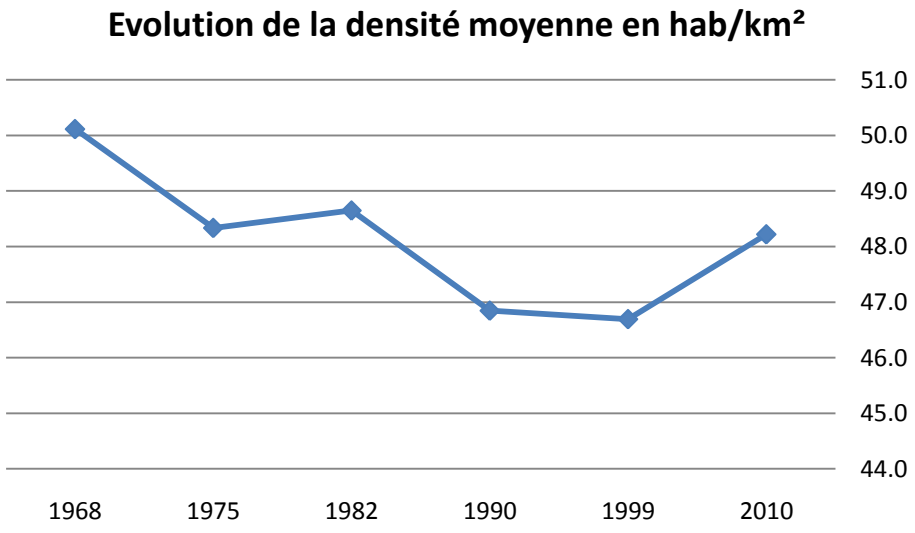

Figure 2

Lorsqu'on compare cette densité à celle des territoires voisins, on constate que l'ex CCCT est relativement peu peuplée par rapport aux territoires voisins qui sont ruraux eux aussi. Par ailleurs, toutes ces EPCI ont une densité moyenne très inférieure à la moyenne du Pas-de-Calais, cette dernière étant élevée par la présence d'agglomérations très peuplées au sein du département (cf Figure 3).

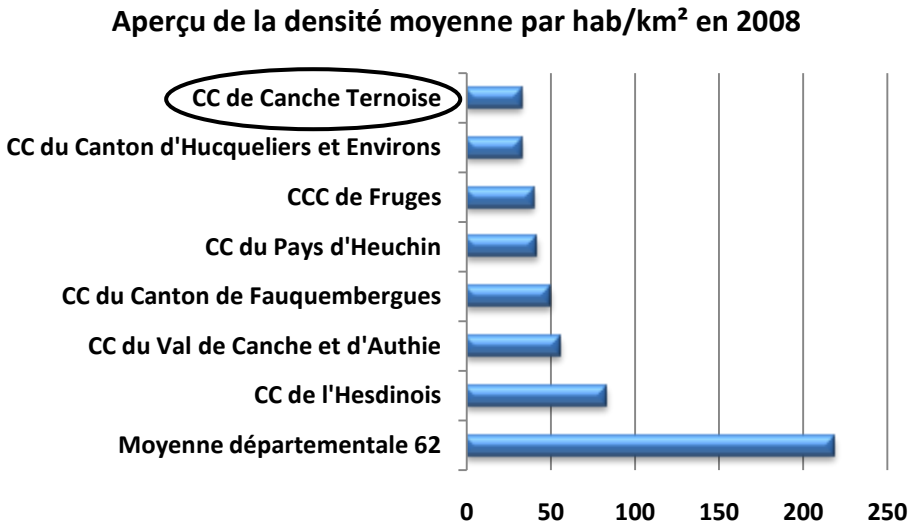

Figure 3

Rappel de la situation géographique des Communautés de Communes alentours :

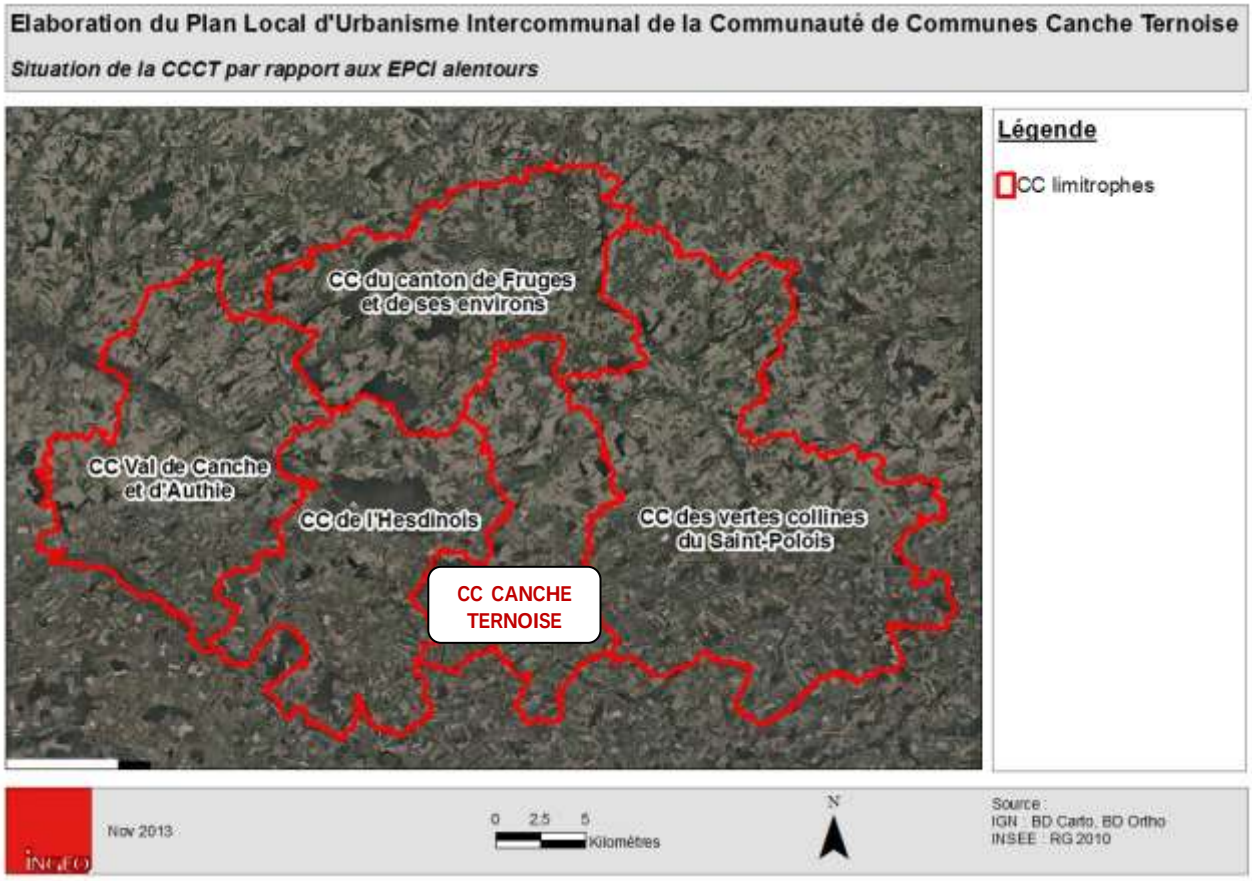

A l'échelle du territoire de l'ex CCCT, on constate que la population est plus dense à Blangy-sur-Ternoise, et sur Noyelles-les-Humières (avec respectivement 66,6 et 52,6 hab/km²).
Outre ces deux communes, on remarque que la partie Ouest de la Communauté de Communes est plus dense que la partie Est. Cela s'explique notamment par la proximité avec le pôle urbain d'Hesdin et d'Auchy-les-Hesdin et la situation de périphérie immédiate de certaines communes.
Enfin, les communes qui étaient les plus peuplées ne sont pas forcément les plus denses. C'est notamment le cas de Fillièvres, dont la grande superficie fait baisser la densité.

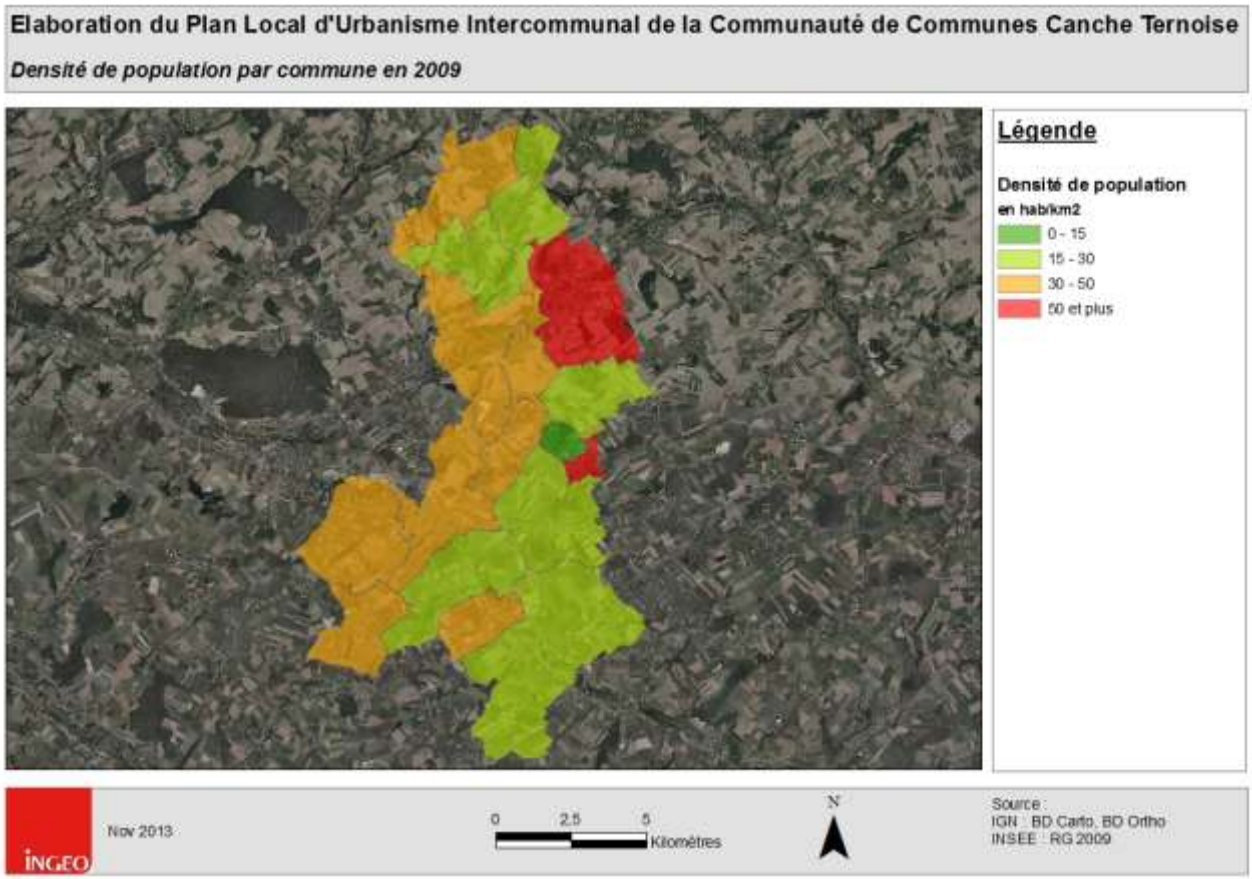

Figure 4

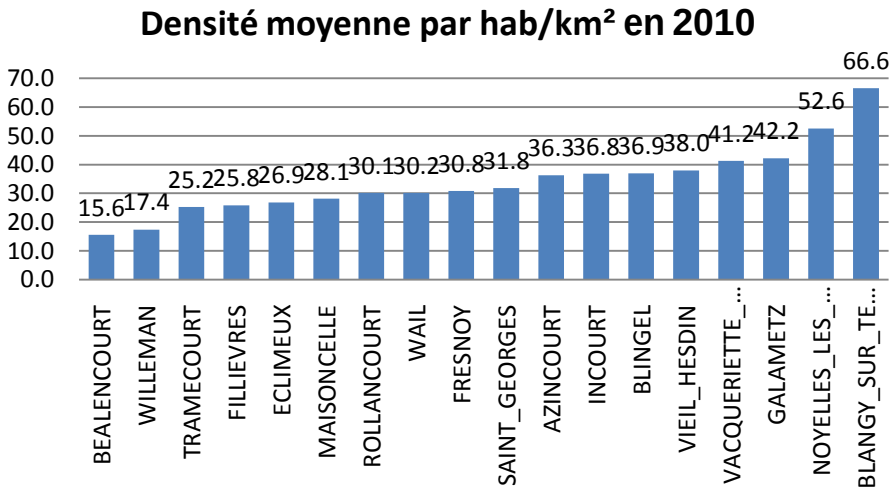

Figure 5

I.2. Evolution générale de la population

Tout comme l'évolution vue précédemment pour la densité : après une baisse continue de population de 1968 à 1999 (avec une légère augmentation entre 1975 et 1982) causée par un exode rural et un vieillissement de la population, l'ex CCCT connaît depuis une croissance exponentielle de sa population qui lui a permis de repasser au dessus du seuil des 4300 habitants avec 4307 habitants recensés en 2010 (cf Figure 6).
Ainsi, entre 1999 et 2010, la commune connaîtra une hausse de 4,59% de sa population, soit une augmentation de 189 habitants et une ***croissance démographique de 0.4% par an***, grâce à une remontée du taux de natalité et à une forte amélioration de l'attractivité résidentielle.
Même si la croissance démographique de la dernière décennie était particulièrement forte, elle n'a pas permis de relever la moyenne de ces 40 dernières années ; en effet, entre 1968 et 2010, l'ex CCCT a en moyenne perdu des habitants à hauteur de -6.3% de sa population totale.

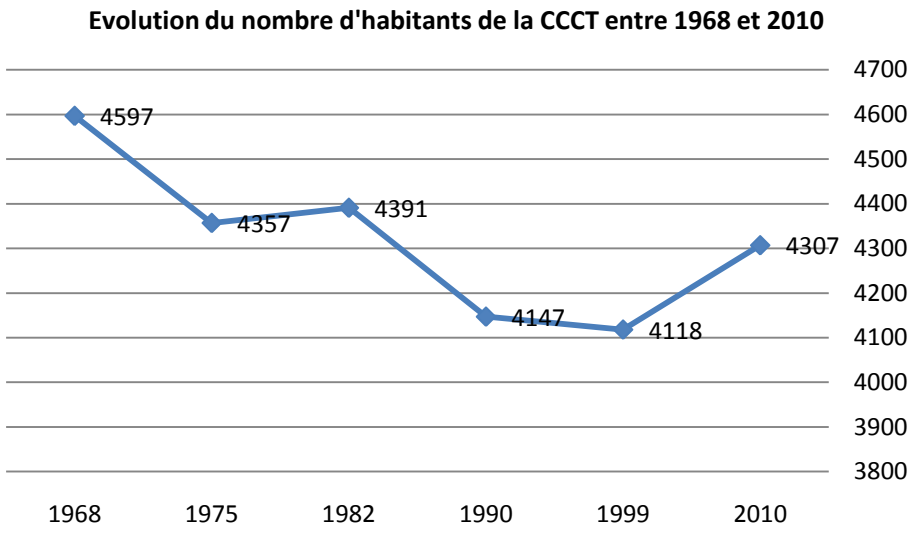

Figure 6

La variation annuelle moyenne de la population de l'ex CCCT est de **+ 0.4%** entre 1999 et 2010. Cette croissance est fortement supérieure à celle de la moyenne départementale qui est de 0.1%/an. En termes de comparaison, les EPCI d'Hucqueliers et de Fauquembergues ont eu un accroissement de population plus élevé encore que l'ex CCCT (Figure 7).

Figure 7

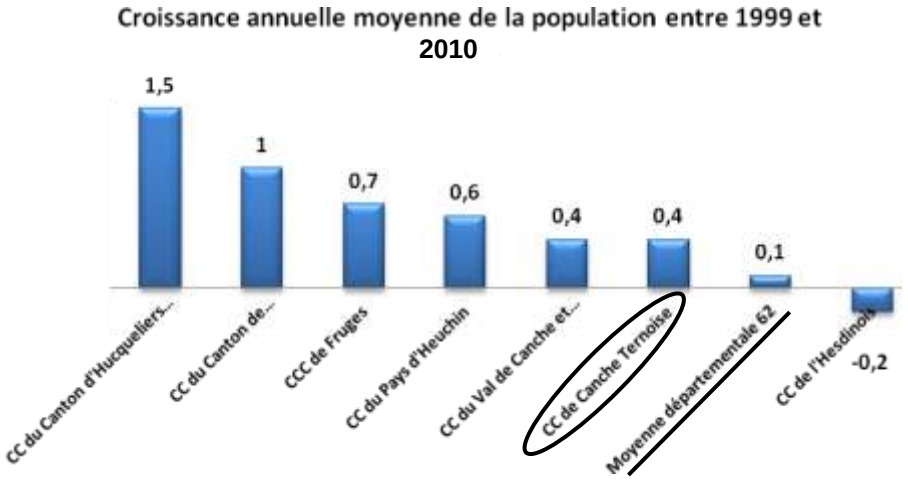

Au niveau des communes, l'étude de la répartition et de l'évolution de la population permet de dégager certaines tendances (cf Figure 8) :
En termes de répartition, les communes de Blangy-sur-Ternoise et de Fillièvres apparaissent comme des centres bourgs plus peuplés que le reste de l'ex CCCT.
En termes d'évolution, on observe une distinction entre les communes du Nord de l'ex CCCT, où la tendance est à la baisse, et les communes du Sud où la tendance est à la hausse.

La carte ci-dessous permet également de mettre en lumière un troisième groupe de communes. Il s'agit des communes situées à l'Ouest de l'ex CCCT, en limite avec la Communauté de Communes de l'Hesdinois. Ces communes, dont le nombre d'habitants semble plus élevé que la moyenne, connaissent une tendance à l'augmentation liée à un phénomène de périurbanisation autour des pôles urbains d'Hesdin et d'Auchy-les-Hesdin.

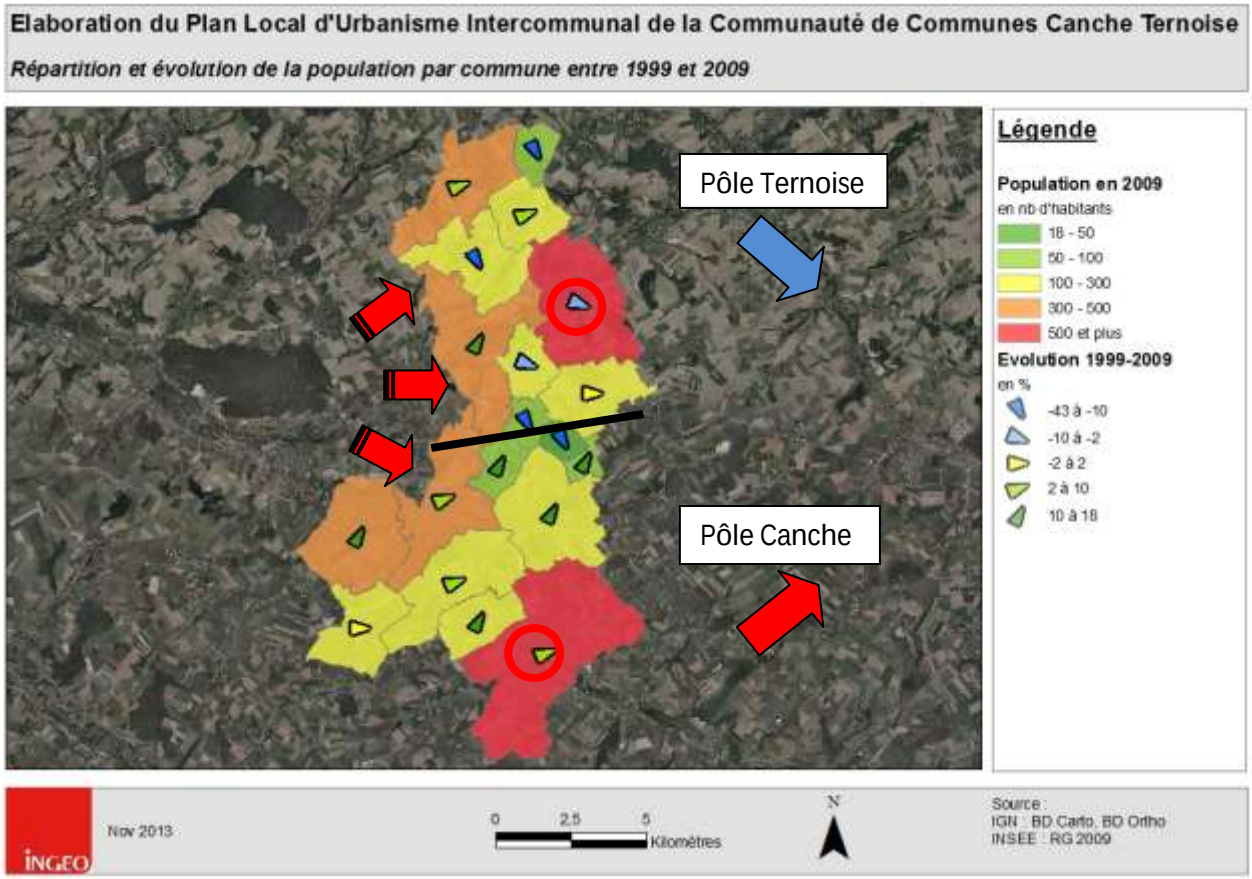

Figure 8

I.3. Evolution du solde naturel

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,8	0,1	-0,7	-0,1	0,4
due au solde naturel en %	0,4	0,0	0,0	-0,2	0,0
due au solde migratoire en %	-1,1	0,1	-0,8	0,1	0,4
Taux de natalité en ‰	15,7	12,6	12,1	10,8	11,2
Taux de mortalité en ‰	11,9	12,7	11,6	12,5	11,0

Figure 9

Le solde naturel de l'ex CCCT est calculé selon l'évolution de la natalité et de la mortalité au cours d'une période (cf Figure 10).
D'une part, le taux de natalité a augmenté sur la période 1999-2010 comparée à la décennie précédente (passant de 10.8 à 11.2 en ‰). D'autre part, le taux de mortalité a fortement baissé sur la même période, tout en restant assez élevé. Globalement, le taux de natalité de 11,2 pour 1000 habitants est légèrement supérieur au taux de mortalité qui est de 11,0 pour 1000 habitants.

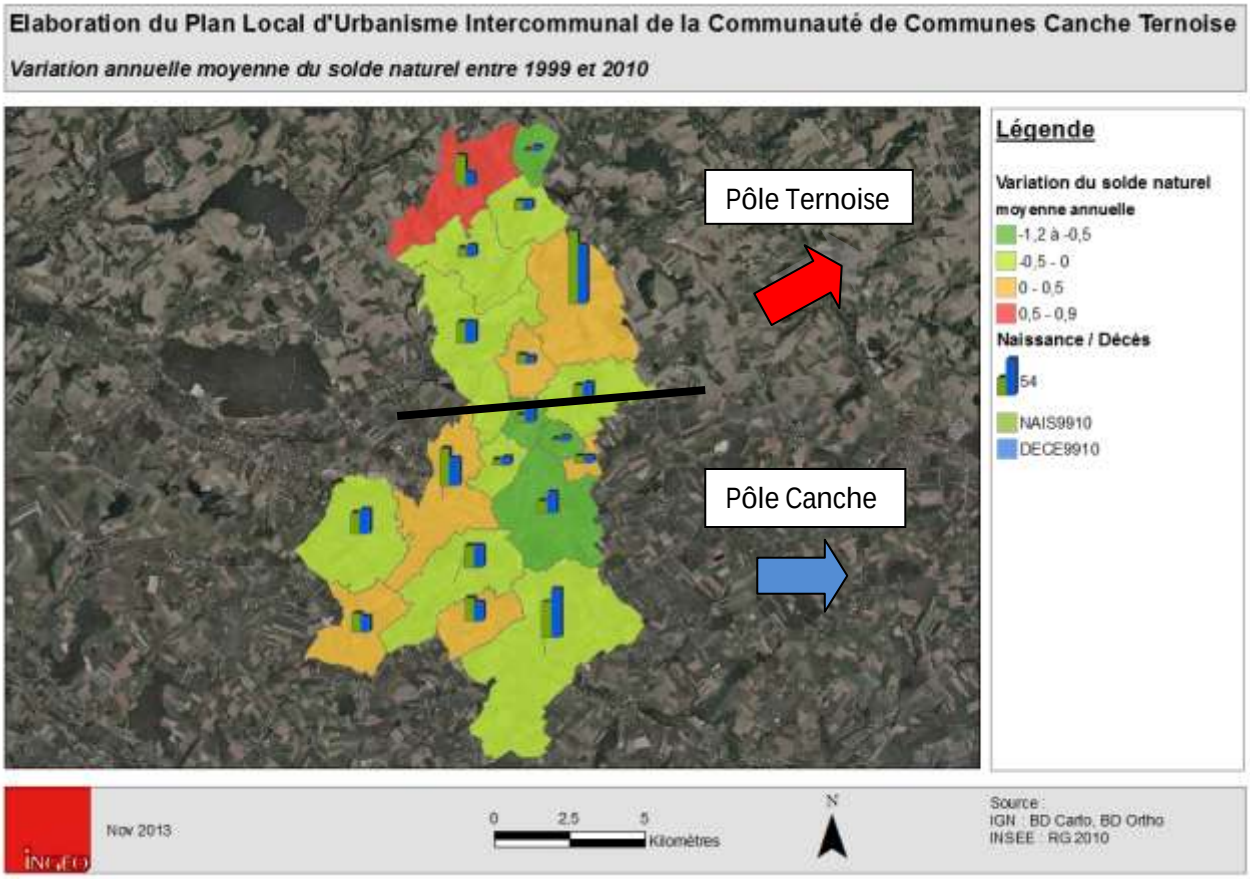

Figure 10

De fait, en moyenne le solde naturel de l'ex CCCT a stagné entre 1999 et 2010, c'est-à-dire qu'il y a eu pratiquement autant de naissances que de décès sur cette période. Cela est bien visible lorsqu'on regarde les résultats par communes (Figure 10 Figure 11). La population totale de l'ex CCCT s'est donc maintenue en partie grâce à son solde naturel. Même si, à l'échelle de l'intercommunalité, le solde naturel apparaît stable, on observe une différence entre le pôle Canche (- 0,07) et le pôle Ternoise (+ 0,12).

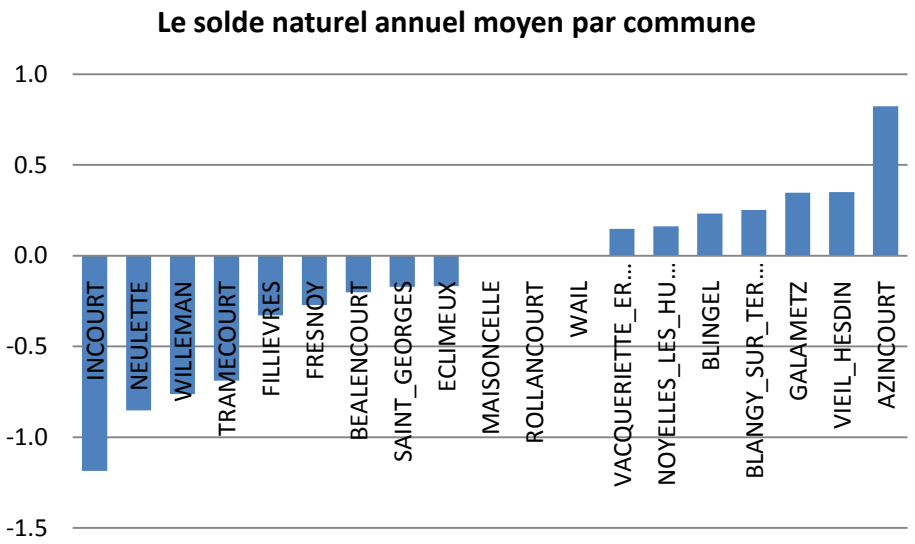

Figure 11

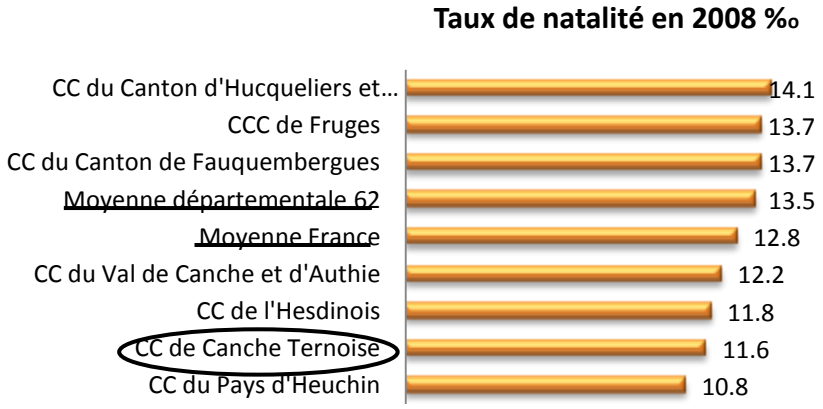

Figure 12

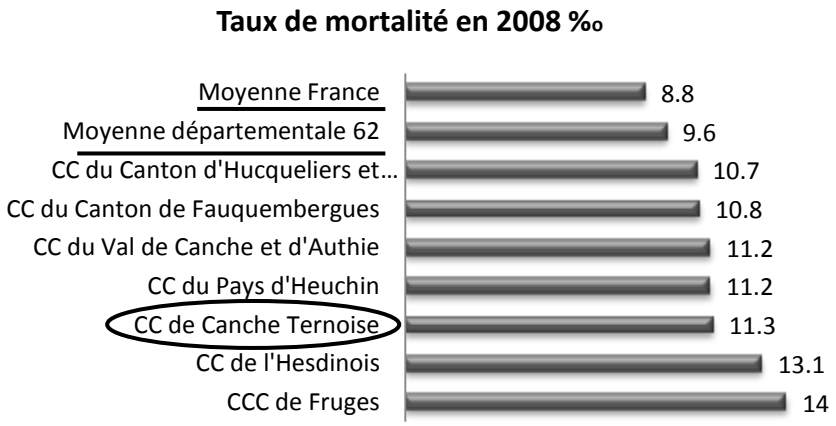

Figure 13

Pour comparer avec le reste du territoire, on peut dire que l'ex CCCT possède un taux de natalité relativement faible notamment au regard de la moyenne départementale et nationale, ainsi qu'à la majorité des autres EPCI alentours, hormis celle du pays d'Heuchin (cf Figure 12).
Outre le taux de natalité, l'ex CCCT démontre également de mauvais résultats en termes de mortalité car elle possède l'un des taux de mortalité les plus élevés des communautés de communes des environs (cf Figure 13).
Ainsi, son accroissement naturel est de 0% mais il faut souligner la dynamique positive enregistrée sur la dernière période : une natalité qui augmente et une mortalité qui recule.

I.4. Evolution du solde migratoire

Le solde migratoire[2] de l'ex CCCT est un solde positif. En effet, entre 1999 et 2008, ce solde apparent des entrées et sorties sur le territoire a été positif de 0.4%/an.
D'une part, les entrées se sont considérablement accrues sur la période 1999-2008, en effet 8.4 % des ménages se sont installés sur le territoire depuis moins de 2 ans en 2009 et d'autre part, les sorties se sont stabilisées car peu de personnes ont quitté le territoire.

De fait, en moyenne le solde migratoire de l'ex CCCT a augmenté, cela permet d'en conclure une certaine attractivité résidentielle de l'ex CCCT.
A l'échelle des deux pôles distingués précédemment, on remarque une nouvelle fois des tendances diverses. Le pôle de la Ternoise se caractérise par un solde migratoire à peine positif, quand sur la même période, le pôle de la Canche connaît une forte attractivité résidentielle contrebalançant un solde naturel stable.

[2] *Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties.*

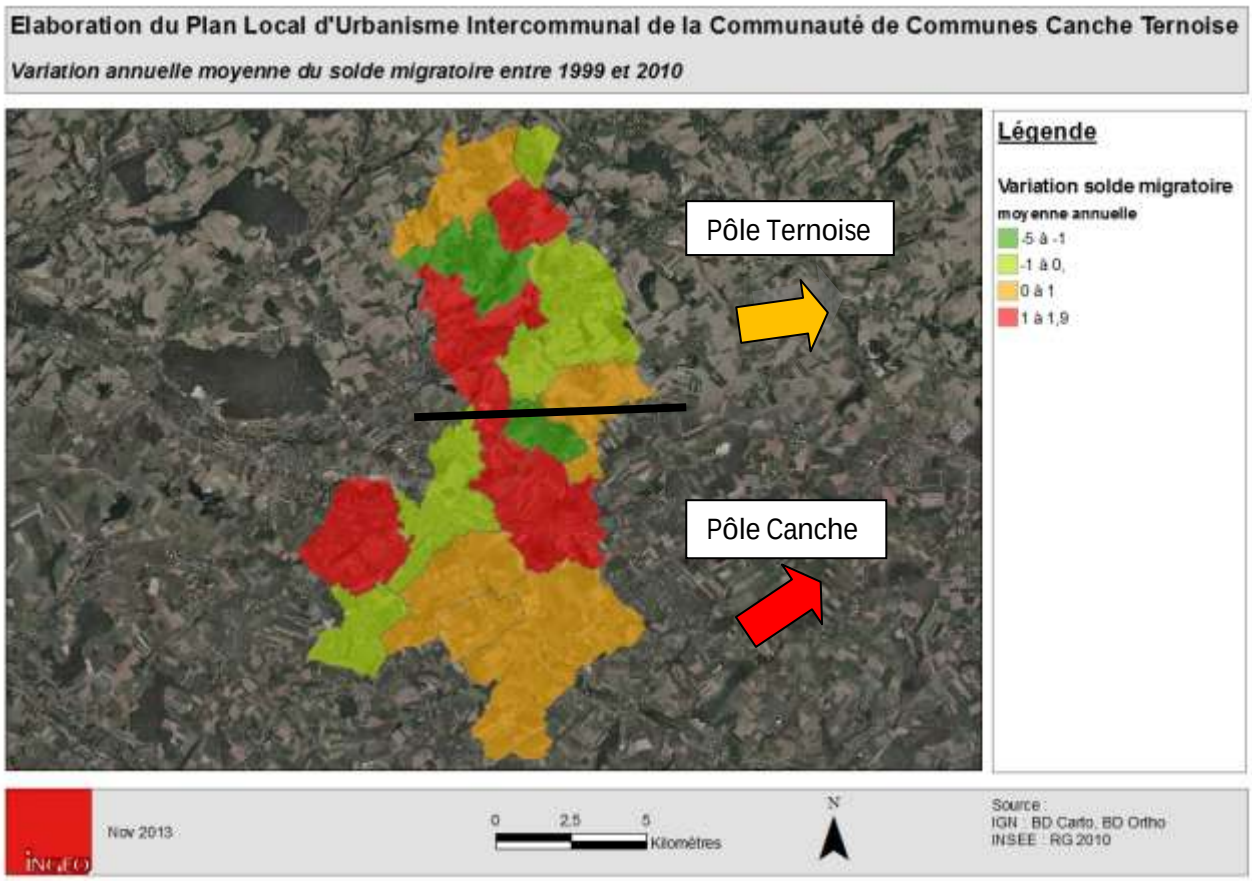

I.5. Structure par âge de la population et prospectives de population

Lorsqu'on divise la population de l'ex CCCT en 6 tranches d'âge, on remarque que la tranche d'âge la plus importante en 2010 est celle des 45 59 ans, appuyée par sa croissance par rapport à 1999 (cf Figure 14).
La diminution de la part des 15-29 ans par rapport à 1999 est due à la faiblesse de la natalité lors de cette précédente décennie. Par contre, la part des moins de 15 ans reste stable sur cette période.
En 2010, par rapport à 1999, on observe également une augmentation des personnes âgées. En effet, la part des 60-74 ans a augmentée, tout comme celle des 75 ans ou plus, conséquence de l'amélioration de l'espérance de vie et de la diminution du taux de mortalité.
Enfin, on remarque également l'augmentation de la tranche d'âge des 30-44 ans qui témoigne sans doute de l'attractivité résidentielle du territoire.

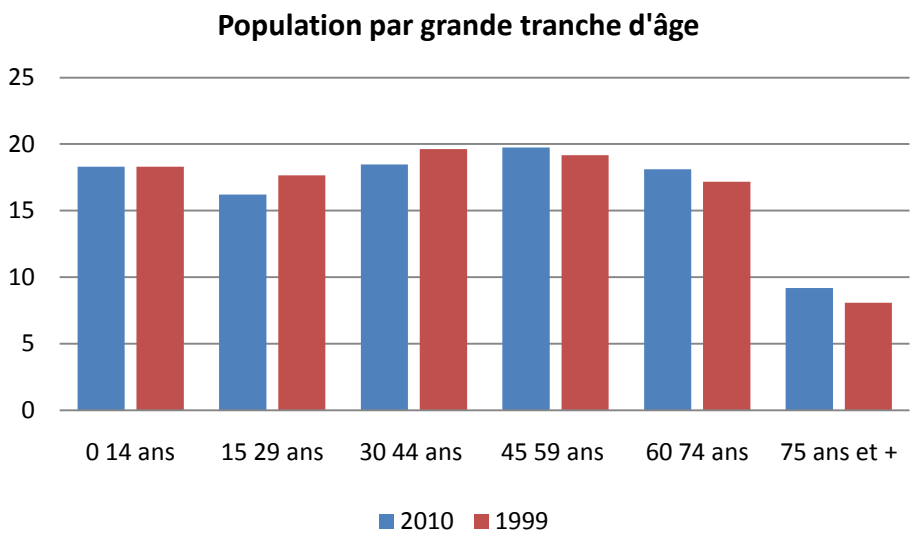

Figure 14

De plus, on constate que la part des 20-64 ans est plus faible que la moyenne départementale, régionale ou nationale (cf Figure 15), en effet, elle représente 56% de la population totale contre 58 à 59% pour les autres entités.
La part des personnes âgées (65 ans ou plus) de l'ex CCCT de 19% de la population totale se trouve très supérieure à toutes les moyennes supra-intercommunales. A contrario, la part des jeunes (0 à 19 ans) est inférieure à la moyenne régionale et départementale. Elle est tout de même supérieure à la moyenne nationale.

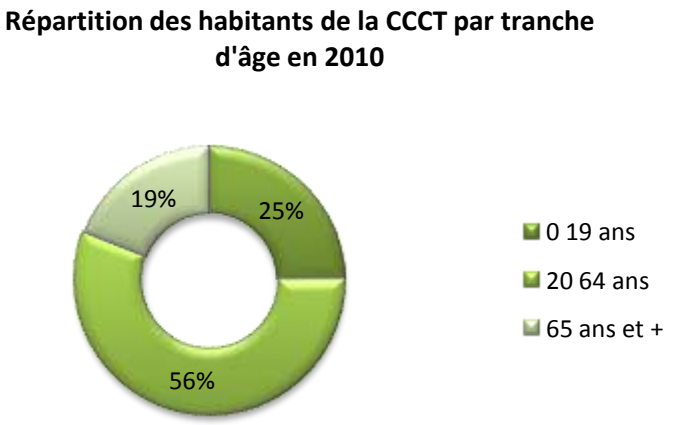

Figure 15

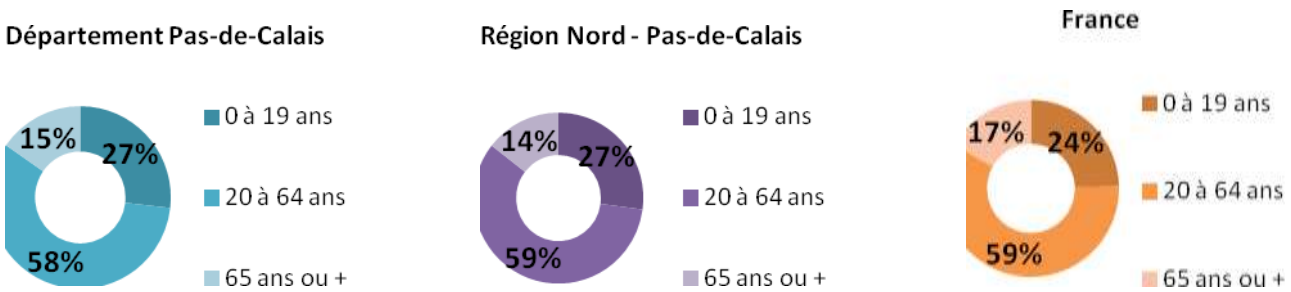

I.5.1. Les jeunes

On note (cf Figure 16) que les communes dont la part des moins de 15 ans est la plus élevée sont Wail, Noyelles-les-Humières, Neulette et Maisoncelle (entre 22 et 32 % de la population totale).
A contrario, les communes Tramecourt, Béalencourt, Rollancourt, Incourt, Fresnoy, et Willeman sont les communes dont la part des moins de 15 ans est la plus faible avec moins de 16% de la population communale.

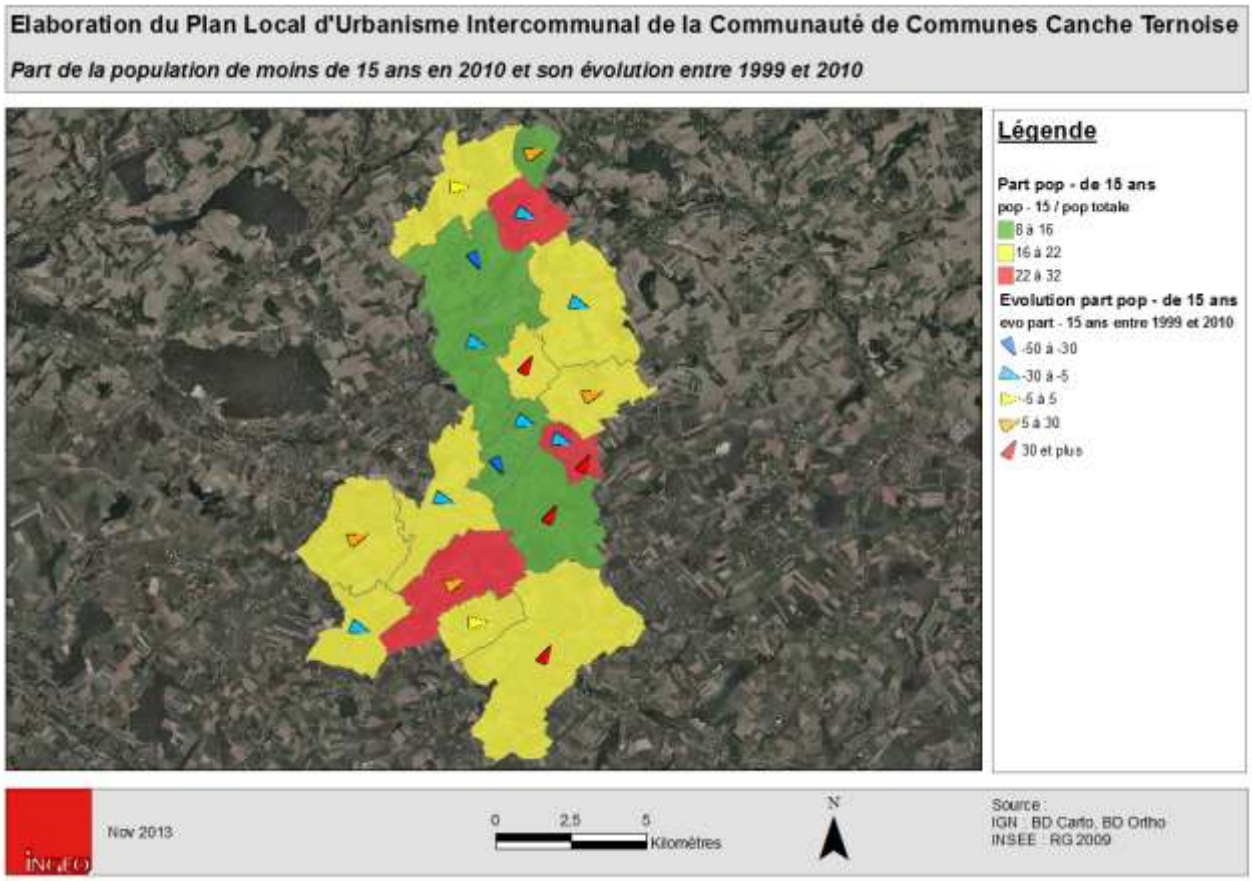

Figure 16

S'agissant de l'évolution de la part de cette population, on note cette fois-ci une baisse de représentativité des jeunes sur les communes de l'arc périurbain autour des pôles d'Hesdin et d'Auchy-les-Hesdin (entre -50% et -5%). En revanche, on retrouve la dynamique de rajeunissement de la population dans le pôle de la Canche. Le pôle de la Ternoise semble quant à lui davantage marqué par une baisse de la part des jeunes hormis sur les communes de Blingel, Eclimeux et Tramecourt.

I.5.2. Les personnes âgées

On constate (cf Figure 17) que la majorité des communes détiennent une part très élevée de personnes âgées au sein de leur commune relativement à leur population totale (part supérieure à 25% de la population totale). Pour autant, quelques communes se démarquent par une part des plus de 60 ans moins élevée que le reste du territoire Canche Ternoise.

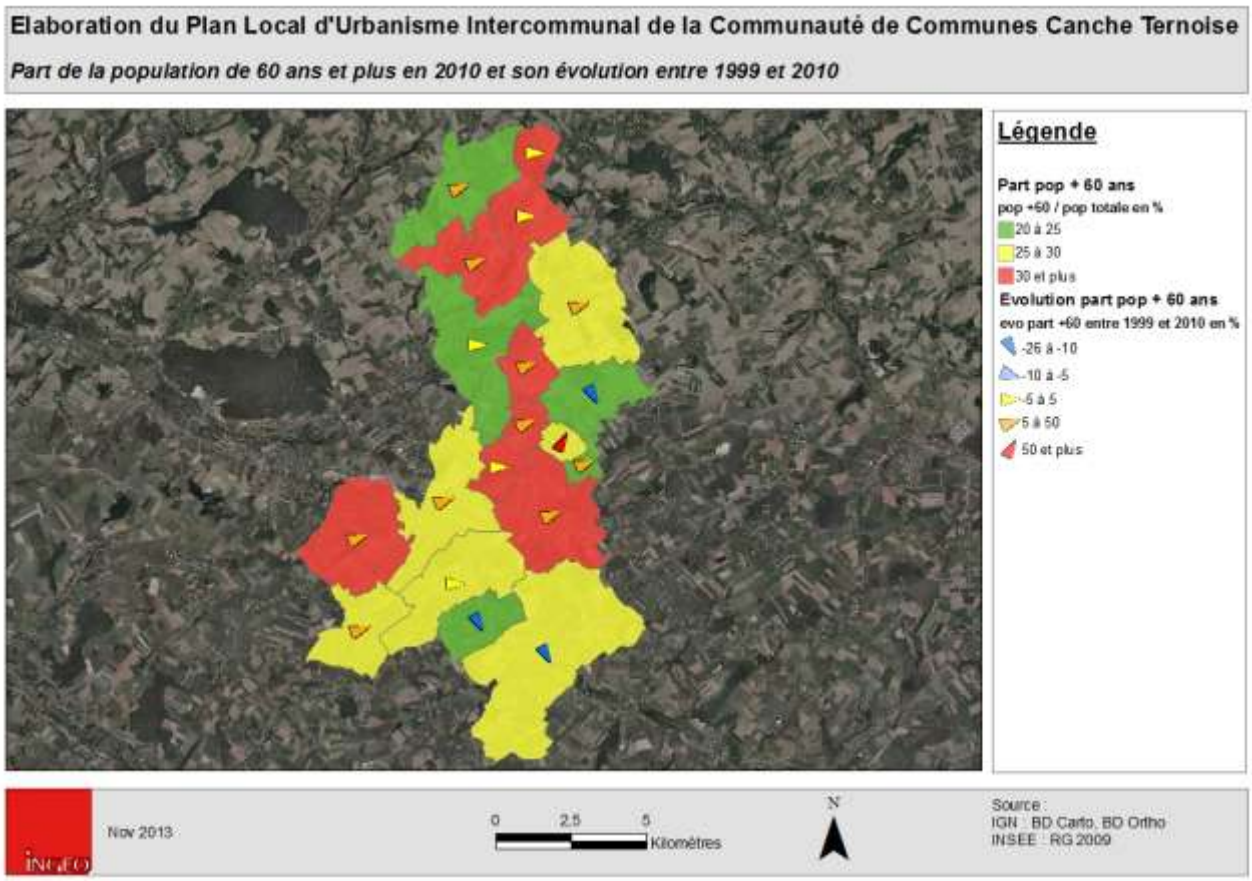

Figure 17

Concernant l'évolution de la part des plus de 60 ans, le constat est assez clair : la très grande majorité des communes observe une augmentation de la proportion des personnes âgées, allant même jusqu'à 191% pour la commune de Neulette (ce qui s'explique par une part des plus de 60 ans passant de 9% en 1999 à près de 28% en 2010) !

Outre ce constat général, il faut noter le cas des communes au Sud du pôle de la Canche, où on observe une diminution de cette part des plus âgés, symbole d'une dynamique démographique illustrée dans les paragraphes précédents.

I.5.3. Indice de jeunesse

L'indice de jeunesse[3] de l'ex CCCT est de 0,91 en 2010. Etant inférieur au seuil des « 1 pour 1 » (un jeune de moins de 20 ans et une personne âgée de plus de 60 ans), ce rapport apparaît négatif pour la Communauté de Communes. En se référant aux indices de jeunesse des échelles de comparaison, on s'aperçoit que l'ex CCCT est d'ailleurs largement en dessous des moyennes nationales, régionales et départementales.

Figure 18

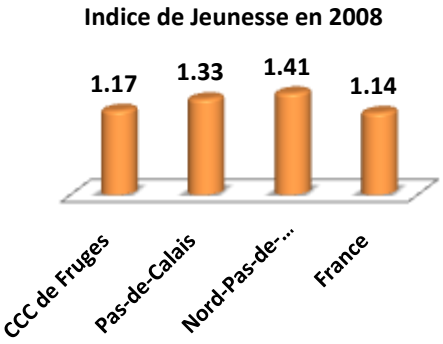

Par communes, on remarque une certaine ambivalence entre des communes très dynamiques et des communes qui le sont moins. Ainsi, Rollancourt, Noyelles-les-Humières, et Wail sont des communes très jeunes par rapport à la part de personnes âgées du territoire communal (supérieur à 1.2).
Les autres communes sont moins dynamiques en termes de jeunesse, voire plutôt âgées pour Tramecourt, Béalencourt, Incourt, Fresnoy, Willeman, St Georges et Vacqueriette Erquières.

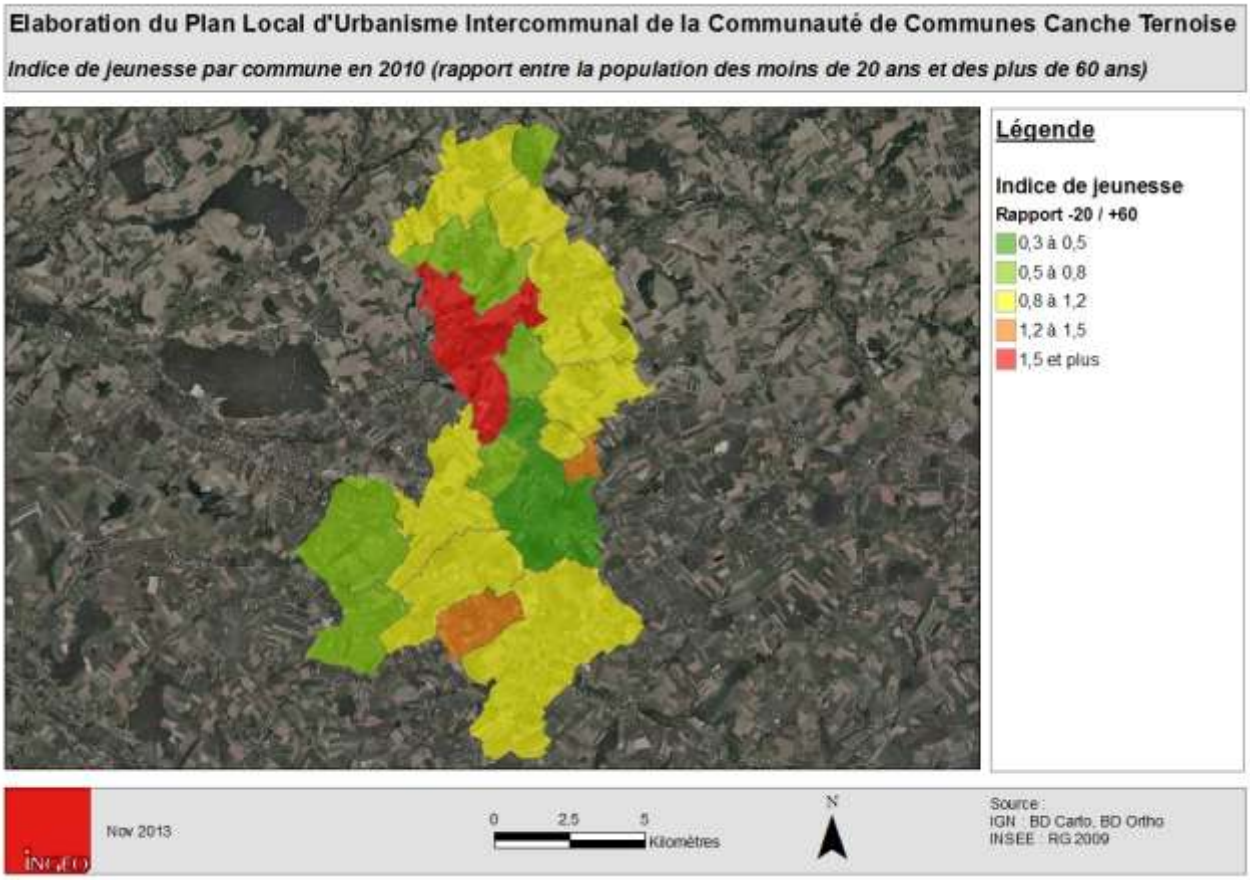

Figure 19

Du point de vue des pôles, on s'aperçoit que le pôle de la Ternoise s'approche du « 1 pour 1 » (0,91), tandis que le pôle de la Canche compte davantage de personnes âgées (0,84). Pour autant, et au regard des tendances mises en lumière par l'analyse des dynamiques actuelles, cette situation tend à s'inverser pour les prochaines années.

[3] L'***indice de jeunesse*** correspond à la part des moins de 20 ans (0-19 ans) sur la part des 60 ans et plus.

I.6. Synthèse des dynamiques de population

Au regard des différentes analyses ci-dessus, on note qu'il existe différentes tendances démographiques au sein de l'ex Communauté de Communes Canche Ternoise :

- D'une part un pôle « Ternoise » marqué par une baisse et un vieillissement de la population,
- D'autre part un pôle « Canche » marqué par une augmentation et un rajeunissement de la population.

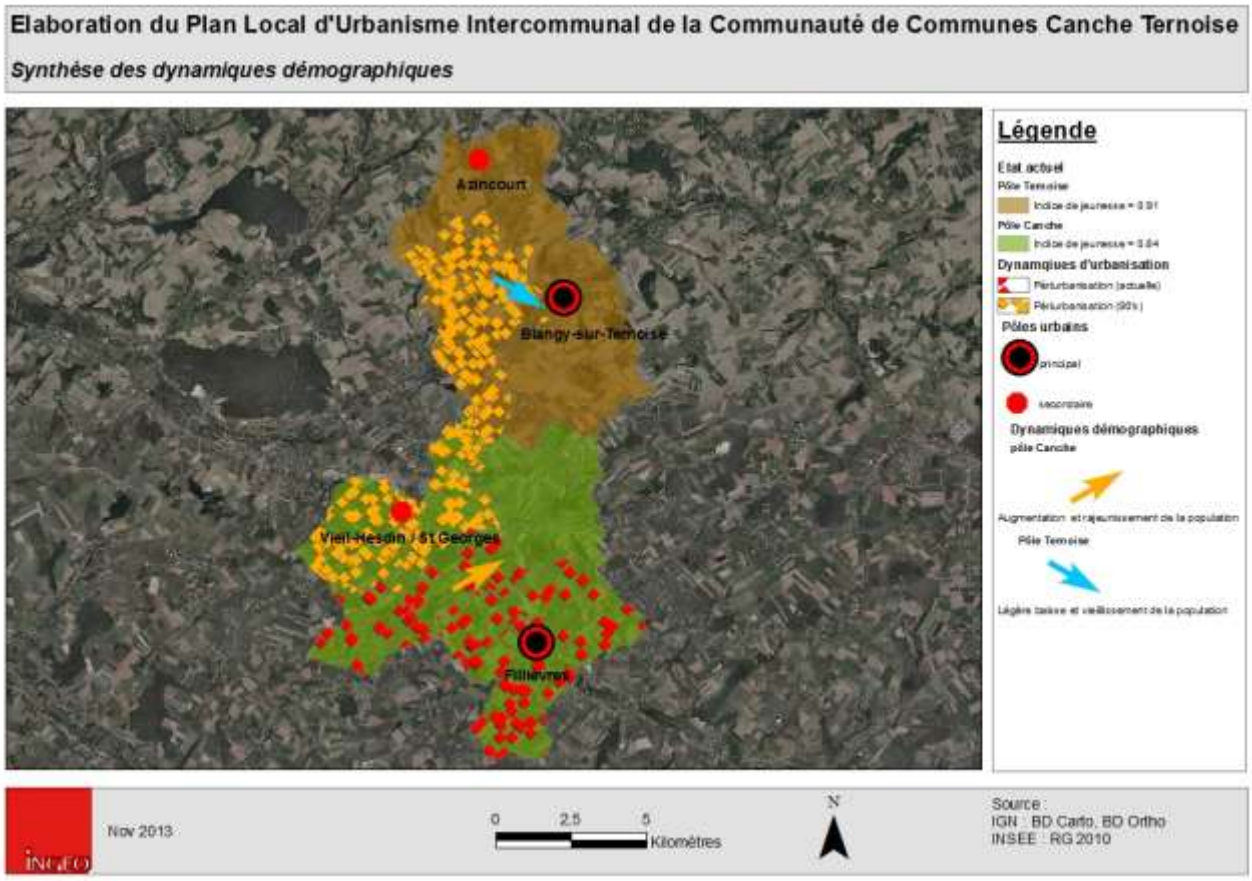

Figure 20

Ces dynamiques opposées semblent s'expliquer par un retournement récent des dynamiques d'urbanisation. En effet, le pôle « Ternoise » a connu une vague d'urbanisation dans les années 90 liée au phénomène de périurbanisation autour des pôles urbains d'Hesdin et d'Auchy-les-Hesdin. Sur cette période, la vallée de la Ternoise a bénéficié d'une forte attractivité résidentielle sur ses communes « Ouest », et par conséquent d'un rajeunissement de sa population. A l'heure actuelle, ce phénomène de périurbanisation s'est déplacé sur les communes de la vallée de la Canche, engendrant le même processus de rajeunissement de la population. On observe ainsi une dualité entre un pôle « Ternoise » impacté par un vieillissement et une baisse de population, et un pôle « Canche » profitant d'un rajeunissement lié à une attractivité résidentielle récente.

II. Population et activité

I.1. Catégories socioprofessionnelles de la population

La répartition de la population de plus de 15 ans nous indique une part prépondérante des retraités dans la structure sociale de l'ex CCCT, avec 1211 individus. La part de personnes sans activité professionnelle telles que des chômeurs ou des inactifs (personne au foyer, invalidité, mais aussi étudiants) est le deuxième visage de l'ex CCCT avec 637 individus. Cependant, en troisième position, l'ex CCCT possède un réservoir d'ouvriers et d'employés avec respectivement 551 et 530 individus.

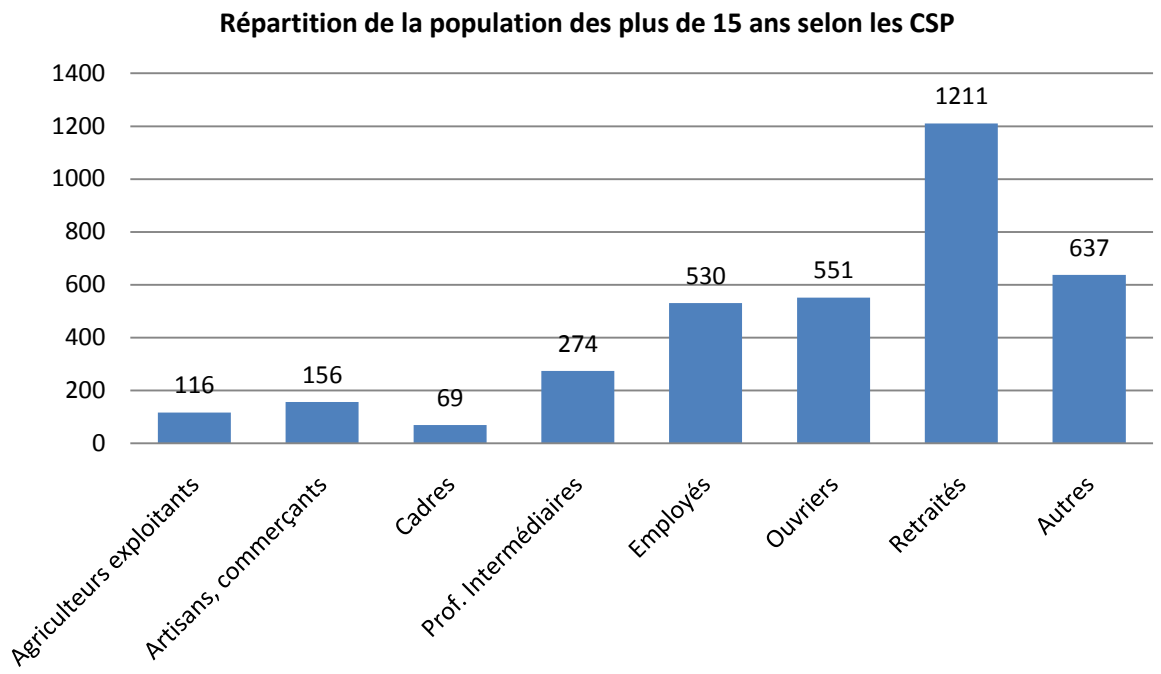

Figure 21

En 2010, la population entre 15 et 64 ans était de 2696 personnes, il s'agit d'une augmentation en valeur absolue par rapport à 1999 où ils étaient 2562. En termes d'actifs, l'ex CCCT a également connu une augmentation avec 1750 individus en 2010 contre 1658 en 1999.

En ce qui concerne les inactifs, il en existe 3 sortes selon l'INSEE. D'une part les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés dont le nombre a légèrement augmenté entre 1999 et 2008 passant de 264 à 278 ; d'autre part, les retraités dont on remarque la forte progression passant de 240 à 354 personnes. Enfin, les autres inactifs (par exemple les personnes au foyer) dont on peut noter la diminution.

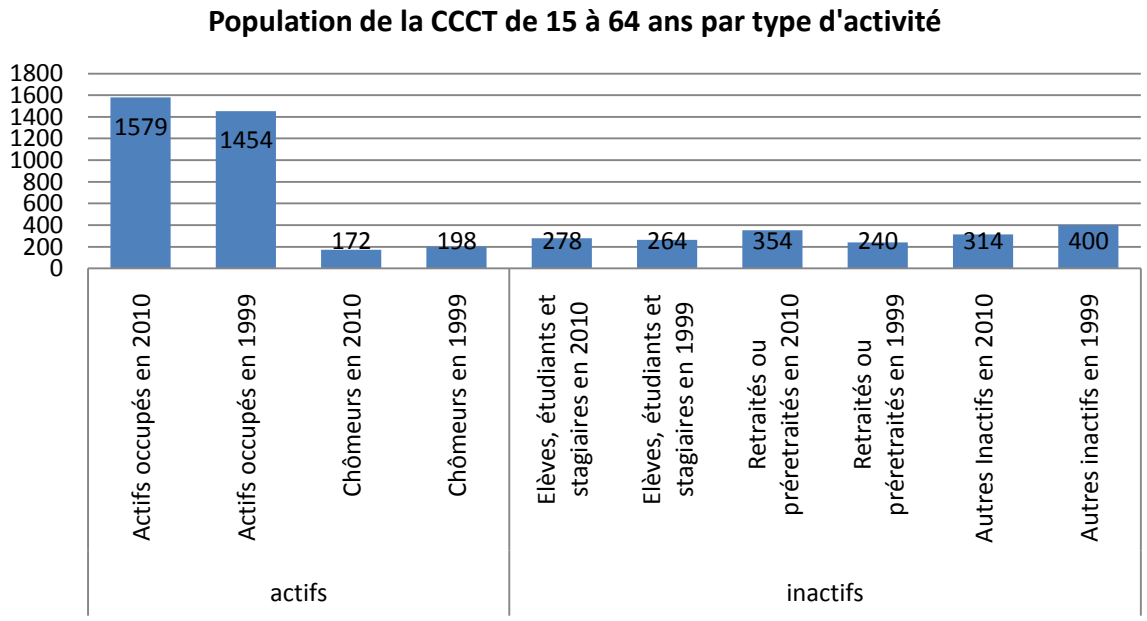

Figure 22

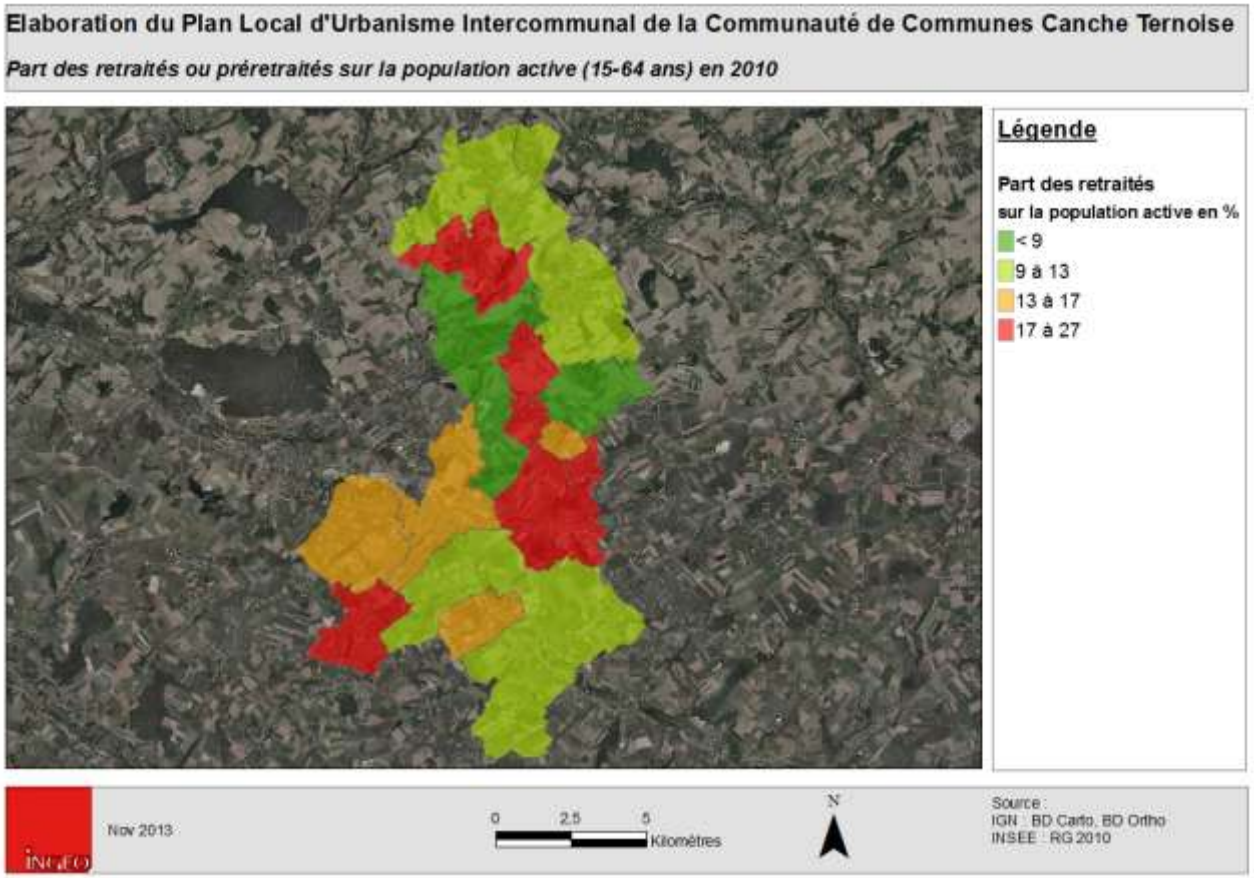

Figure 23

Au vu de la progression du nombre de retraités, on peut regarder leur répartition par communes (cf Figure 23).
On constate que la répartition des retraités suit logiquement la répartition des personnes de plus de 60 ans. Ils sont dont majoritairement concentrés en périphérie du pôle Hesdin.

I.2. La population active

I.2.1. Caractéristiques de la population active et population active occupée

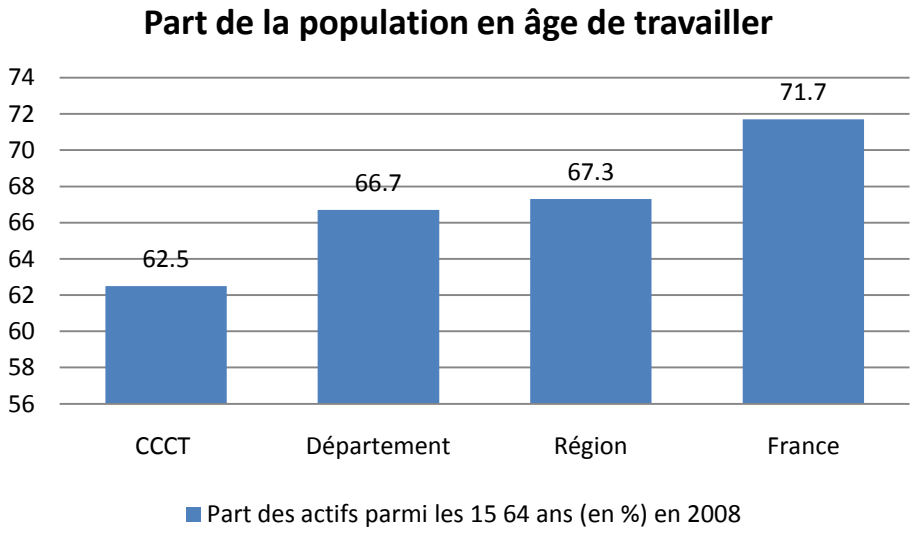

Figure 24

La part des actifs de 15-64 ans de l'ex CCCT est largement moins élevée que les moyennes nationale, régionale et départementale (cf Figure 24).

En effet, malgré un nombre d'actifs qui a augmenté entre 1999 et 2010, atteignant 2696 actifs en 2010 alors qu'ils étaient 2532 en 1999, l'ex CCCT accueille une part d'actifs beaucoup plus faible que les différentes échelles de comparaison.
Le taux de chômage[4] a fortement baissé passant de 11.9% en 1999 à 9.8% de chômage en 2010 ; Cette baisse s'observe également en valeur absolue puisque les chômeurs ont baissé de 198 à 172 chômeurs au total sur l'ex CCCT. Ainsi, le taux d'emploi des actifs[5] est de 90.2% ; c'est-à-dire, 90.2% des actifs de 15 à 64 ans de l'ex CCCT possèdent un emploi, et ne sont donc pas classés comme chômeurs. Ce résultat est très positif pour l'ex CCCT, d'ailleurs on note une croissance du nombre d'actifs ayant un emploi entre 1999 et 2010 car, en valeur absolue, les actifs ayant un emploi sont passés de 1454 à 1579.

On peut observer la répartition des actifs par communes en 2010 ; d'une part les actifs ayant un emploi (cf Figure 25 et Figure 26), d'autre part les actifs au chômage (cf Figure 27 et Figure 28).

---

[4] Définition « ***Taux de chômage*** » au sens de l'INSEE : Le taux de chômage d'une classe d'individus est le rapport entre le nombre de chômeurs de cette classe et le nombre d'actifs de la classe (actifs ayant un emploi et chômeurs).
Remarque(s) : La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et du Pôle emploi. Le chômage au recensement est plus élevé que le chômage au sens du BIT car les personnes inactives ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT. Il est conseillé de raisonner en structure ou en positionnement relatif, aussi bien à une date donnée qu'en évolution.

[5] Le ***taux d'emploi des actifs*** correspond à la part des actifs ayant un emploi parmi le nombre total d'actifs de la CCCF.

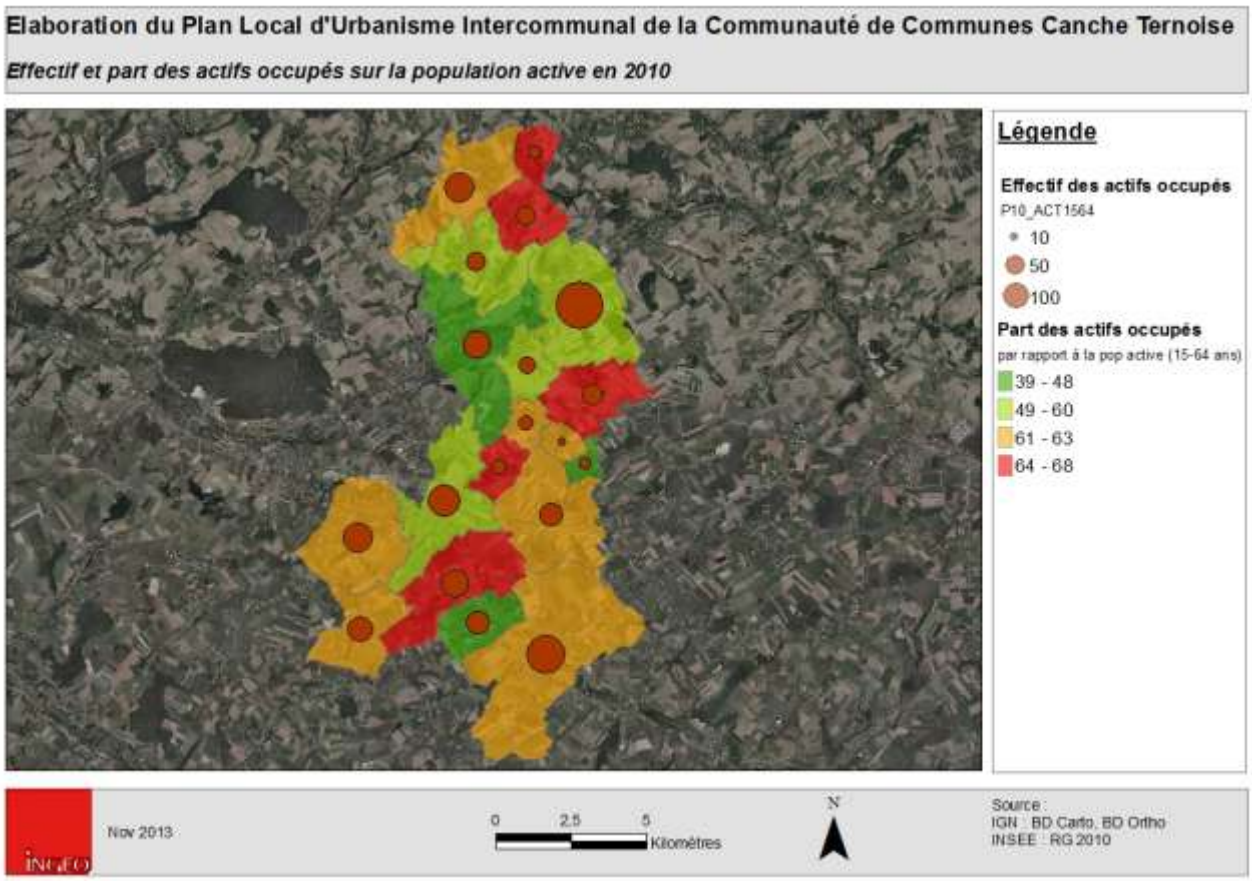

Figure 25

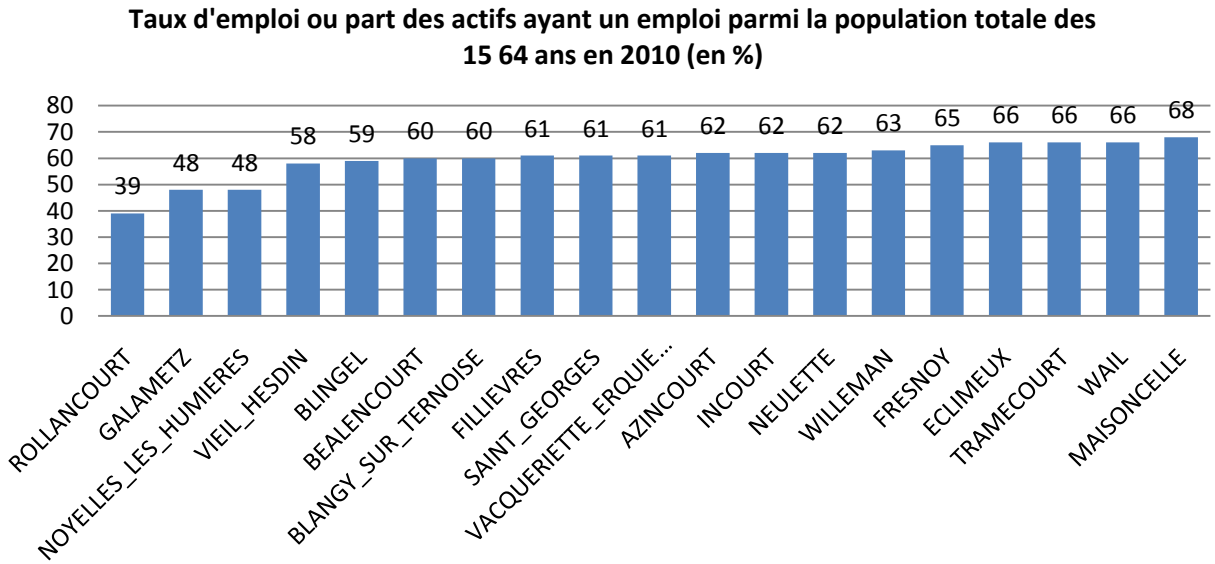

Figure 26

En ce qui concerne l'activité de chaque commune, il est encore plus intéressant de regarder la part des actifs ayant un emploi parmi le total d'actifs de la commune (cf Figure 27), car grâce à cette donnée on enlève l'impact des inactifs (étudiants, retraités, enfants, …) dans le constat. Par exemple, bien que Rollancourt ait 39% de sa population de 15-64 ans qui travaille en 2010, elle a en fait 86% de ses actifs qui travaillent cette même année.

Ainsi, on constate que Incourt et Vacqueriette-Erquières sont des communes où la très grande majorité des actifs travaillent (donc taux de chômage très faible : inférieur à 5% des actifs).
En revanche, au niveau du chômage, les communes de Vieil-Hesdin, Blangy-sur-Ternoise, Rollancourt ou Galametz souffrent d'un taux de chômage très élevé qui dépasse la barre des 10% de la population active.

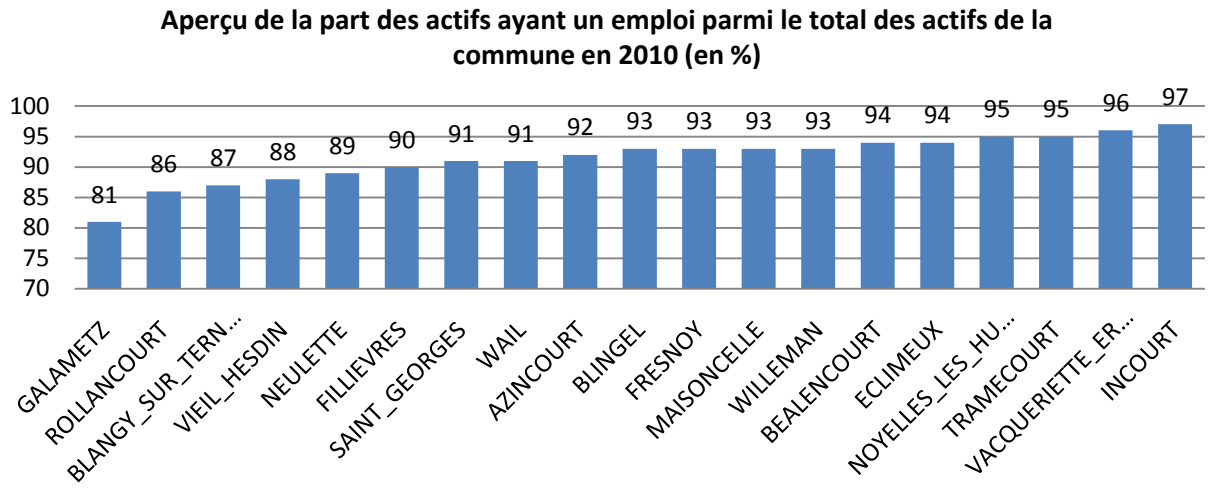

Figure 27

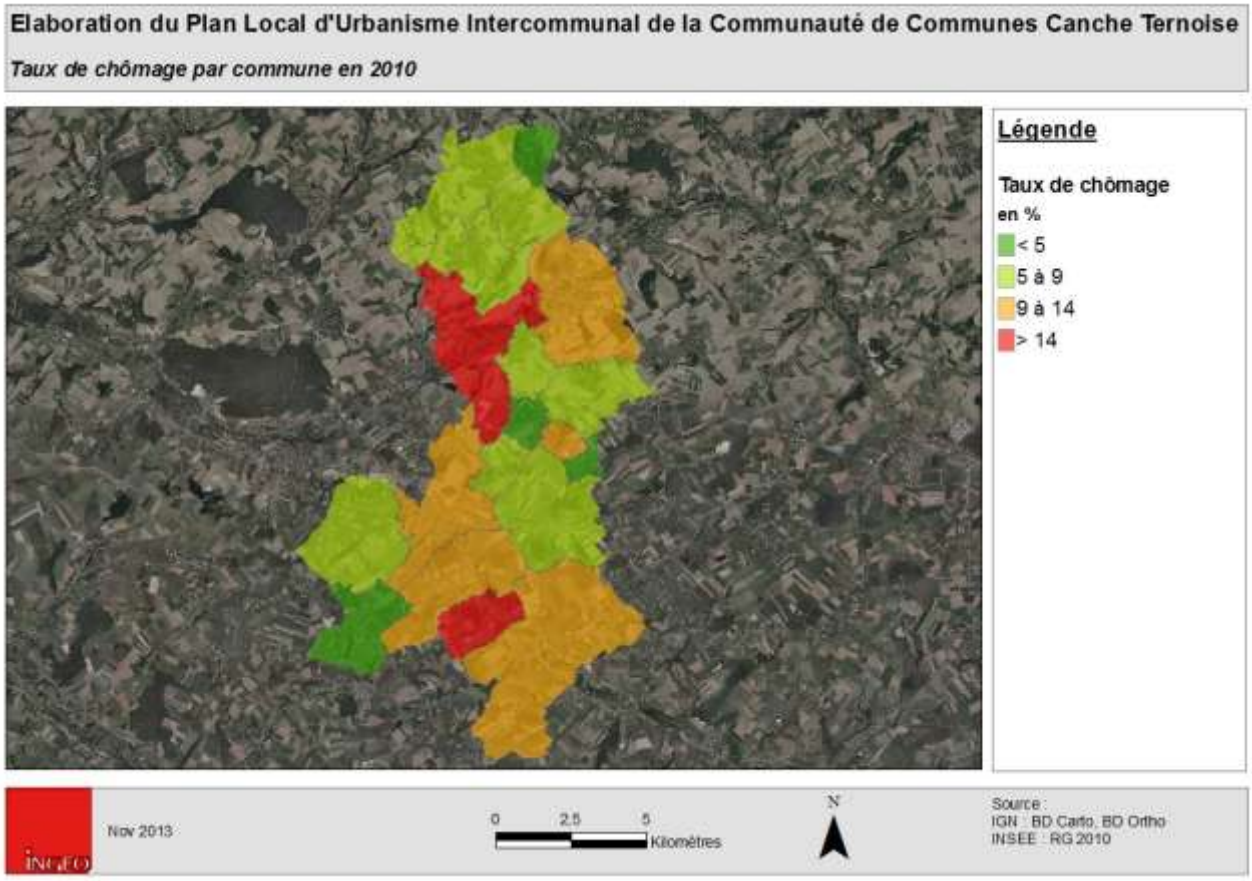

Figure 28

I.2.2. Catégories socioprofessionnelles

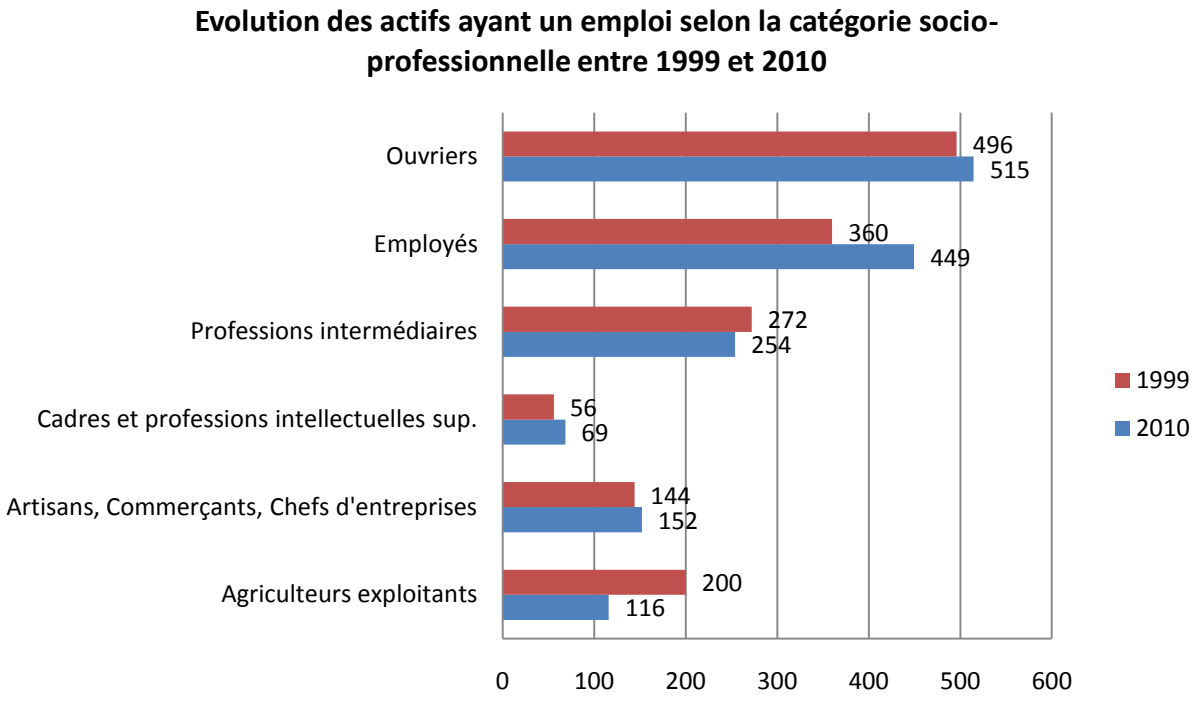

Figure 29

Les Ouvriers et Employés sont les catégories socioprofessionnelles les plus présentes sur l'ex CCCT, pour un total de 964 individus. On note par ailleurs leurs croissances respectives entre 1999 et 2008. (cf Figure 29).
Les Professions intermédiaires représentent la troisième catégorie en nombre (254 individus en 2010). Néanmoins, sur la période 1999-2010, on note une diminution du nombre des professions intermédiaires passant de 18% à 16% des actifs.
On constate également que les Cadres et Professions intellectuelles supérieures sont en augmentation par rapport à 1999, du fait de l'amélioration du niveau d'études au niveau national mais aussi à l'accueil de ménages de profession cadres sur le territoire.

A contrario, on note la très nette diminution du nombre d'Agriculteurs exploitants (passant de 13% des actifs à 7%) dans la dernière décennie recensée. Par conséquent ils sont aujourd'hui en minorité par rapport à la majeure partie de la population, alors qu'ils étaient une catégorie sociale de poids dans la structure de la population au cours des décennies précédentes.
Les Artisans, Commerçants et Chefs d'entreprise subissent observent eux une augmentation entre 1999 et 2008, passant de 144 individus en 1999 à 152 en 2010.

Par conséquent, la structure de la population active occupée est davantage ouvrière et employée donc salariée. Cela implique au sein de l'ex CCCT des raisonnements sociaux propres et un revenu global correct mais limité qu'il faudra prendre en compte dans l'élaboration du PLUI.

I.2.3. Disparités entre tranches d'âge

Une forte disparité entre tranches d'âges face à l'emploi est à déplorer sur l'ensemble de la CCCT. Globalement les 25-64 ans possèdent un emploi alors que les jeunes actifs de 15-24 ans connaissent un taux de chômage bien plus élevé de l'ordre de 21.5% (cf Figure 30).
Les difficultés à trouver un emploi se ressentent davantage sur la tranche d'âge des 15-24 ans car 78.5% de ses actifs ont un emploi contrairement à 92.0% des actifs de 25-54 ans et à 89.5% des actifs de 55-64 ans.

Dans le cadre du PLUI, un travail de fond est à réaliser sur l'emploi pour atteindre la baisse du taux de chômage global et descendre en dessous du 9.8% actuel, néanmoins la priorité est à accorder à l'emploi des jeunes qui subissent une très forte précarité face à l'insertion professionnelle.

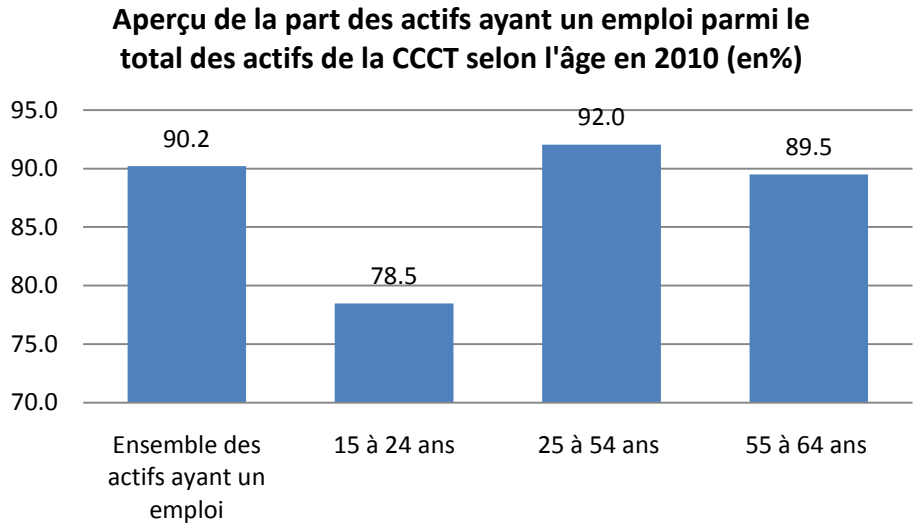

Figure 30

I.2.4. Disparités sur le niveau d'études

La majorité de la population de 15 ans ou plus non scolarisée possède un diplôme le plus élevé du niveau CAP/BEP, et une autre partie non négligeable de la population ne possède aucun diplôme (cf Figure 31).
Les évolutions depuis 1999 (cf Figure 32) montrent que les personnes montent plus haut dans la hiérarchie scolaire avant de s'arrêter. Ainsi, on voit que la part des personnes détenant au moins le CAP/BEP, le Baccalauréat, un diplôme bac +2, un diplôme supérieur à bac +2, s'est fortement accru entre 1999 et 2008 ; parallèlement la part des non-diplômés, de ceux qui ne possèdent que le certificat d'études primaires, et du BEPC et brevet des collèges s'est considérablement réduite, laissant plus grande part à ceux qui vont au moins jusqu'au CAP ou jusqu'au Bac.

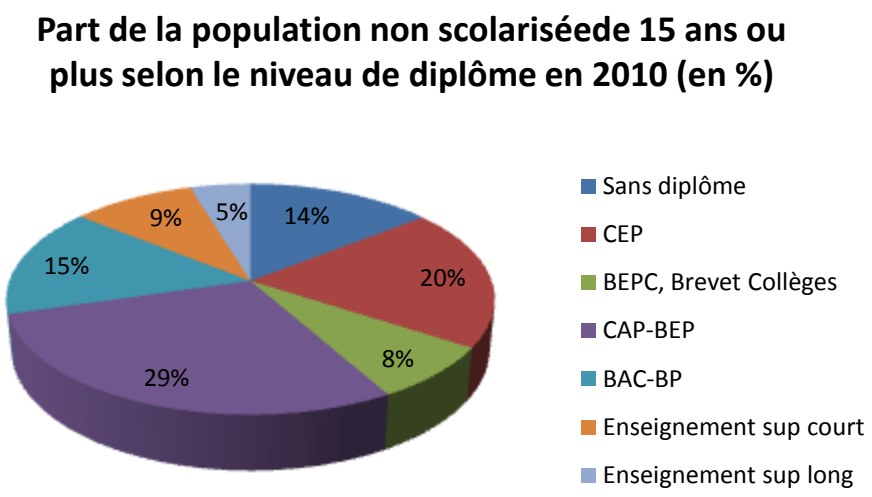

Figure 31

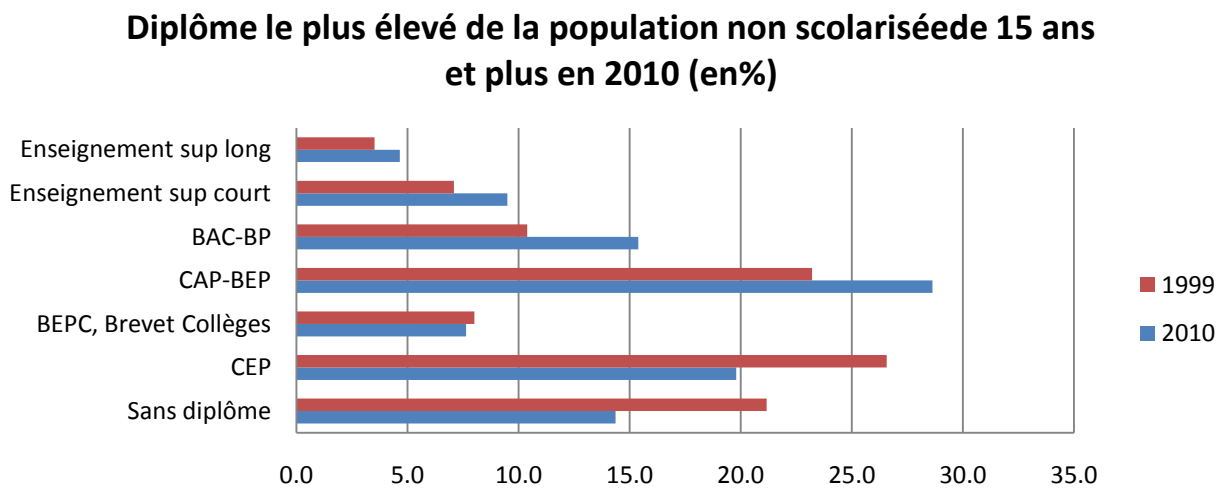

Figure 32

Le taux de scolarisation des 15 ans et plus est de 9.6% sur l'ex CCCT alors qu'il est de 10.3% pour la moyenne départementale.
Plus précisément, nous allons étudier le taux de scolarisation par tranches d'âge de 15-17 ans, 18-24 ans, 25-29 ans et 30 ans ou plus (cf Figure 33).

Premièrement, on remarque que le taux de scolarisation des 15-17 ans de l'ex CCCT est supérieur à la moyenne française et départementale, et à celle de la plupart des autres EPCI. Ainsi, ce sont moins de 3% des jeunes de 15-17 ans qui sont déjà sortis du système scolaire sur l'ex CCCT alors que la plupart des EPCI voisins sont de l'ordre de 4 à 5%. Rappelons qu'un diplômé du brevet des collèges est dans sa 15è année à l'âge normal sans redoublement. Sachant qu'il faut 2 ans après le brevet pour obtenir un CAP, le diplômé du CAP est dans sa 17è année à l'âge normal sans redoublement, c'est-à-dire qu'il est encore considéré comme étant scolarisé. Ainsi, on peut donc dire que les 3% des jeunes de l'ex CCCT qui sont

déjà sortis du système scolaire n'ont en fait que le brevet des collèges. Ce qui aujourd'hui est un frein à l'embauche.

Par la suite, la tranche d'âge des 18-24 ans subit une forte déscolarisation. Rappelons qu'à l'âge normal sans redoublement, on obtient le CAP dans sa 17è année, le baccalauréat dans sa 18è année, un BTS ou un DUT dans sa 20è année, une licence à 21 ans, un master à 23 ans. Par conséquent c'est majoritairement dans la tranche d'âge 18-24 ans que la majorité des jeunes obtiennent un diplôme qui pourrait être valorisé sur le marché du travail. Or au sein de l'ex CCCT, seuls 50.8% des jeunes de 18-24 ans sont scolarisés, c'est-à-dire que seuls 50.8% des 18-24 ans sont des postulants au baccalauréat, ou à un diplôme des études supérieures allant jusqu'au Master. La moyenne départementale est un taux de scolarisation de 41.7% et la moyenne nationale est de 51.4%.
Ainsi, sur l'ex CCCT, 49.2% des jeunes de 18 à 24 ans ne disposent que du brevet ou d'un CAP. Cela montre que la part des jeunes qui arrête les études juste après le premier diplôme délivré par le collège ou le CFA est relativement faible par rapport à la moyenne départementale, et équivalente à la moyenne nationale. Au regard des moyennes affichées par les EPCI voisins, cette caractéristique apparaît comme un atout qu'il s'agira de mettre en avant.

Figure 33

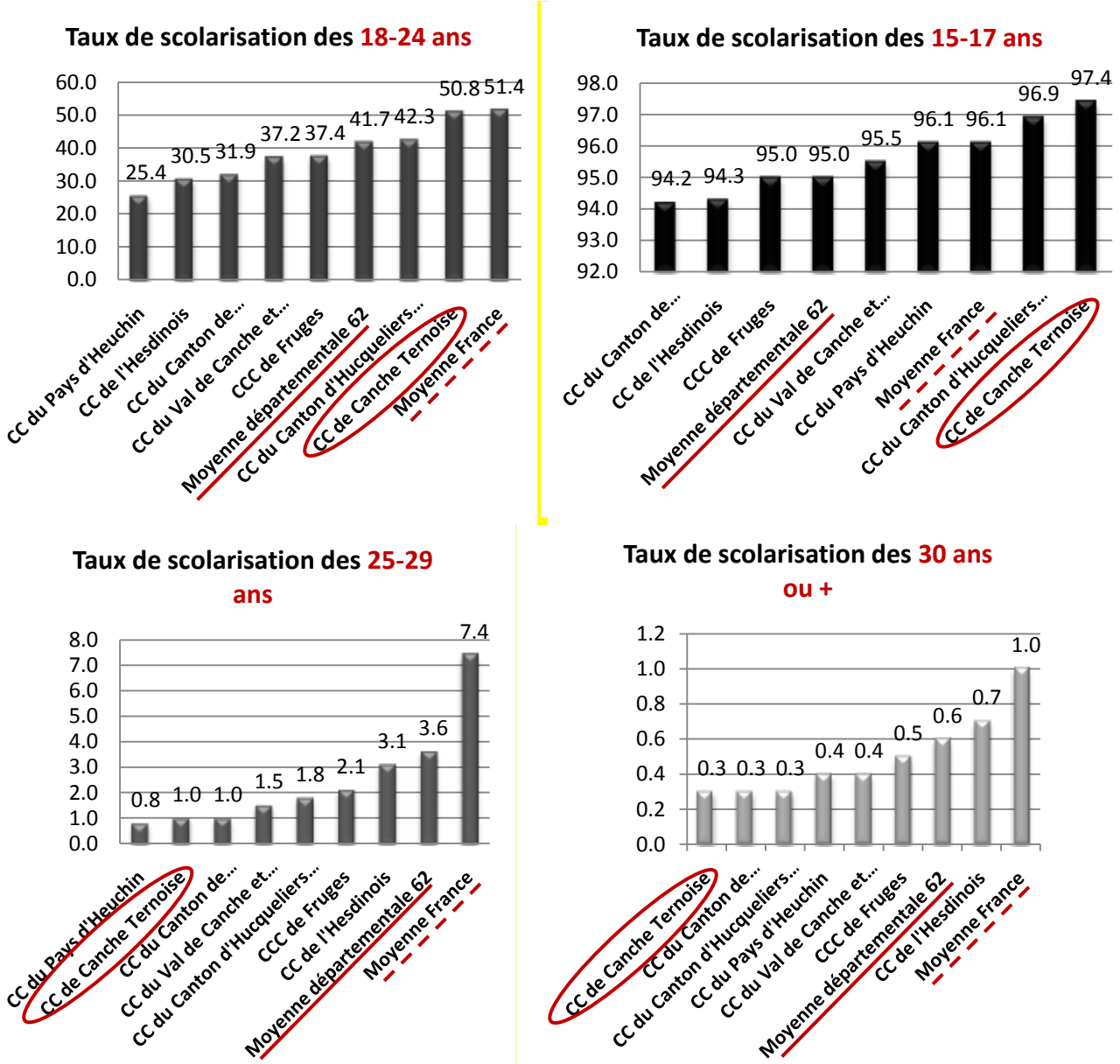

Ensuite, c'est sur la tranche d'âge des 25-29 ans que l'écart se creuse entre la moyenne nationale et les territoires plus ruraux. En effet, à cet âge sans redoublement il s'agit du niveau doctorat qui est un niveau relativement peu suivi à l'échelle nationale et encore moins pour les communes rurales des EPCI tels que l'ex CCCT.
7.4% des jeunes de 25 à 29 ans sont encore scolarisés au niveau français, 3.9 % au niveau départemental et seulement 1% au niveau de l'ex CCCT. On voit que l'écart se creuse. Cependant, il faut noter que ce taux de scolarisation inclus les personnes ayant redoublé ou ayant changé d'orientation. De fait cette population n'en est peut-être qu'au niveau Licence ou Master, ou en train de suivre une autre formation (ex : formation professionnelle, CAP, …) car les changements d'orientation sont fréquents à cet âge, ce que transmet bien la moyenne nationale. Cependant au cas par cas, ce chiffre est moins révélateur pour par exemple la moyenne départementale ou celle des EPCI.

Par contre, on peut se pencher davantage sur le taux de scolarisation des 30 ans ou plus qui montre la tendance à la validation d'acquis en cours de carrière ou aux changements de profession. De même que précédemment, on peut noter une grande différence entre le territoire national et le territoire plus rural, du fait notamment des mœurs plus encrées, du manque de ressources financières pour pouvoir assurer la transition, et aussi de l'éloignement géographique des pôles de formation. De fait, on constate un taux de scolarisation des 30 ans ou plus de l'ordre des 1% sur le territoire national, de 0.6% sur le territoire départemental, et de 0.3% sur l'ex CCCT. C'est donc un écart de plus de moitié par rapport à la France. Pour un point de comparaison avec un territoire non-rural : la Communauté Urbaine de Lille Métropole possède un taux de scolarisation des 30 ans ou plus est de 1.2%, et la commune de Paris de 2.6%.

I.2.5. Disparités Hommes/Femmes

Vis-à-vis du niveau d'étude

Premièrement, on constate des différences sur le niveau d'étude des hommes et des femmes (cf Figure 34). En effet, même si la part des personnes ayant au moins le BAC/BP est équivalente selon le sexe (29% chez les hommes et 30% chez les femmes), on remarque que les femmes atteignent moins le niveau CAP/BEP (35% des hommes contre 22% pour les femmes). Elles sont près de la moitié (48%) à n'avoir au mieux un niveau BEPC / Brevet des collèges contre un peu plus d'1/3 chez les hommes (36%).

Figure 34

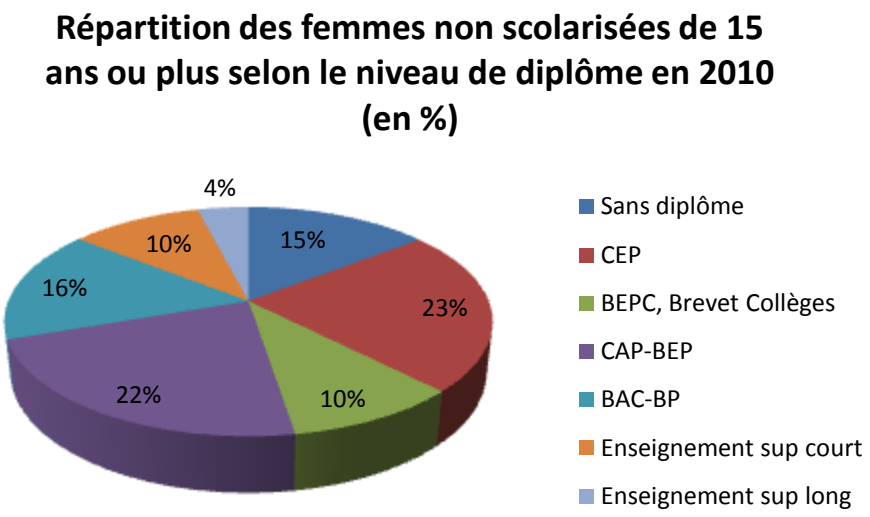

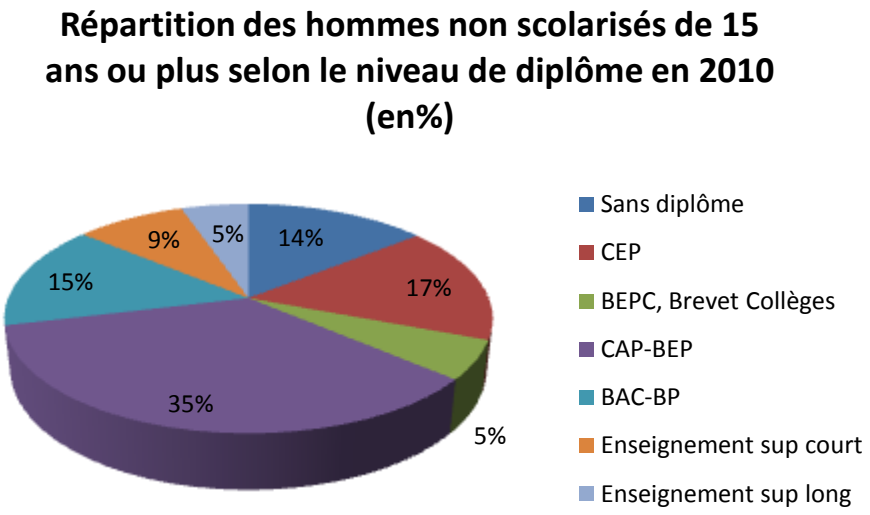

Cependant, ce mauvais résultat en termes de parité est dû aux générations plus âgées des 55 ans et plus pour lesquelles l'éduction des femmes à l'école était de second rang. Les filles allaient à l'école primaire, obtenaient le certificat d'études primaires et arrêtaient, particulièrement dans un espace rural où il fallait aider aux champs ou au ménage (cf **Figure 35**). Aujourd'hui avec les nouvelles générations, on constate l'inversement des tendances avec un parcours scolaire des hommes ou des femmes similaire. La part des femmes est même plus nombreuse que celle des hommes dans les études supérieures.

Figure 35

Sexe : Hommes

	Pas de scolarité	Aucun diplôme et scolarité primaire ou collège	Aucun diplôme et scolarité au delà du collège	Certificat d'études primaires	BEPC. brevet	Certificat d'aptitudes professionnelles. brevet de compagnon	BEP	Baccalauréat général. brevet supérieur	Bac technologique ou professionnel	Diplôme de l'enseignement supérieur court	Diplôme de l'enseignement supérieur long	Ensemble
15 à 19 ans	0	2	2	0	3	3	3	0	1	0	0	14
20 à 24 ans	0	1	4	0	1	11	18	4	14	11	6	71
25 à 39 ans	2	15	19	0	15	60	76	24	63	67	27	369
40 à 54 ans	0	36	25	34	27	123	86	16	38	42	15	443
55 à 64 ans	1	30	4	75	23	88	37	22	15	8	23	327
65 ans ou plu	1	73	11	154	18	40	11	28	10	10	13	371
Ensemble	4	158	66	263	87	325	232	95	142	138	85	1596

Source : Insee RP 2010 exploitation principale

Sexe : Femmes

	Pas de scolarité	Aucun diplôme et scolarité primaire ou collège	Aucun diplôme et scolarité au delà du collège	Certificat d'études primaires	BEPC. brevet	Certificat d'aptitudes professionnelles. brevet de compagnon	BEPs	Baccalauréat général. brevet supérieur	Bac technologique ou professionnel	Diplôme de l'enseignement supérieur court	Diplôme de l'enseignement supérieur long	Ensemble
15 à 19 ans	0	0	0	0	1	3	2	0	2	0	0	8
20 à 24 ans	0	1	1	0	7	6	17	7	17	13	2	72
25 à 39 ans	0	9	12	2	18	33	65	30	64	73	31	338
40 à 54 ans	0	34	19	40	61	57	65	34	24	48	16	400
55 à 64 ans	1	35	2	96	32	48	29	32	11	21	9	316
65 ans ou plu	3	100	11	229	36	16	12	29	1	8	5	450
Ensemble	4	180	46	367	156	163	190	133	119	164	64	1585

Source : Insee RP 2010 exploitation principale

Il n'existe pas de différence notable entre hommes et femmes du point de vue du taux de scolarisation moyen ; cependant des différences prennent de l'importance dans une analyse par tranches d'âge. Nous allons donc analyser les différences hommes/femmes vis-à-vis du taux de scolarisation par tranches d'âge (cf Figure 36).

Tout d'abord, les filles de 15-17 ans sont beaucoup plus à l'école que les garçons du même âge ; le taux de scolarisation des jeunes filles dépasse la moyenne de toutes les autres EPCI (hormis celui de Fruges et les moyennes départementale, et nationale ! Le même constat peut être fait vis-à-vis des garçons : un taux de scolarisation supérieur aux autres EPCI, et aux moyens départementale et nationale.
En revanche, sur les tranches d'âge de 18 ans et plus, le constat est plus nuancé. De 18 à 24 ans, les garçons sont plus scolarisés que les filles. De 25 à 29 ans, les différences de taux de scolarisation s'estompent. Enfin, après 30 ans, les femmes ont un taux de scolarisation largement supérieur aux hommes.
De manière globale, plus l'âge avance, plus on s'éloigne de la moyenne nationale.

Figure 36

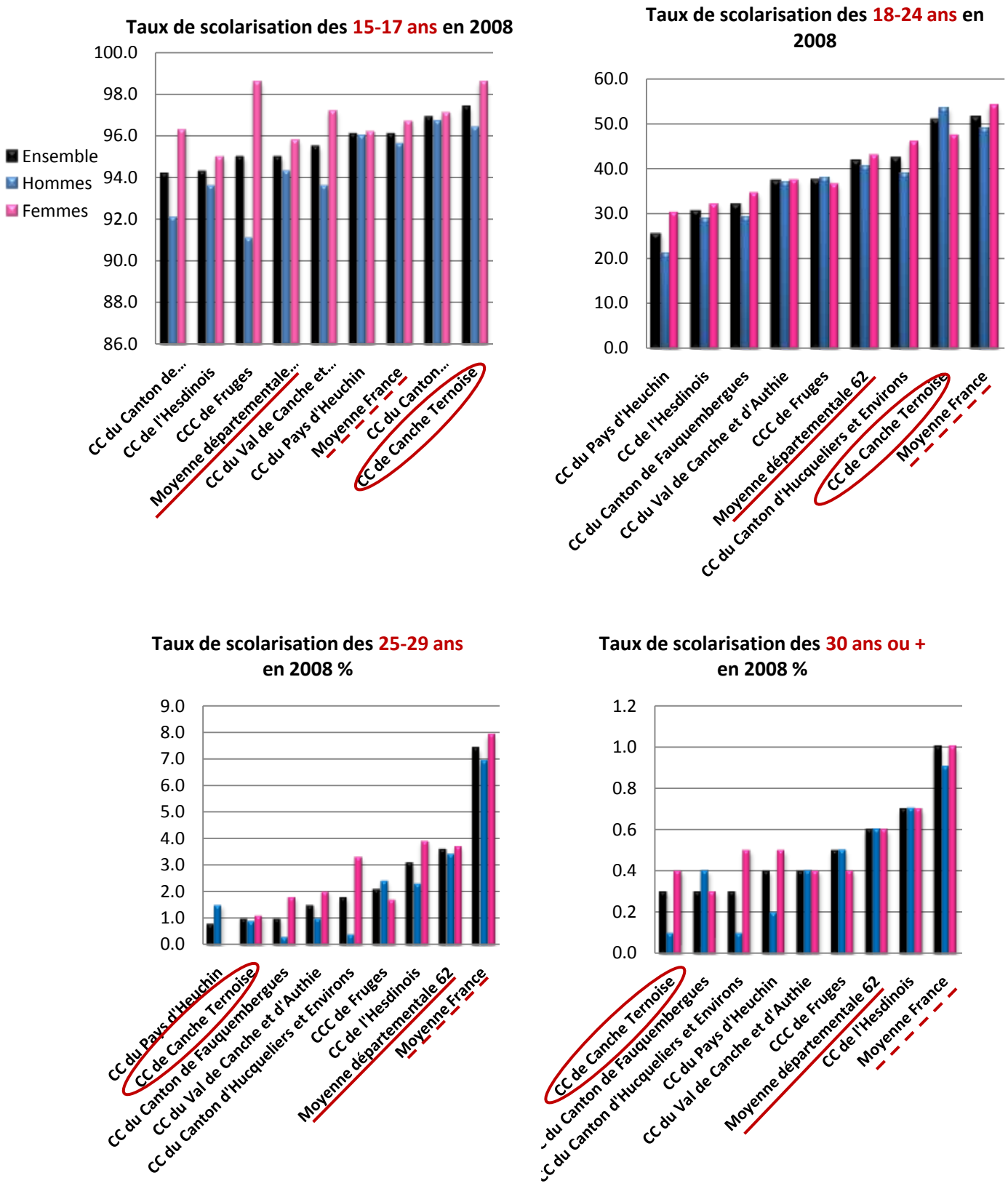
Taux de scolarisation des 15-17 ans en 2008
100.0
98.0
96.0
94.0
92.0
90.0
88.0
86.0
Ensemble
Hommes
Femmes
CC du Canton de...
CC de l'Hesdinois
CCC de Fruges
Moyenne départementale...
CC du Val de Canche et...
CC du Pays d'Heuchin
Moyenne France
CC du Canton...
CC de Canche Ternoise
Taux de scolarisation des 18-24 ans en 2008
60.0
50.0
40.0
30.0
20.0
10.0
0.0
CC du Pays d'Heuchin
CC de l'Hesdinois
CC du Canton de Fauquembergues
CC du Val de Canche et d'Authie
CCC de Fruges
Moyenne départementale 62
CC du Canton d'Hucqueliers et Environs
CC de Canche Ternoise
Moyenne France
Taux de scolarisation des 25-29 ans en 2008 %
9.0
8.0
7.0
6.0
5.0
4.0
3.0
2.0
1.0
0.0
CC du Pays d'Heuchin
CC de Canche Ternoise
CC du Canton de Fauquembergues
CC du Val de Canche et d'Authie
CC du Canton d'Hucqueliers et Environs
CCC de Fruges
CC de l'Hesdinois
Moyenne départementale 62
Moyenne France
Taux de scolarisation des 30 ans ou + en 2008 %
1.2
1.0
0.8
0.6
0.4
0.2
0.0
CC de Canche Ternoise
du Canton de Fauquembergues
CC du Canton d'Hucqueliers et Environs
CC du Pays d'Heuchin
CC du Val de Canche et d'Authie
CCC de Fruges
Moyenne départementale 62
CC de l'Hesdinois
Moyenne France

Vis-à-vis de l'emploi

Figure 37

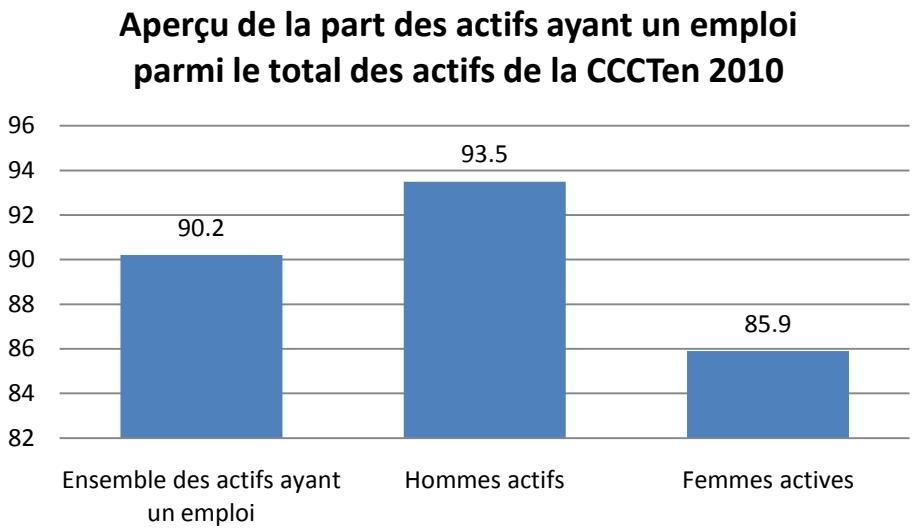

On peut voir une forte distinction entre hommes et femmes sur le marché du travail. A nombre égal en termes de population, elles sont 51.2% ayant un emploi contre 65.9% des hommes, soit une différence de 14.6 points de pourcentage entre hommes et femmes. En termes de population active, elles sont 85.9% ayant un emploi alors que les hommes sont 90.2% soit une différence de 4.3 points de pourcentage entre hommes et femmes (cf Figure 37).

Les femmes sont donc majoritairement plus touchées par le chômage que les hommes, mais elles sont aussi beaucoup plus à se déclarer inactives (femmes au foyer ou autres inactivités) (cf Figure 38).

Figure 38

EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2009

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	**2 656**	**1 730**	**65,1**	**1 565**	**58,9**
15 à 24 ans	488	199	40,9	154	31,6
25 à 54 ans	1 534	1 320	86,0	1 221	79,6
55 à 64 ans	634	210	33,1	190	30,0
Hommes	1 391	976	70,2	917	65,9
15 à 24 ans	272	118	43,4	101	37,1
25 à 54 ans	796	744	93,4	711	89,3
55 à 64 ans	323	114	35,4	105	32,6
Femmes	1 265	753	59,5	648	51,2
15 à 24 ans	216	81	37,7	53	24,7
25 à 54 ans	738	576	78,1	510	69,1
55 à 64 ans	311	96	30,8	85	27,3

Source : Insee, RP2009 exploitation principale

Figure 39

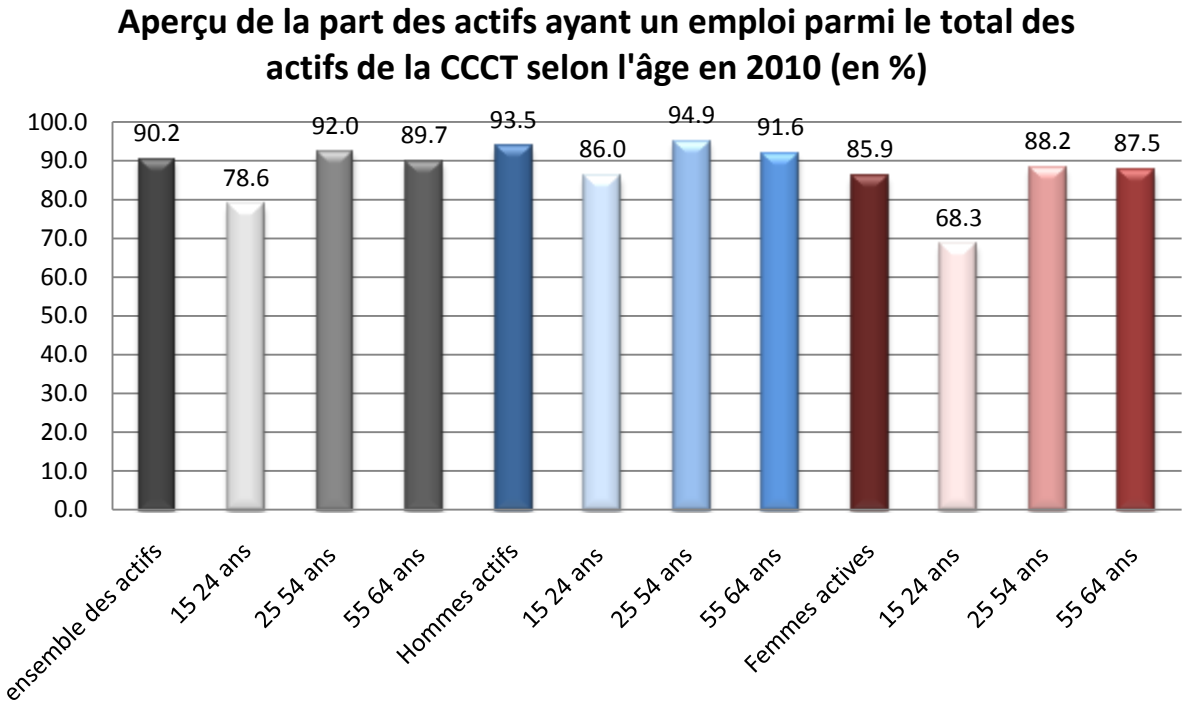

On a vu précédemment que les jeunes sont défavorisés face à l'insertion professionnelle (cf Figure 30), mais ce sont davantage les jeunes femmes qui ont du mal face à l'insertion professionnelle (cf Figure 39).

Figure 39

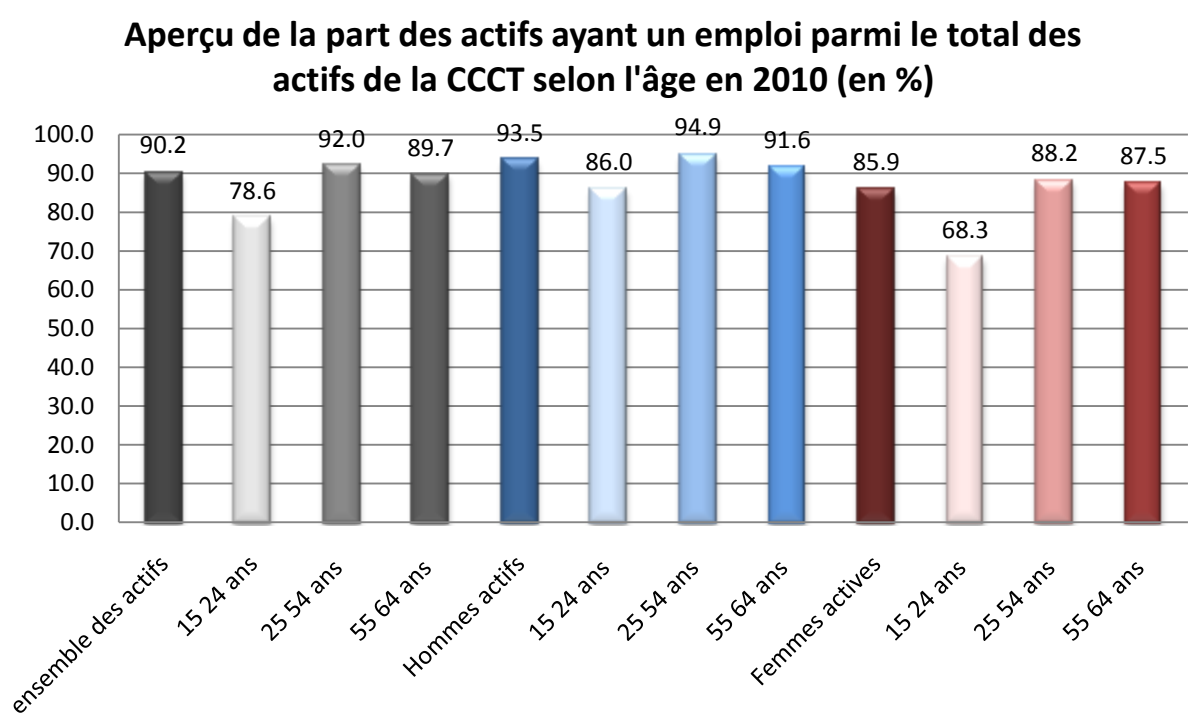

Lorsqu'on regarde plus précisément les femmes en termes de tranches d'âge, on constate un taux d'emploi des 55-64 ans aussi élevé que la tranche d'âge active de 25-64 ans. Les 55-64 ans sont donc autant touchées par le chômage que la tranche d'âge plus jeune des 25-54 ans, mais relativement épargnée comparée à celle des 15-24 ans. Pour les hommes c'est globalement la même tendance hormis le fait que le taux d'emploi des actifs de 15-24 ans est beaucoup plus élevé que celle des femmes et que la moyenne en générale. Ainsi, c'est la tranche d'âge des *hommes actifs de 25-54 ans* qui est plus favorisé au regard de l'emploi sur l'ex CCCT. Donc, les femmes actives de 25 à 64 ans sont beaucoup moins au travail comparé aux hommes du même âge.

On remarque également leurs difficultés à trouver un emploi. En effet, le taux de chômage étant de 9.8% en 2010, les femmes souffrent d'un taux de chômage de 14.1% (qui a néanmoins subit une baisse depuis 1999), celui-ci est beaucoup plus élevé que celui des hommes qui est à 6.5%. Ce taux de chômage est dû notamment à la part des femmes actives de 15 à 24 ans au chômage qui dépasse les 30% du totale des actives de cette tranche d'âge. C'est le même cas pour les hommes de cette tranche d'âge mais pour un peu plus de 20% d'entre eux.

I.3. Analyse du pôle d'emploi et des déplacements domicile/travail

I.3.1. Caractéristiques de la zone d'emploi de l'ex CCCT

On dénombre en 2010, 868 emplois sur le territoire de la Communauté de Communes Canche Ternoise, et 60% d'entre eux sont occupés par des habitants de l'ex CCCT. Ainsi, on peut dire que l'ex CCCT a du mal à fournir des emplois à l'ensemble de ses habitants.
En termes de nombre d'emploi, les pôles principaux (Blangy-sur-Ternoise, Fillièvres) et secondaires (Azincourt, Vacqueriette-Erquières et Rollancourt) détiennent la plus grosse part des emplois (241 emplois pour les pôles principaux et 233 pour les pôles secondaires, soit près de 55% de l'emploi), et sont par conséquent des pôles d'activité principaux pour l'ex CCCT (cf Figure 40).
On peut noter l'importance sur certaines communes d'une activité prédominante expliquant la cartographie ci-dessous (Etablissement scolaire à Rollancourt ou l'entreprise Ternois Plastique à Vacqueriette Erquières).

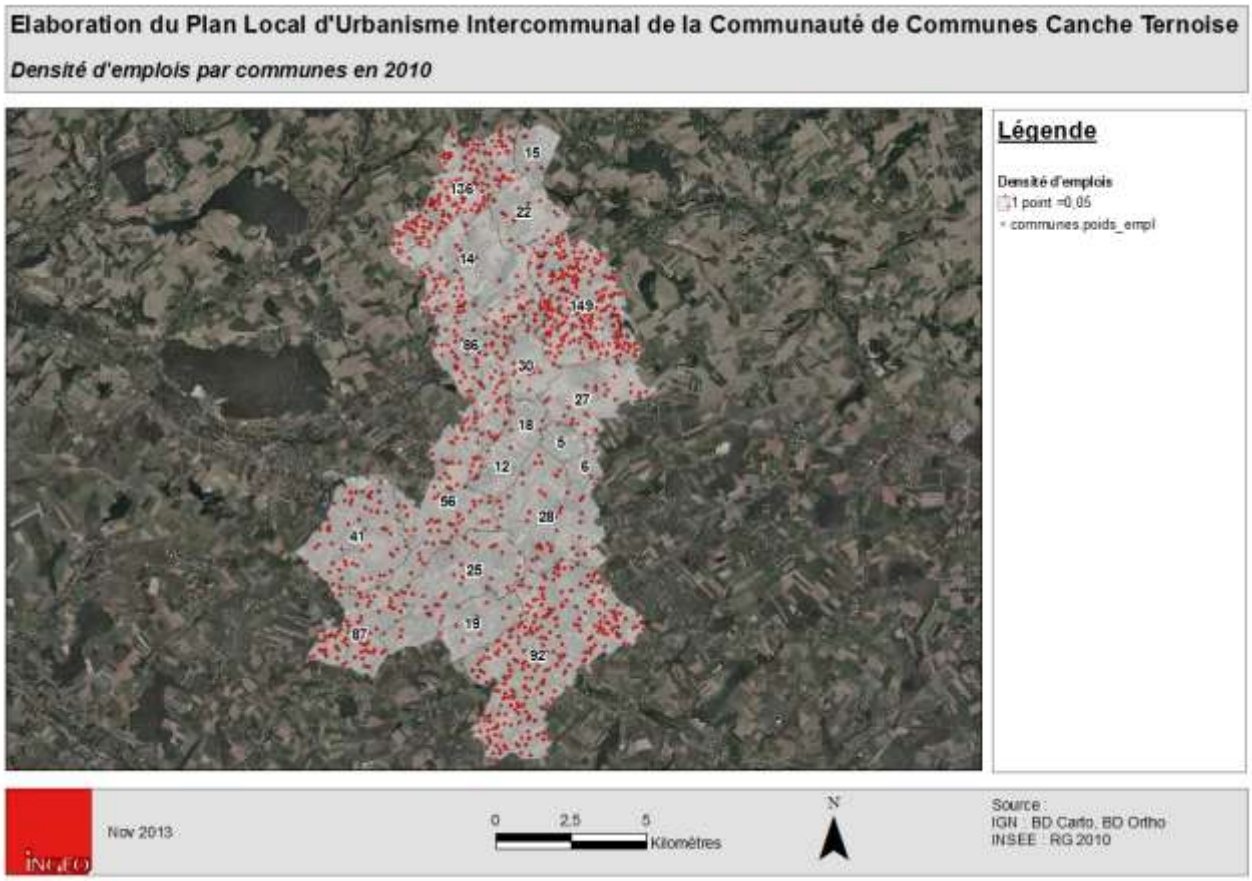

Figure 40

Pour conforter cette analyse, on peut aussi s'intéresser à la création d'établissements (qui est ici à entendre comme unité de travail) entre 2006 et 2011 (cf Figure 41). Sur cette période, la grande majorité des créations d'établissements (plus de 60%) ont été réalisées dans les pôles principaux et secondaires. Cette concentration de création d'établissements démontre le dynamisme des communes les plus peuplées.

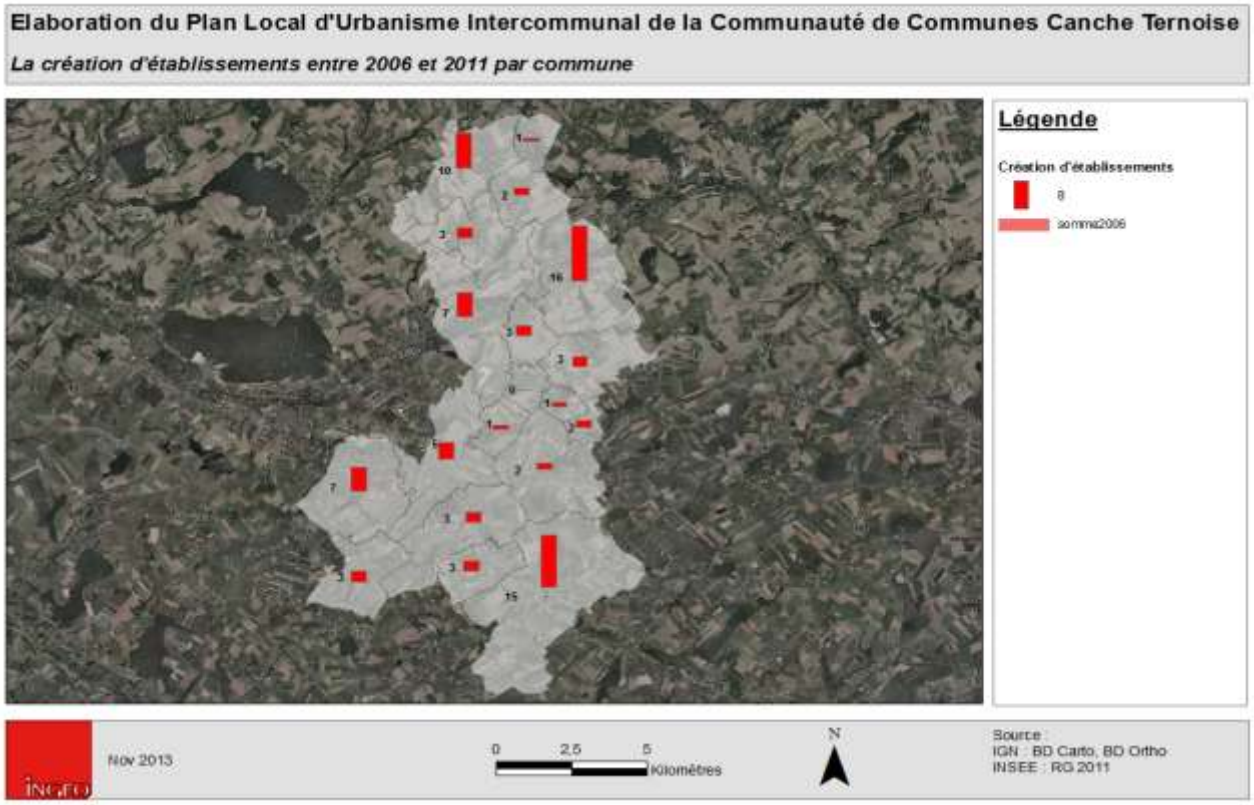

Figure 41

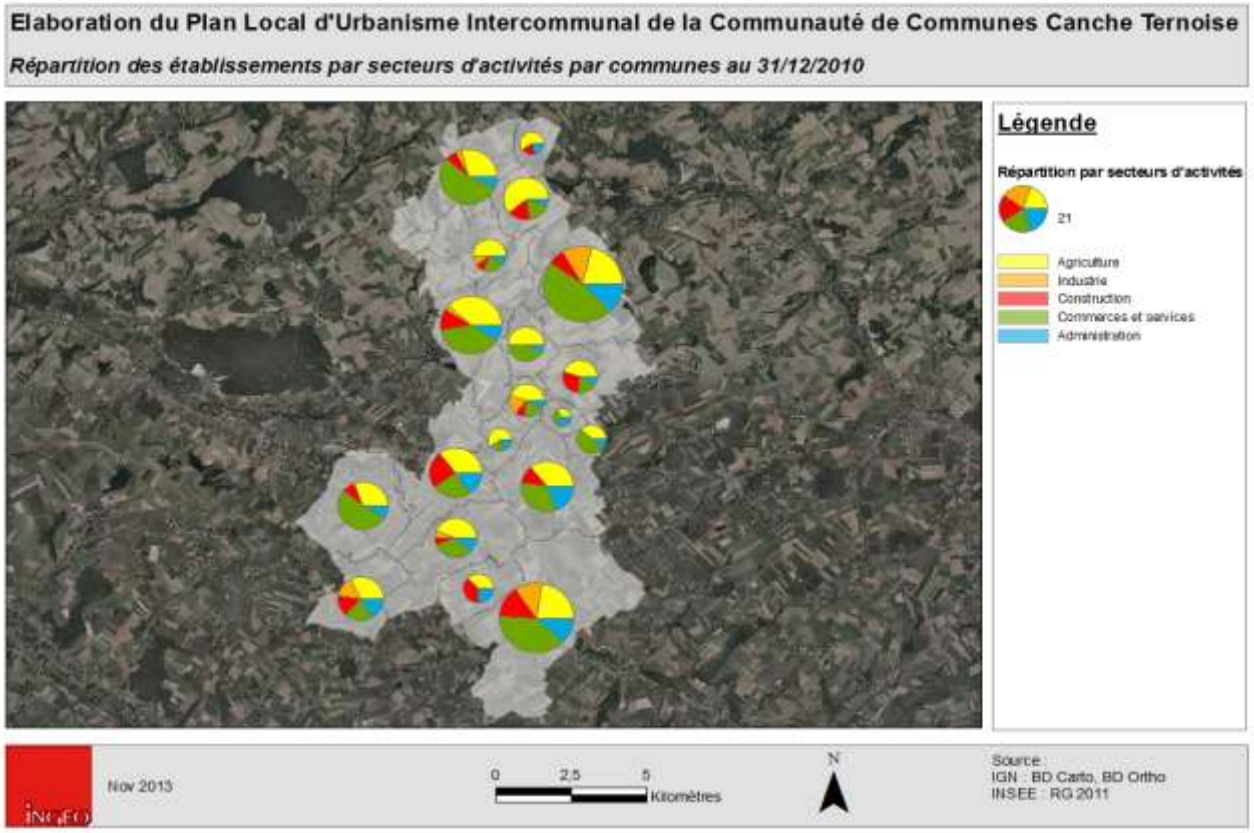

Figure 42

Du point de vue des secteurs d'activités (cf Figure 42), on note l'importance de l'activité agricole (en jaune) et des commerces et services (en vert). Ces deux secteurs d'activités représentent 70% des établissements de l'ex CCCT (35 établissements chacun). Néanmoins, il est important de souligner qu'en termes de création d'établissements, c'est bien le secteur des commerces et services qui représente à lui seul plus des 3/4 des créations tandis que l'activité agricole n'en recense aucune. Outre ces deux secteurs prédominants, on retrouve également des établissements liés à l'activité industrielle (en orange), notamment sur les pôles principaux, et dans une moindre mesure des établissements liés à la construction et à l'administration sur l'ensemble des communes.

S'agissant du nombre d'emploi, l'indicateur de concentration[6] d'emploi de l'ex CCCT est 55. Il est bien largement inférieur à la moyenne départementale (91.4). Cet indicateur nous montre que l'ex CCCT n'est capable de fournir qu'un emploi pour deux de ses actifs. Dans l'idéal, l l'ex CCCT devra tendre vers un indicateur de concentration de 100, c'est-à-dire offrir un emploi par actif du territoire intercommunal.

A l'échelle des communes de l'ex CCCT, cet indicateur est variable. Sans rentrer dans le détail commune par commune, cet indice apparaît plus proche des « 1 emploi pour 1 actif » dans le pôle Ternoise (cf Figure 43). A l'inverse, le pôle Canche est largement inférieur à la moyenne intercommunale.
Cette situation actuelle risque par ailleurs de s'affirmer dans les années à venir. En effet, l'évolution de cet indice enregistrée entre 1999 et 2010 (passant de 63 en 1999 à 55 en 2010) tend à renforcer la situation actuelle : un pôle Ternoise actif en termes d'emploi, et un pôle Canche en perte de vitesse.

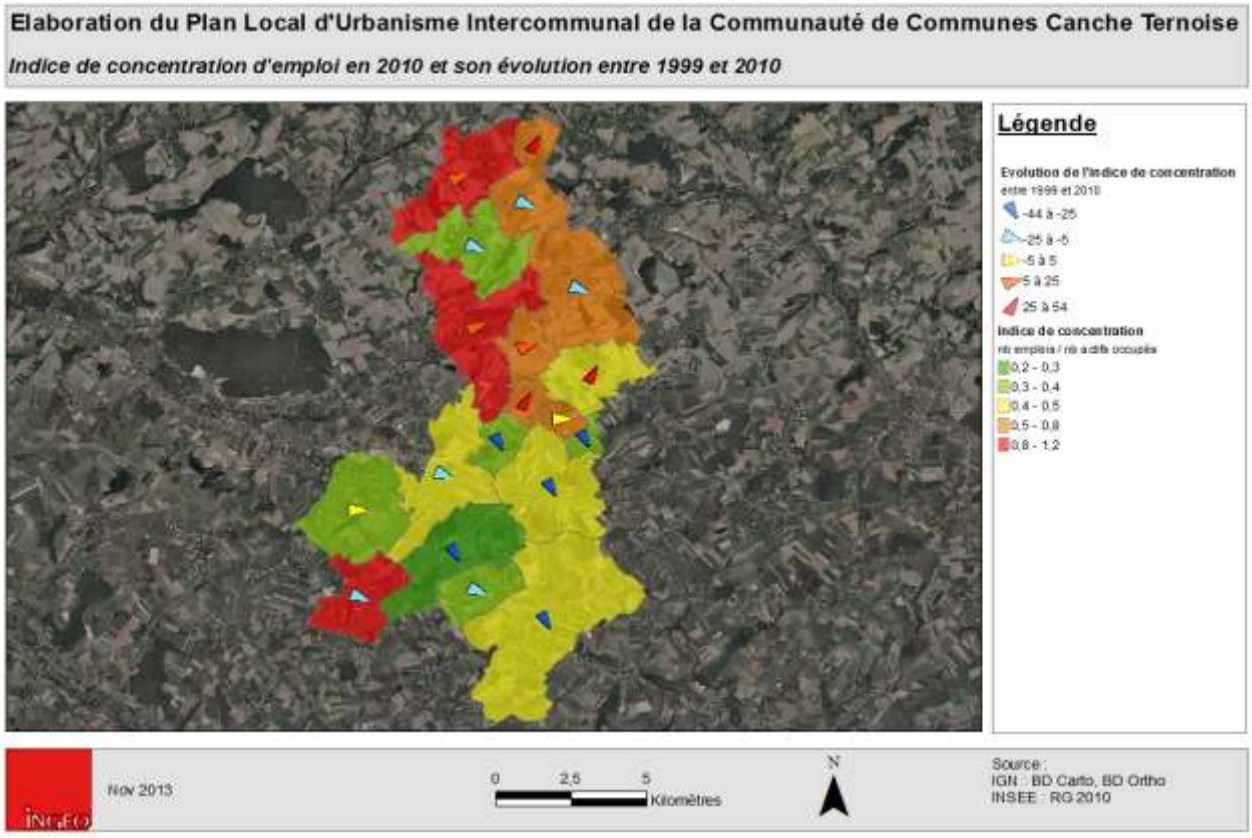

Figure 43

[6] L'***indicateur de concentration d'emploi*** *est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.*

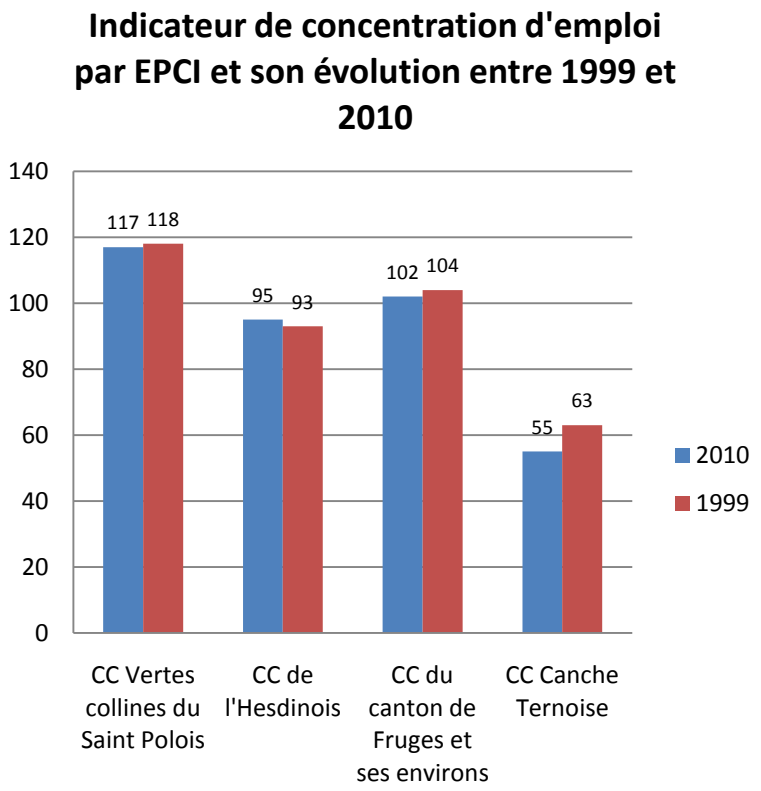

Figure 44

A l'échelle des EPCI voisins, l'ex CCCT apparaît comme un territoire « d'entre-deux ». En effet, on y retrouve l'indicateur de concentration d'emploi le plus faible (cf Figure 44). A l'Est, la Communauté de Communes des Vertes Collines du Saint-Polois présente un indice de 117 en stabilisation depuis 1999. A l'Ouest, la Communauté de Communes de l'Hesdinois affiche elle un indice de 95 en augmentation. Enfin, La Communauté de Communes du canton de Fruges et ses environs propose à peu près un emploi par actif avec un indice de 102 avec une légère diminution comparée à 1999.

En somme, cet indicateur de concentration d'emploi permet de mettre en lumière d'une part, la dualité entre les deux entités du territoire (le pôle Ternoise relativement actif en termes d'emploi et le pôle Canche en perte de vitesse), et d'autre part, la situation « d'entre-deux » de l'ex CCCT vis-à-vis des EPCI alentours.

I.3.2. Caractéristiques des actifs ayant un emploi

Pour appréhender le fonctionnement de la zone d'emploi de l'ex CCCT, on peut s'intéresser à la localisation des actifs ayant un emploi. La carte ci-dessous présente la part de la population des actifs occupés par rapport à la population active en 2010 (cf Figure 45).

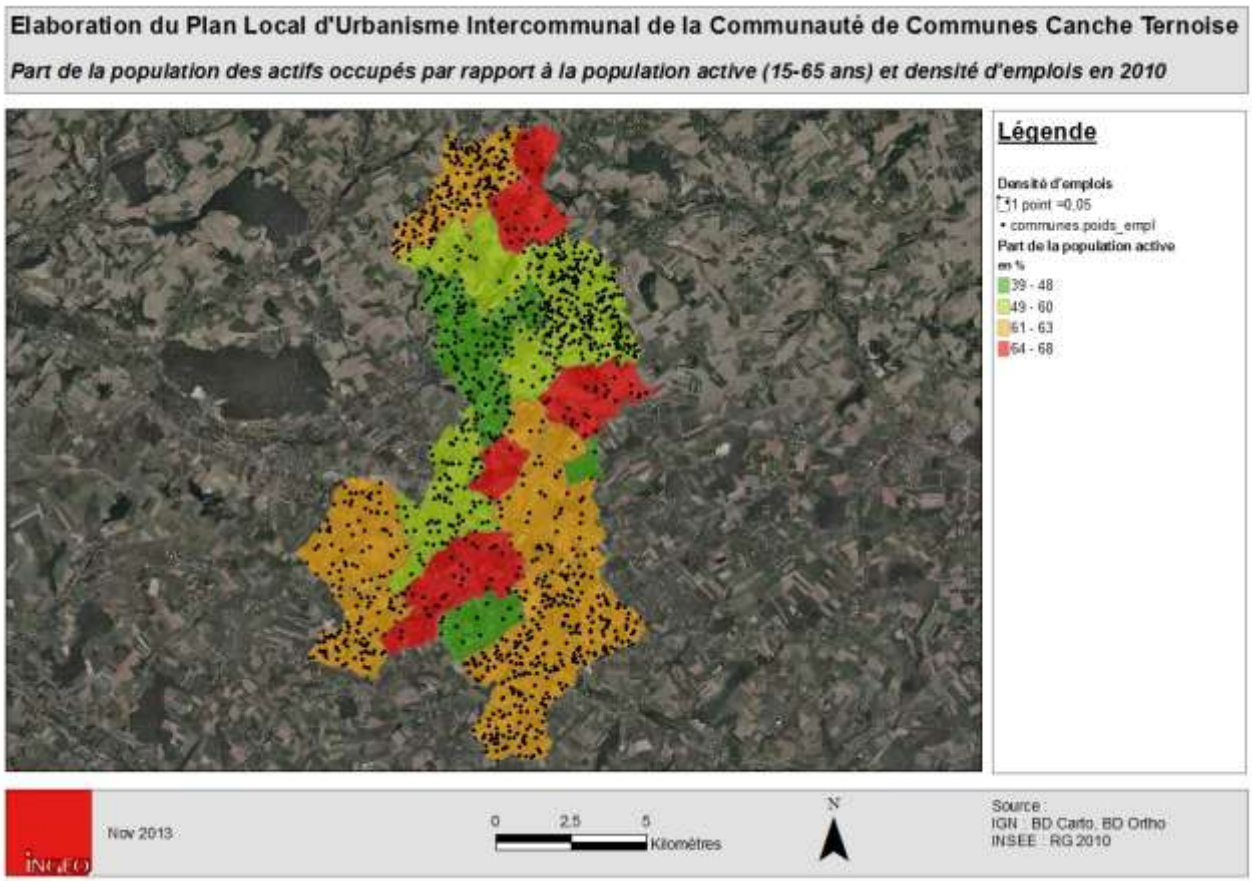

Figure 45

Cette carte est à mettre en parallèle de celle relative à l'indicateur de concentration d'emploi (cf Figure 43). En effet, cet indicateur a permis de mettre en évidence les dynamiques inverses observées entre le pôle Ternoise et le pôle Canche. L'emploi apparait plus présent dans le pôle Ternoise, et tend également à augmenter, tandis que le pôle Canche concentre les indices les plus faibles et une dynamique négative. S'agissant de la localisation des actifs occupés, le constat s'inverse. La population des actifs ayant un emploi réside davantage dans la partie Sud de l'ex CCCT (où l'on observe pour rappel une attractivité résidentielle plus forte également) que dans la partie Nord.
En somme, les actifs occupés effectuent une réelle distinction entre le lieu de travail et le lieu de résidence. On observe donc une spécialisation des vallées : la vallée de la Ternoise tournée vers l'activité économique et en perte de vitesse en matière d'attractivité résidentielle, et la vallée de la Canche privilégiée par les actifs pour leur lieu de résidence, sans doute attirés par la qualité de vie proposée dans un territoire préservé. Ce constat est néanmoins à nuancer sur la vallée de la Canche qui a besoin de se développer sur le plan économique afin de maintenir cette attractivité résidentielle. A ce titre, la commune de Fillièvres dispose de commerces, d'une école, d'artisans, d'une maison médicale, d'une MARPA contribuant à cette dynamique positive.

I.3.3. Déplacements domicile/travail

L'étude des déplacements domicile/travail a été réalisée avec des données INSEE de 2006. N'ayant pu optenir de données plus récentes, les chiffres avancés ici doivent être appréhendés davantage comme des indices d'une tendance.

En 2006, les actifs du territoire sont répartis en 3 catégories selon leur déplacement domicile/travail :

- Les actifs dits « stables », c'est-à-dire qui travaillent dans la même commune que leur lieu de résdence : ils sont 522,
- Les actifs dits « sortants », c'est-à-dire qui travaillent dans une autre commune que leur lieu de résidence : ils sont 1096 dont 113 dans une commune appartenant à l'ex CCCT,
- Les actifs dits « entrants », c'est-à-dire qui travaillent au sein de l'ex CCCT mais qui habitent à dans une autre commune (appartenant oupas à l'ex CCCT) : ils sont 398.

L'objectif de cette étude est donc de répondre à un double questionnement :

- Où travaillent les actifs de l'ex CCCT ?
- D'où viennent les actifs qui travaillent sur l'ex CCCT ?

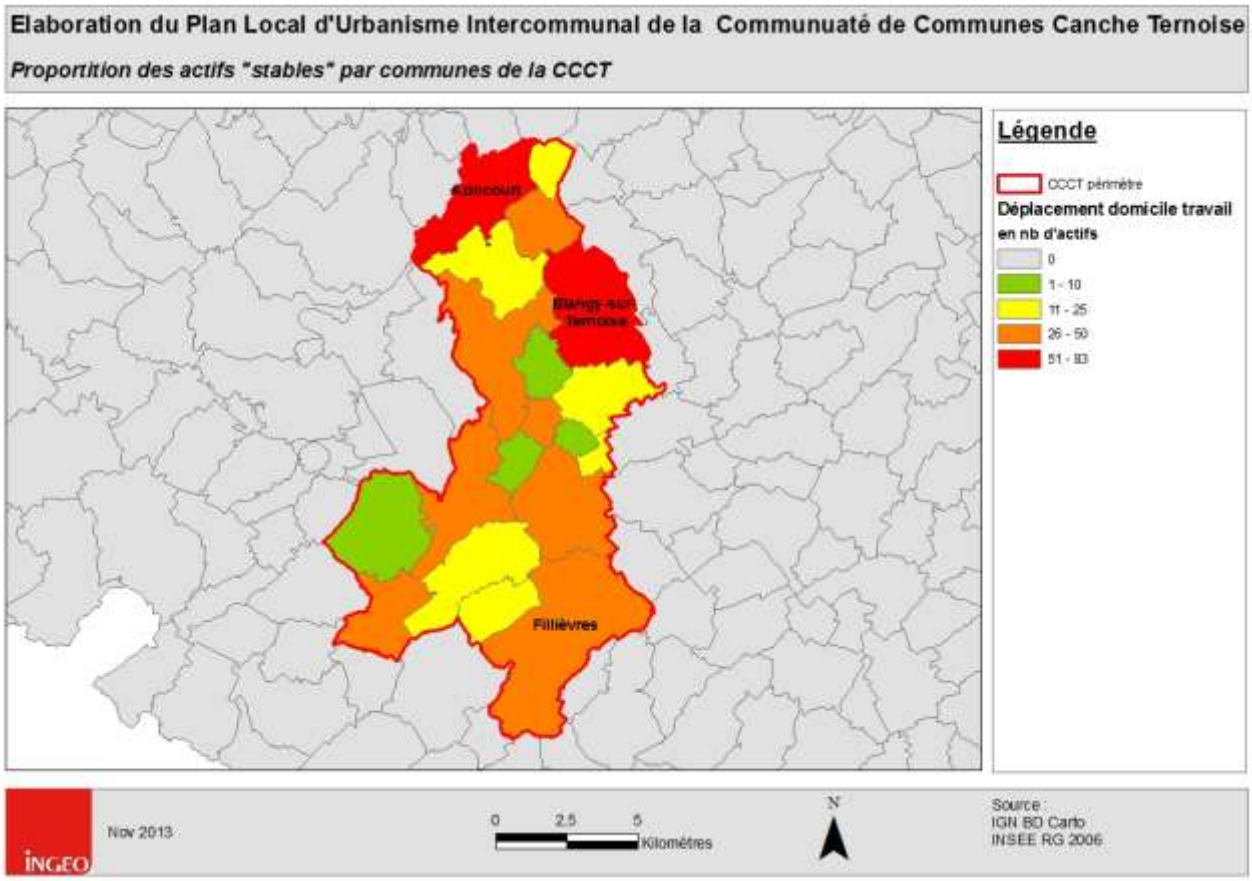

Figure 46

Cette première carte présente la proportition des actifs « stables » (cf Figure 46), c'est-à-dire qui travaillent et habitent dans la même commune. Sans surprise, on retrouve les grands pôles d'habitat, à savoir Blangy-sur-Ternoise, Azincourt, Fillièvres, Vacqueriette Erquières …
Avec 522 actifs, cette catégorie représente près de 50% des actifs travaillant au sein de l'ex CCCT. Sur ces 522 actifs, 46% travaillent à domicile.

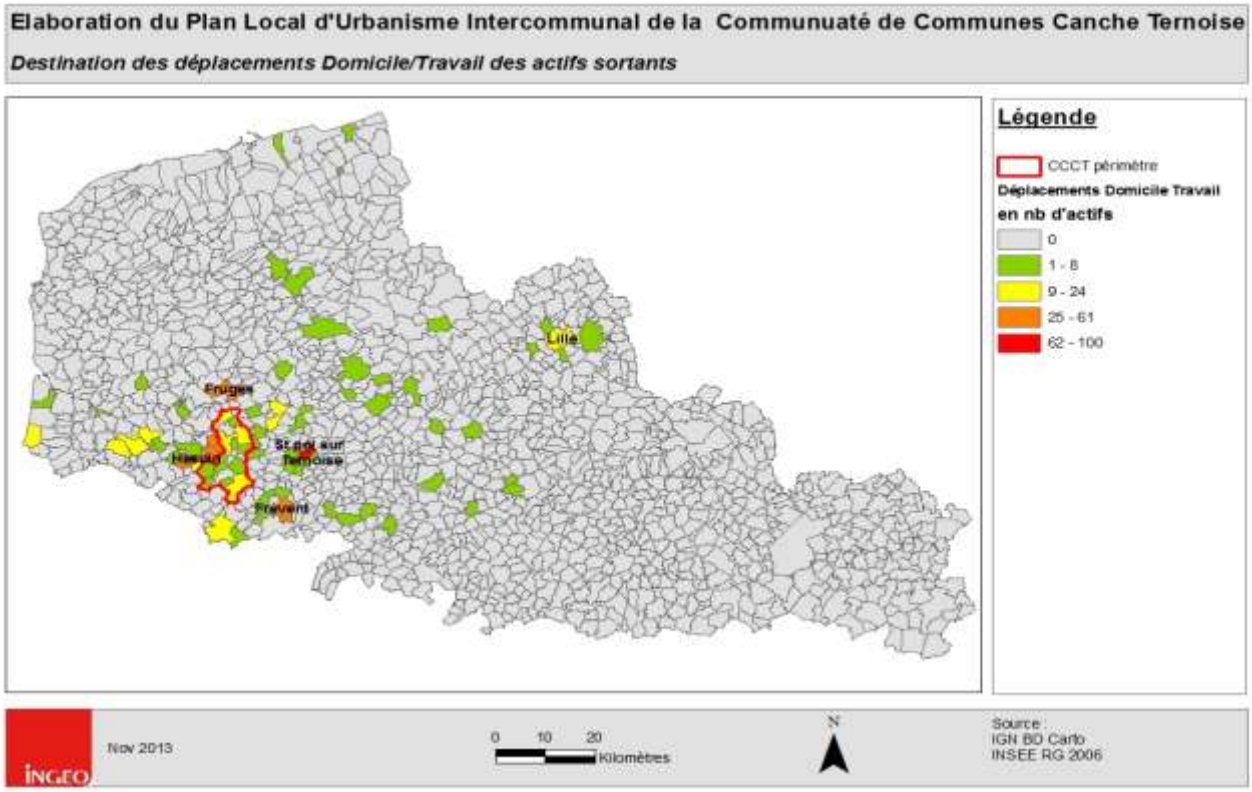

Figure 47

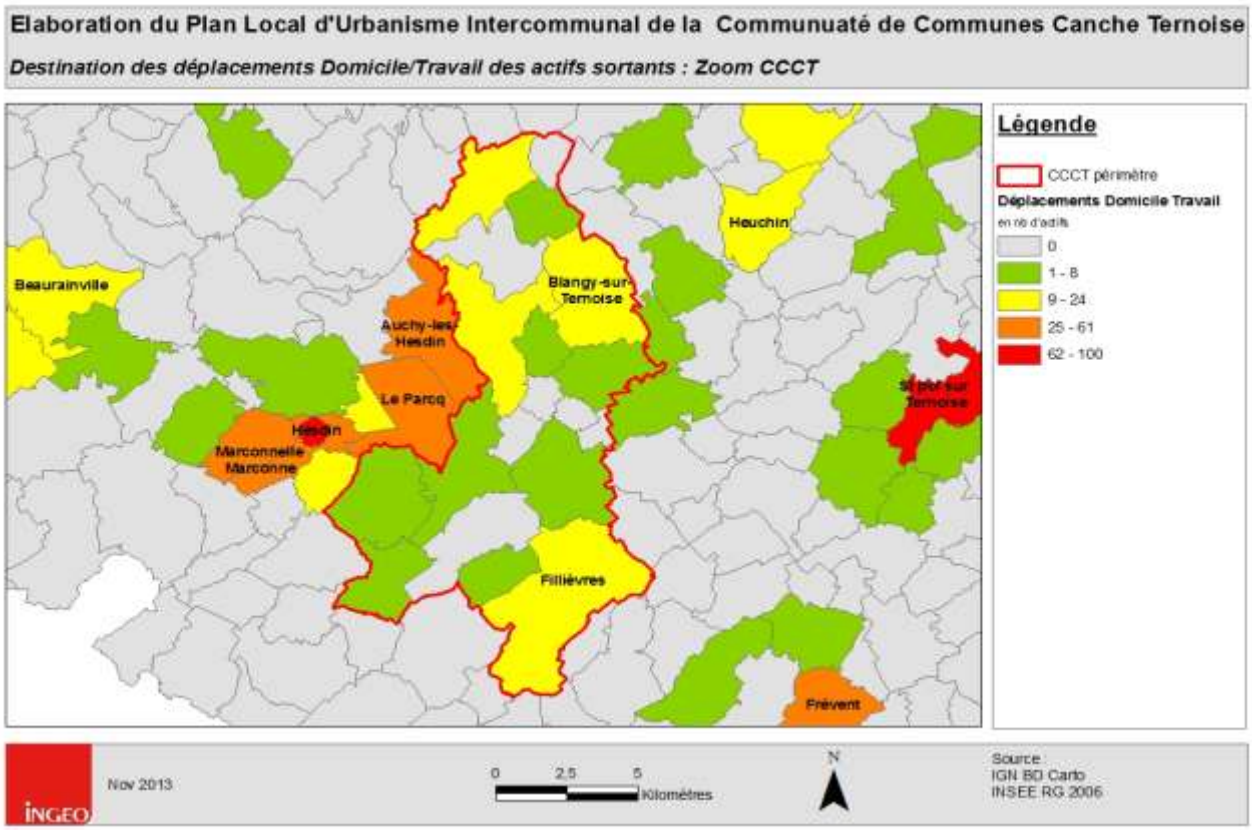

Figure 48

Concernant les actifs « sortants », c'est-à-dire les actifs travaillent dans une commune différente de celle du lieu d'habitation, ils représentent 1096 actifs soit plus des 2/3 des actifs habitant l'ex CCCT.
A l'échelle de l'ex CCCT (cf Figure 48), on note que ces actifs travaillent essentiellement sur les pôles principaux de Blangy-sur-Ternoise et de Fillièvres, et sur le pôle secondaire d'Azincourt.
A l'échelle régionale (cf Figure 47), ces actifs travaillent dans les pôles urbains voisins :

- Pôle urbain d'Hesdin et d'Auchy-les-Hesdin,
- Pôle urbain de Frévent,
- Pôle urbain de Saint-Pol-sur-Ternoise,
- Pôle urbain de Fruges.

Dans une moindre mesure, on observe également des déplacements en direction de l'agglomération lilloise, et de la Côte d'opale (notamment le long de la RD939).

Ces déplacements se font en très grandes majorité en voiture (93%), voire en 2 roues (5%) et en transport en commun (2%). La distance moyenne est de 21 km (pour un aller) et le temps de trajet est de 22 minutes (pour un aller).

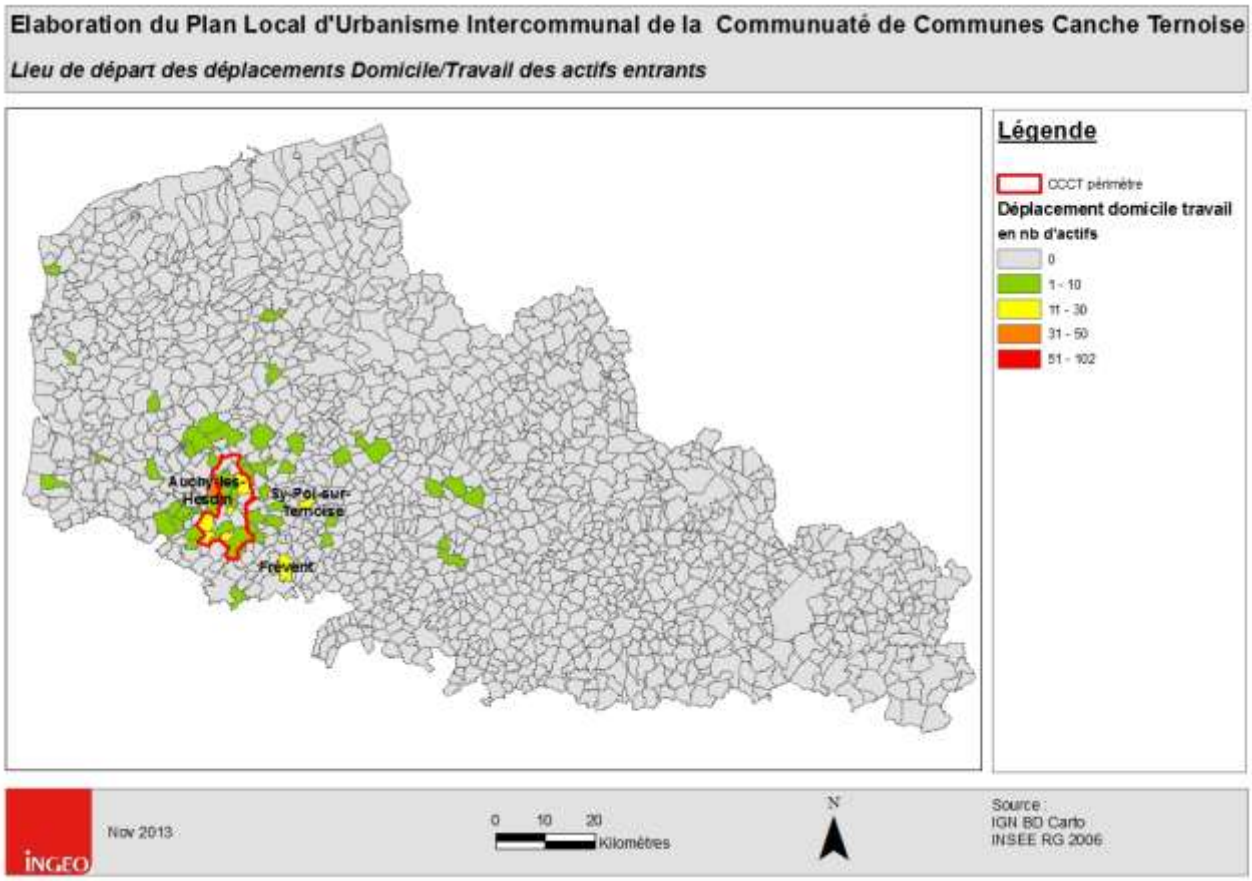

Figure 49

Concernant les actifs « entrants », c'est-à-dire les actifs qui viennent travailler sur le territoire de l'ex CCCT, ils sont 398 soit 38% des actifs travaillant au sein de l'ex CCCT.
A l'échelle de l'ex CCCT (cf Figure 50), on note le poids de Blangy-sur-Ternoise, et des communes de la vallée de la Canche notamment.
A l'échelle régionale (cf Figure 49), ce sont principalement des actifs venant de communes voisines telles qu'Auchy-les-Hesdin. Certains actifs peuvent néanmoins venir d'un peu plus loin : notamment de Saint-Pol-sur-Ternoise ou de Frévent.
Cela montre aussi les liens avec les communautés de communes voisines et notamment Frévent et St

Pol sur Ternoise.

S'agissant de ces déplacements, on note une nouvelle fois la prédominance de l'utilisation de la voiture (89%) ou des 2 roues (10%), alors que la part des déplacements en transport en commun n'est que très faible (1%). La distance moyenne est de 14 km (pour un aller) et le temps de trajet est de 16 minutes (pour un aller). Ces derniers chiffres, comparés à ce des déplacements des actifs « sortants », montrent une nouvelle fois la plus faible attractivité économique de l'ex CCCT par rapport à ses territoires voisins.

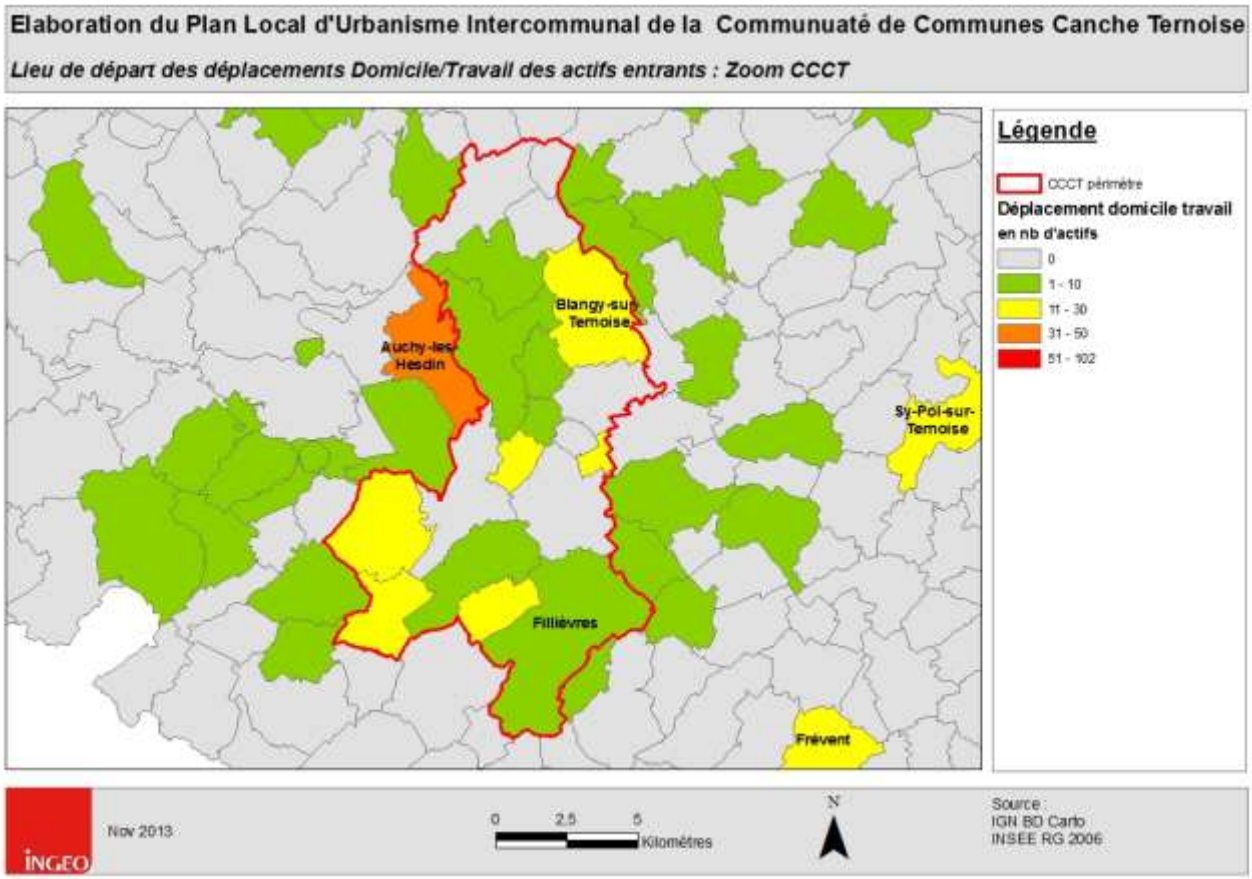

Figure 50

III. Analyse des ménages

III.1. Evolution du nombre et de la taille des ménages

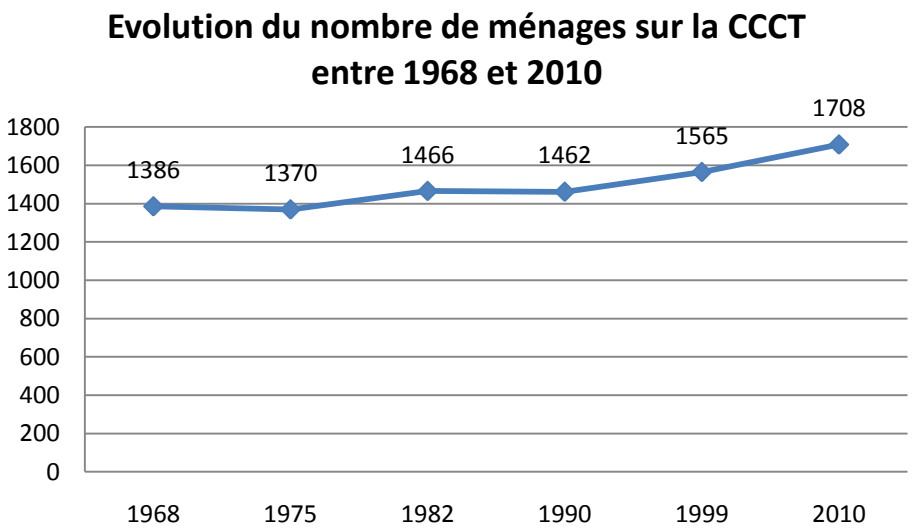

Figure 51

L'évolution des ménages[7] permet notamment de déterminer le taux d'occupation des résidences. La commune compte 1708 ménages en 2010 pour 4307 habitants.
Le nombre de ménages en 40 ans s'est accru de 18.9% entre 1968 et 2008, alors que dans le même temps la population diminuait fortement jusqu'en 1999.
Cette progression globale du nombre de ménages par rapport à la diminution de la population marque la **baisse du taux d'occupation**[8] des logements qui est passé de 3.3 personnes par ménage, à 2.6 en 1999 et à **2.5 personnes par ménage** en 2010 (cf Figure 52). Le taux d'occupation au niveau départemental est le même que l'ex CCCT soit 2.5 personnes par résidences principales.

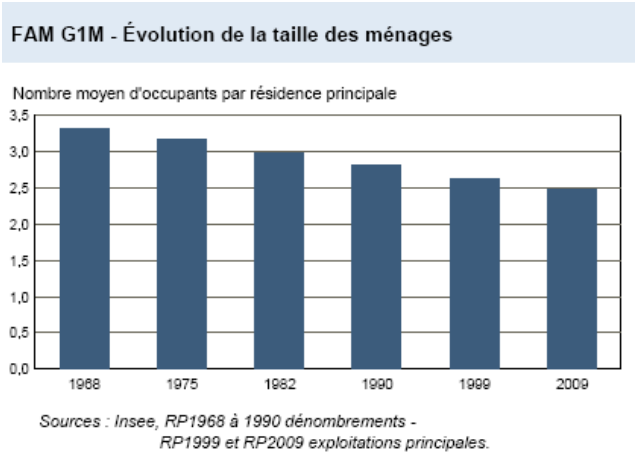

Figure 52

On explique la baisse du taux d'occupation par deux grandes évolutions majeures : le vieillissement des ménages (les enfants quittent le foyer, la part des personnes âgées augmente) et la croissance du nombre de divorces. Ces deux facteurs crée des familles en général plus petites (célibataires, couples sans enfant, familles monoparentales, personnes veuves, …) ce qui engendre le phénomène de décohabitation et de desserrement des ménages, et aujourd'hui de nouveaux besoins en logements.

[7] *Un **ménage** désigne l'ensemble des personnes qui occupent un même logement comme résidence principale quels que soient les liens qui les unissent.*
[8] *Le **taux d'occupation** est le nombre de personnes par ménages.*

FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages

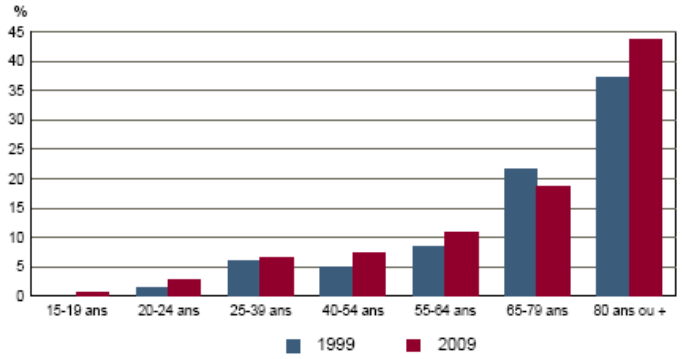

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Figure 53

Pour pallier à ce desserrement des ménages à l'avenir, il faudra prévoir la construction de logements supplémentaires, peut-être plus petits, adapté à la taille des ménages d'aujourd'hui. On verra dans la suite de ce rapport si l'état du parc actuel pourra permettre d'accueillir de plus en plus de petits ménages.

Néanmoins, la baisse du taux d'occupation des ménages n'est plus exponentielle comme elle l'a été entre le début des années 70 et le milieu des années 90 ; en effet, elle s'est stabilisée autour de 2.5 personnes par ménages depuis le milieu des années 90. Cette stabilisation à 2.5 personnes par ménages est expliquée par une structure des ménages qui reste « traditionnelle », c'est-à-dire « couple marié avec ou sans enfant », car on voit que la plus grande part des 25-80 ans déclare vivre en couple (cf Figure 54). De plus, on constate que la part des couples avec enfants reste importante (de l'ordre de 30%) même si la part des couples sans enfants reste la plus importante avec 38% (cf Figure 55).

Cependant, le taux d'occupation tend à la baisse avec au moins 60% des ménages qui sont composés de 1 ou 2 personnes (si on ne compte que les ménages d'1 personne et les couples sans enfant), ce qui risquera de s'accentuer avec le vieillissement de la population.
On voit par ailleurs la grande importance que prennent les familles monoparentales avec 8% des ménages.

FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge en 2009

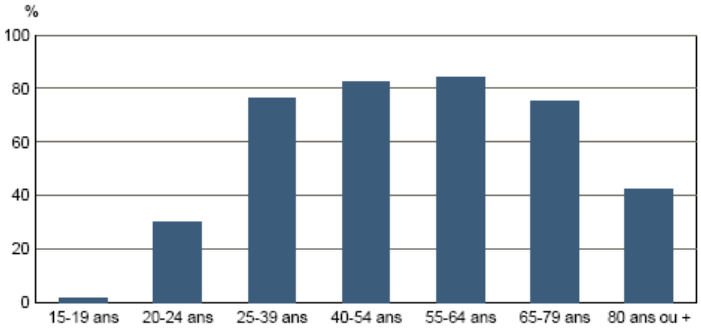

Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

FAM G4 - État matrimonial légal des personnes de 15 ans ou plus en 2009

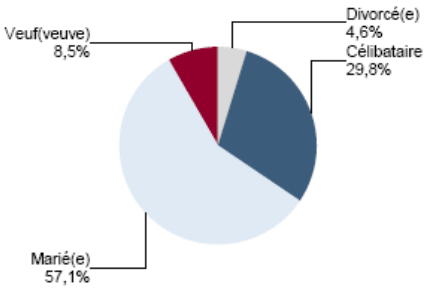

Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

Figure 54

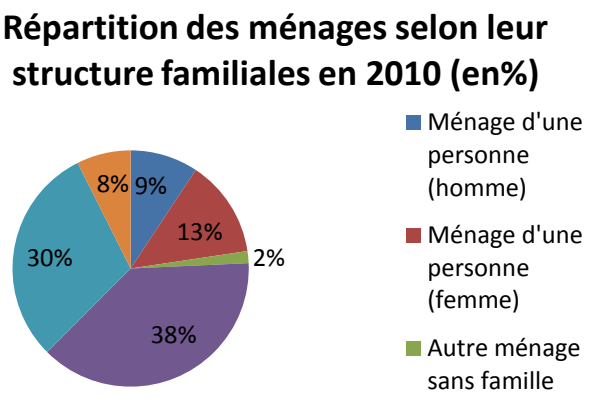

Figure 55

III.2. Niveau de vie et IDH

Le revenu médian de l'ex CCCT est de 15 529€ en 2010. Le rapport entre les ménages les plus pauvres et les plus aisés est de 4.5. C'est-à-dire que les ménages les plus aisés gagnent 4.5 fois plus que les ménages les plus pauvres. Cette médiane est équivalente à la médiane départementale qui est de 15 755€, mais bien inférieure à la médiane nationale de 18 749€.
De fait, 43% des ménages sont imposables soit à peu près le même taux que la moyenne départementale de 44% ménages imposables.

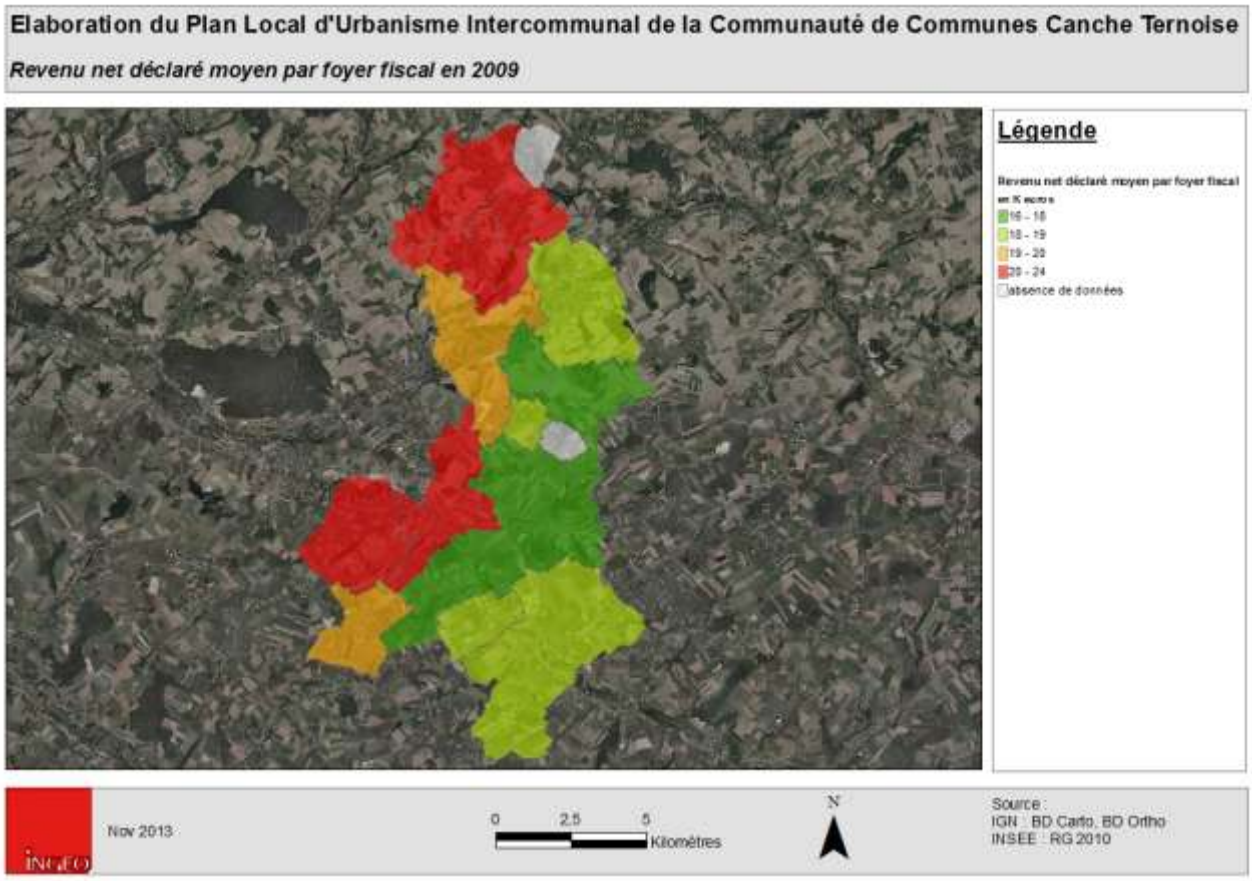

Figure 56

Par communes au regard du revenu net moyen (cf Figure 56), on note la distinction entre l'arc de périurbanisation autour des pôles urbains d'hesdin de d'Auchy-les-Hesdin (à l'Ouest de l'ex CCCT), et le reste du territoire intercommunal. Ces communes ayant connues les premières les effets de la périurbanisation de ces pôles se caractérisent par un revenu net moyen plus élevé que les autres communes de l'ex CCCT.
Ainsi, le PLUI devra s'attacher à tenir compte de cette situation dans son projet de développement, tout en s'attachant à réduire ces inégalités.

Au regard de l'Indice de Développement Humain ou IDH (cf Figure 57 : IDH4 version 2), l'ex CCCT se situe parmi les communes « moyennes » du territoire du Pays des Sept Vallées avec un indice moyen entre 0.3 et 0.6. Cet indice met en exergue 3 indicateurs (*le revenu fiscal médian, l'indice de mortalité, la part de la population diplômée*) qui affichent des résultats plutôt mauvais sur l'ex CCCT. D'abord, un revenu net médian est plutôt bas par rapport aux moyennes supra-communales comme vu précédemment (Revenu net médian ex CCCT : 15 529€ ; Revenu net médian Département 62 : 15 755€ ; Revenu net médian France : 18 749€), un taux de mortalité de 11 pour 1000, l'un des plus élevés de tous les EPCI alentour et très fort par rapport à la moyenne régionale qui est à 8 pour 1000 (il a néanmoins baissé depuis 1999 pour retrouver son seuil de 1990); et troisièmement, la population active qui n'est pas diplômée est globalement la même que la part régionale (14% de la population de 15 ans ou plus non scolarisée ne possède aucun diplôme).
Donc les efforts à faire pour améliorer l'IDH seraient de se focaliser sur l'emploi et le niveau de ressources, ainsi que sur la santé et les conditions de vie pour améliorer l'espérance de vie.

Figure 57

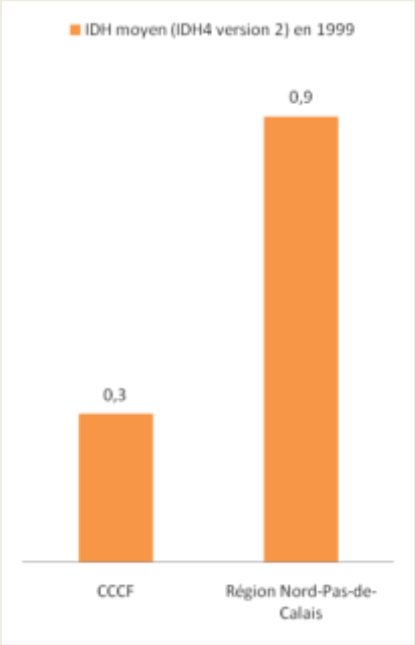

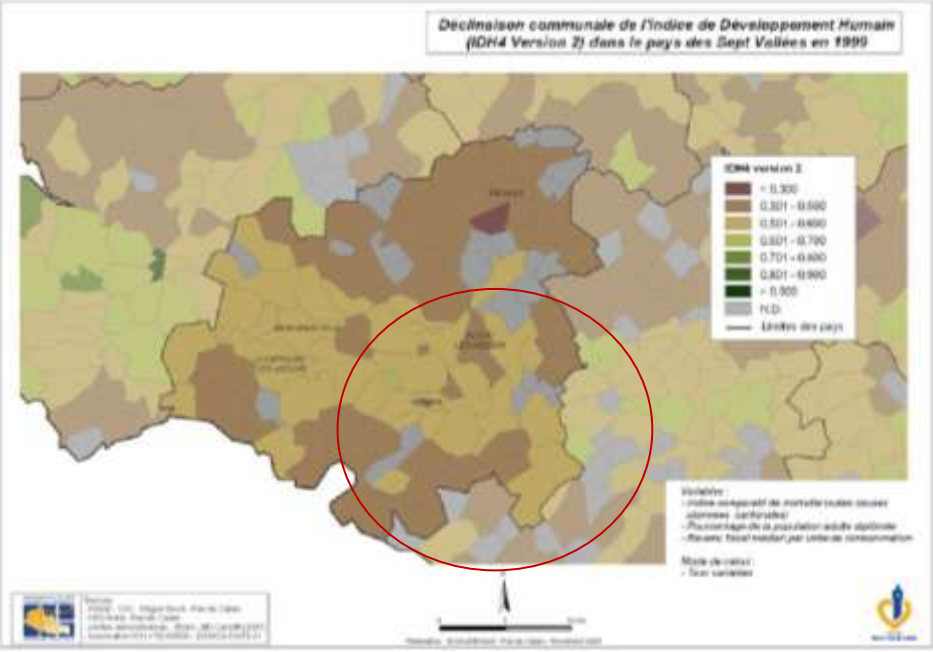

Fiche signalétique du Pays des Sept Vallées :

5. Profil IDH4 (Déclinaison communale de l'Indice de Développement Humain)

Un développement humain plus faible qu'en région autour de Fruges et le long de la frontière régionale.

La déclinaison communale de l'indicateur de développement humain (IDH4) indique un niveau de développement inférieur à la moyenne régionale (0,509) dans la plupart des communes de la CC de Fruges et environs. Au sud, plusieurs communes proches de la frontière régionale ont également un niveau de l'IDH4 inférieur à la valeur régionale.

Sur l'ensemble du pays, les habitants sont pénalisés par un plus faible niveau de revenu. Les indicateurs de l'IDH4 pour les deux autres dimensions sont par contre un peu plus favorables au territoire avec une part de non diplômés plus faible qu'en région et un niveau de mortalité comparable à un âge donné.

Plus de la moitié des ménages sont non imposables.

En 2007, le revenu annuel médian déclaré au fisc est de 14 091 € par unité de consommation, soit près de 1 100 € de moins que pour l'ensemble du Nord – Pas de Calais. Conséquence de ce faible niveau de revenu, plus de la moitié des ménages vivant dans le pays des 7 Vallées sont non imposables (51,2% contre 44,5% en région). Le pays se caractérise par un poids élevé des pensions, retraites et rentes dans les revenus (28,5% contre 23,3% en région et 25,5% en France de province). Ce poids est lié à la surreprésentation des 60 ans et plus.

Une surmortalité proche de la moyenne régionale.

A un âge donné, le pays des Sept Vallées a un niveau de mortalité comparable à la moyenne régionale. L'indice comparatif de mortalité (ICM) des femmes est de 117,6 contre 118,2 en région. La mortalité féminine est ainsi supérieure de 17,6% à la moyenne nationale pour un âge donné. L'ICM masculin est également proche de la moyenne régionale (126,0 contre 129,9).

Moins de diplômés du supérieur qu'en région.

La part de non diplômés retenue dans l'IDH4 est inférieure la moyenne régionale : parmi les 15-64 ans ayant terminé leurs études, 17,4% n'ont pas de diplôme contre 18,3% en région. La part des diplômés du supérieur est par contre plus faible (16,2% contre 22,4%).

Sources : *Fiche signalétique Pays des Sept Vallées*, SIGALE Nord-Pas-de-Calais.

B. L'HABITAT

I. Analyse du parc de logements

I.1. Analyse du parc de logements global

I.1.1. EVOLUTION ET NOUVEAUX LOGEMENTS

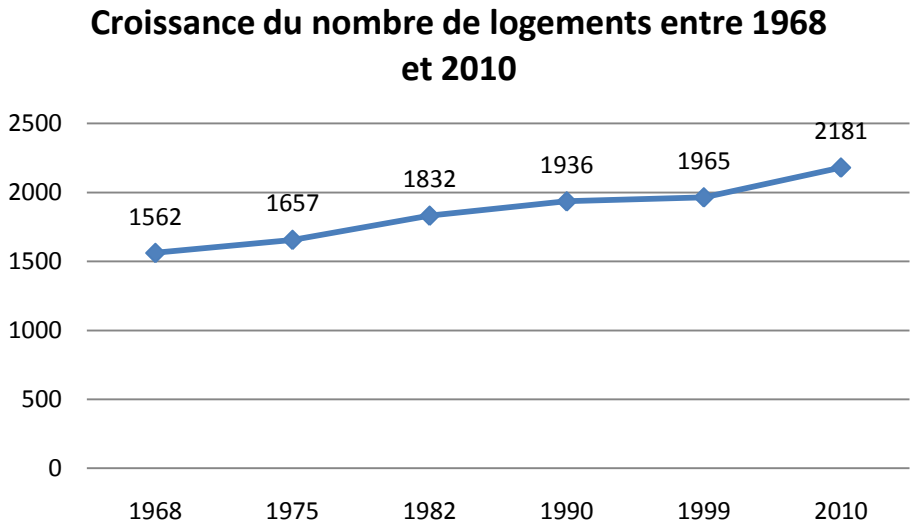

Figure 58

Pour rappel : Figure 59

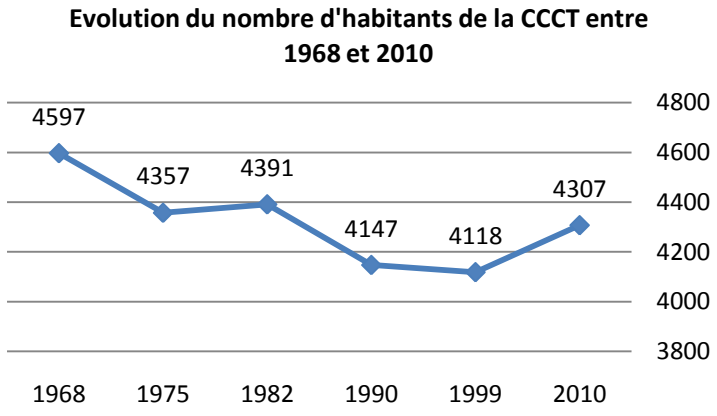

Le nombre de logements de l'ex Communauté de Communes Canche Ternoise est en augmentation constante depuis 1968 et la plus forte hausse date de la dernière décennie entre 1999 et 2010 (cf Figure 58). ***Entre 1999 et 2010,*** le ***taux de croissance du nombre de logement*** est de 11%, soit de ***1% par an,*** alors que dans le même temps la croissance démographique était de 0.42% par an.
L'accroissement du nombre de logements intervient dans un contexte de baisse de la population jusque 1999 (cf **Pour rappel** : Figure 59). Cette diminution de population, corrélée à la hausse des résidences principales jusque 1999, marque bien le phénomène de décohabitation des ménages (c'est-à-dire, les ménages deviennent plus petits et plus nombreux) : phénomène causé par le vieillissement des ménages, la baisse de la natalité, le célibat, ou encore l'accroissement du nombre de divorces. Depuis

1999, la tendance s'est inversée et le nombre d'habitants a augmenté, ce qui montre une forte attractivité résidentielle de l'ex CCCT, et qui explique de fait l'accroissement du nombre de logements depuis cette date.

Comparaison territoriale : La croissance annuelle du nombre de logements entre 1999 et 2010 sur l'ex CCCT, qui est de 1% par an, est identique à celle enregistrée entre 1999 et 2008 sur le département (cf Figure 60). L'ex CCCT se trouve au niveau des 1% de croissance annuelle alors que la plupart de ses voisins sont au-dessus, voire très au-dessus des 1% par an (hormis la CC du Pays d'Heuchin et la CC du Canton de Fruges).

Figure 60

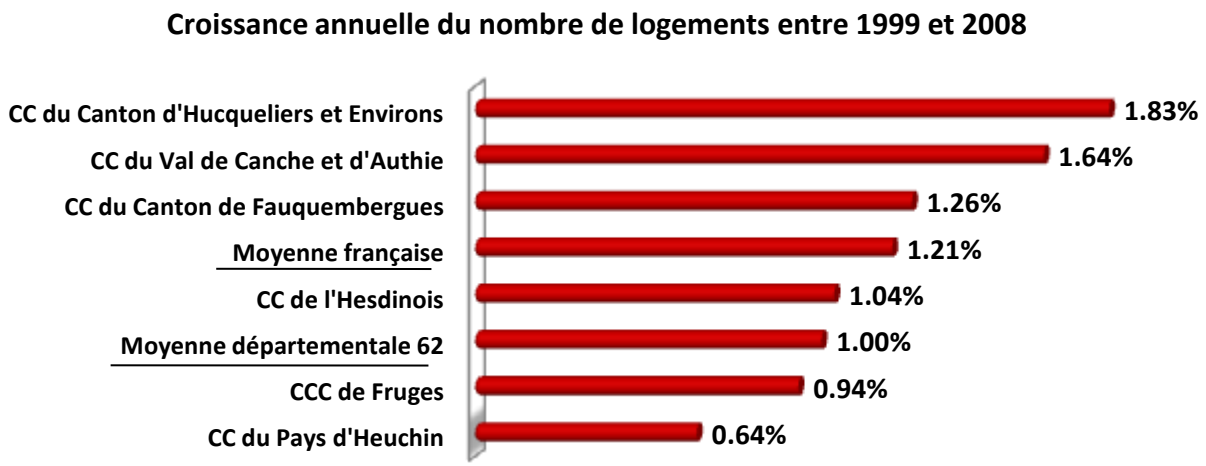

Figure 61

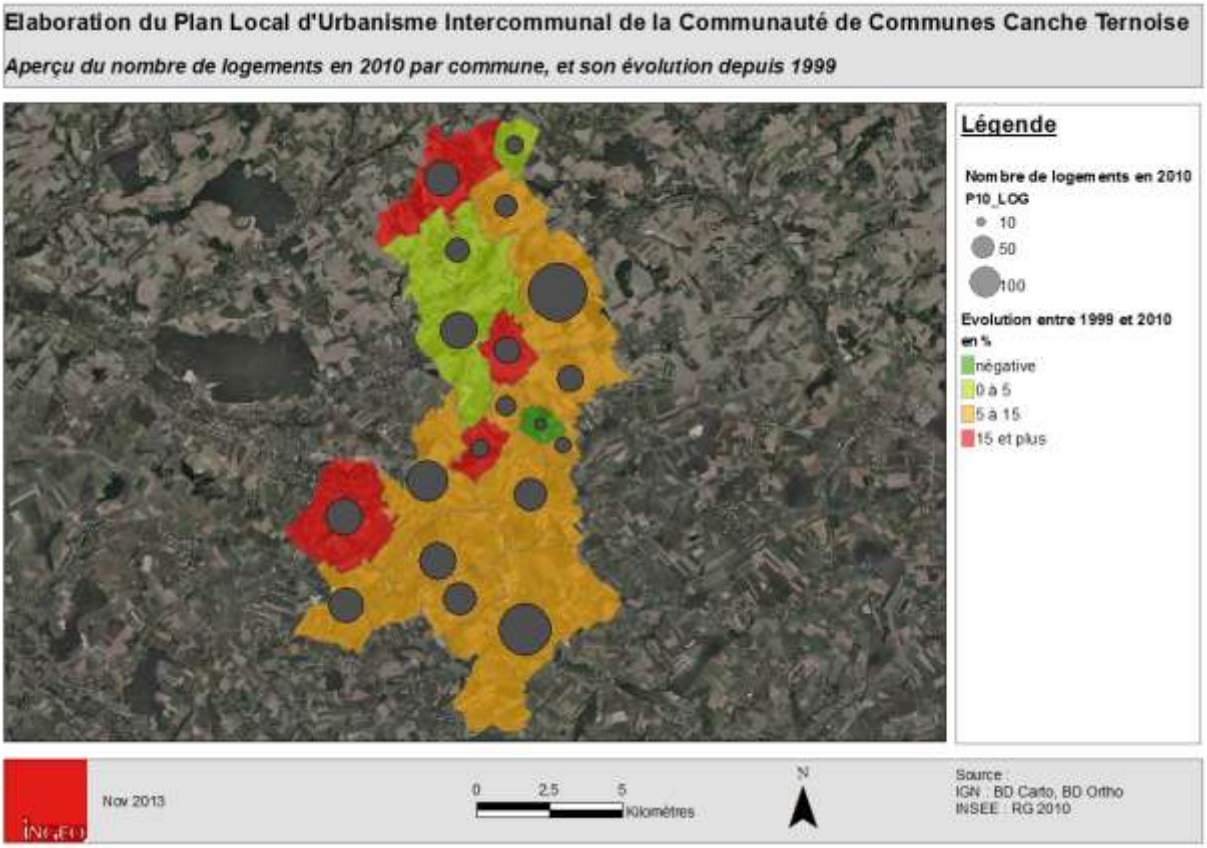

Figure 62

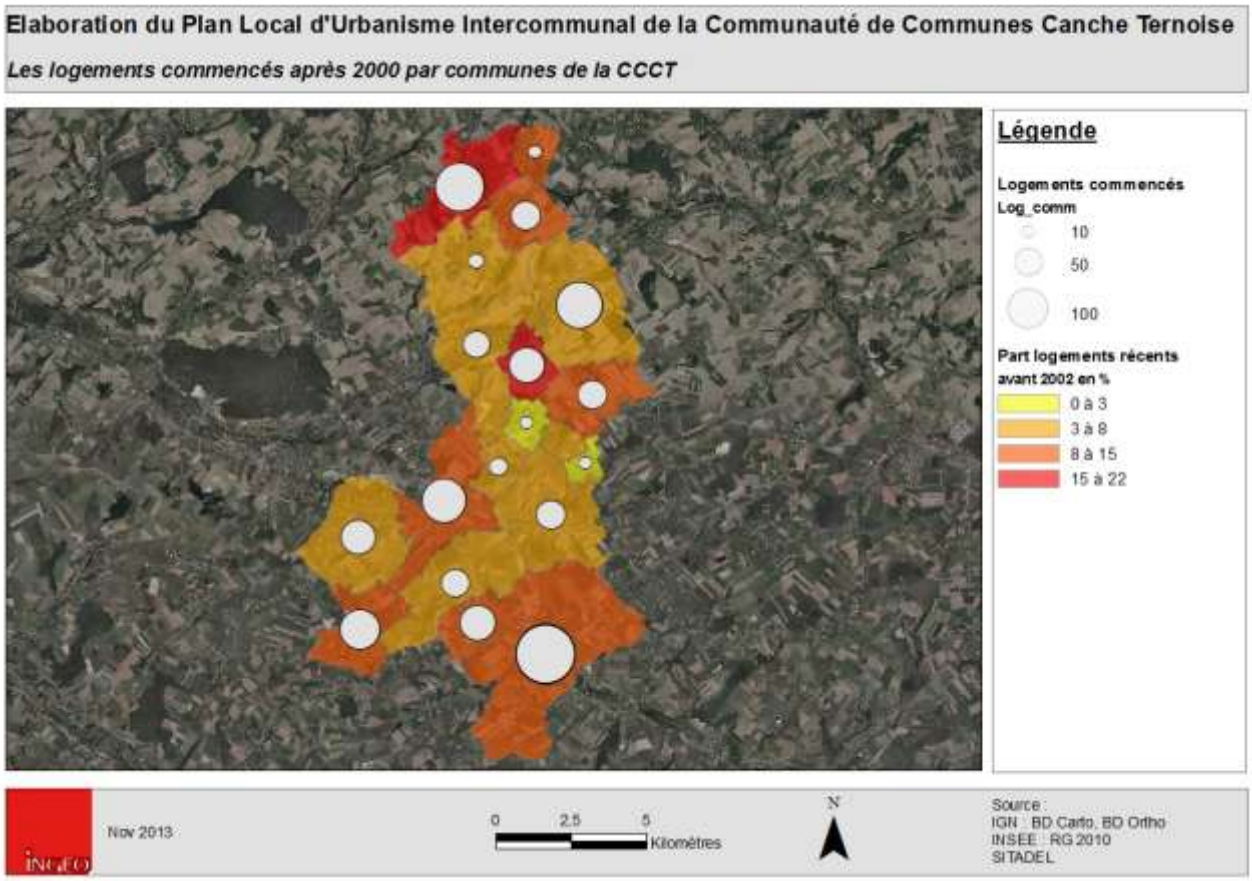

Par communes, l'évolution des nouveaux logements (cf Figure 61 et Figure 62) montre que sur les communes en plus foncé (exemple Azincourt), les logements construits dans la dernière décennie représentent une plus grande part parmi les logements totaux (environ entre 15 et 20%) relativement aux autres communes ; alors que des communes telles que Incourt et Noyelles-les-Humières (communes en jaune), ont une faible part de logements récemment construits (inférieure à 3% du parc).
Cela monte d'une part l'attractivité de certaines communes par rapport à d'autres, mais aussi la disponibilité en terrains constructibles ces dernières années.
A noter que la commune d'Azincourt dispose d'une carte communale approuvée il y a plus de 8 ans avec une mise sur le marché foncier d'un certain nombre de terrains à bâtir.
Cette variable discutée en réunion de travail incite donc les acteurs locaux à penser que leur territoire aurait enregistré une plus forte hausse de population si plusieurs communes avaient par le passé, réalisé une procédure de planification.
A noter, cependant, que Blingel est au RNU.

I.1.2.EVOLUTIONS PAR CATEGORIES DE LOGEMENTS

Selon les différentes catégories de logement[9], l'évolution positive du nombre de logements de l'ex CCCT est imputée davantage à l'accroissement du nombre de résidences principales (cf Figure 63). On constate que depuis 1968 la part de la vacance est restée stable relativement à la hausse du nombre de logement global. Par contre, la part des résidences secondaires et logements occasionnels s'est développée jusque dans les années 1990 ; depuis lors cette part s'est relativement stabilisée.

Evolution du nombre de logements de la CCCT par catégories entre 1968 et 2010

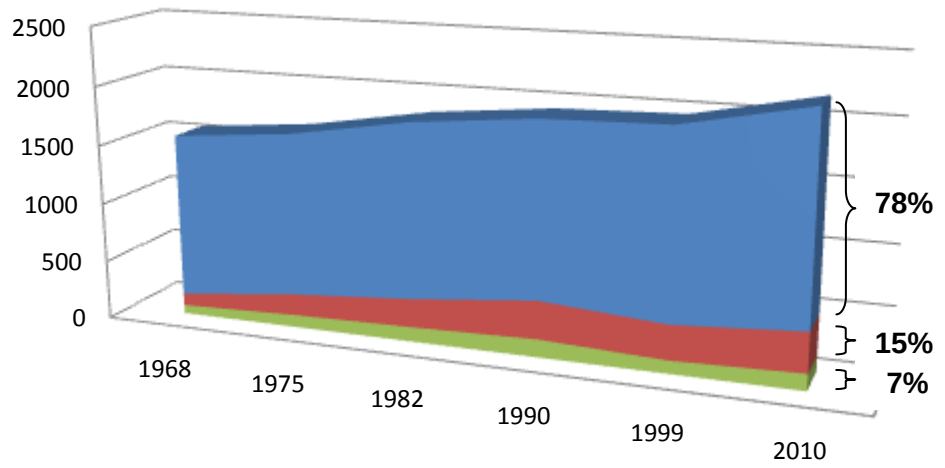

	1968	1975	1982	1990	1999	2010
RP	1386	1370	1466	1462	1565	1708
RS	104	182	242	323	291	333
LV	72	105	124	151	109	140

Figure 63

[9] ***Catégories de logement*** **:**
Les logements sont répartis en quatre catégories :
- les résidences principales : logements occupés de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes, qui constituent un ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages ;
- les logements occasionnels : logements ou pièces indépendantes utilisés occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille) ;
- les résidences secondaires : logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques ;
- les logements vacants : logements inoccupés se trouvant dans l'un des cas suivants :
. proposé à la vente, à la location,
. déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation,
. en attente de règlement de succession,
. conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés,
. gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple : un logement très vétuste, ...).
La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir ; c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

Comparaison territoriale :

Au sein de leurs parcs de logements respectifs, les communautés de communes attestent d'une répartition différente selon les catégories de logement : résidence principale, résidence secondaire ou logement vacant. Par rapport aux données 2008 (cf Figure 64), on note que la structure de l'ex CCCT diffère assez nettement des autres EPCI et des moyennes départementale et nationale : c'est-à-dire une proportion 78% (rés. Pricipales), 15% (rés. Secondaires) et 7% (log. Vacant). La forte proportion de résidences secondaires apparaît comme une caractéristique du parc de logement de l'ex CCCT. A ce titre, ce profil s'apparente donc à celui de la CC du Val de Canche et d'Authie.

Figure 64

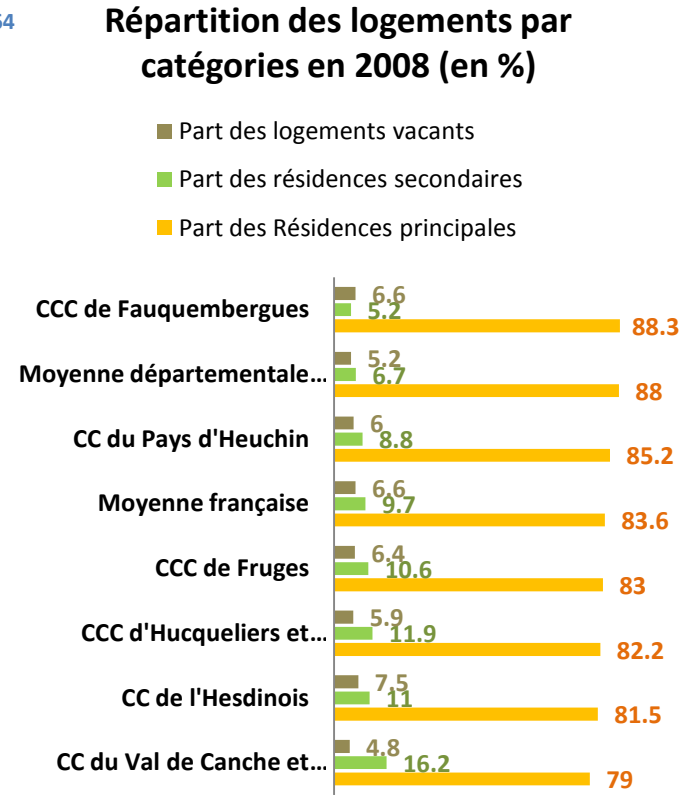

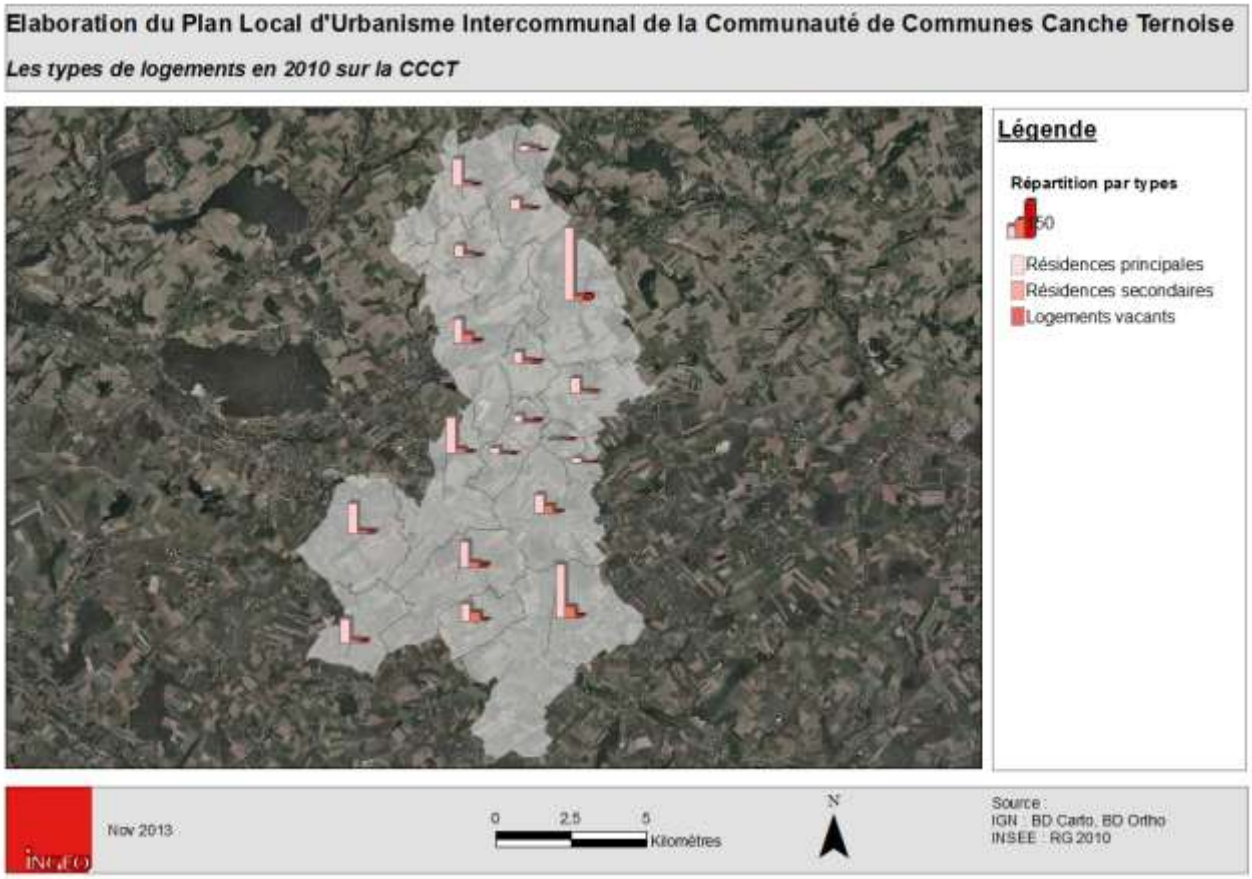

Figure 65

On retrouve à peu près le même schéma de répartition par catégories de logements sur chaque commune, c'est-à-dire schématiquement une répartition en « 75%/ 20%/ 5% ». Pour autant, certaines communes se différencient selon la part de résidences secondaires qu'elles accueillent. C'est notamment le cas pour les communes de la vallée de la Canche, au Sud /Est de l'ex CCCT (Fillièvres, Galametz, Wail, Willeman).

Au dire d'élus, sur la dernière décennie, les logements nouvellement construits sur l'ex **CCCT** (résidences principales, résidences secondaires et occasionnelles, et logements vacants) se sont bâtis pour la majorité sur des terrains d'une superficie supérieure à 1000m².

I.1.4.CONFORT DES LOGEMENTS

Le parc de logements de l'ex CCCT témoigne d'un état globalement assez médiocre (cf Figure 66 et Figure 67). Les logements sans confort[10] en 2011 représentent une plus grande part sur les communes de Neulette et Noyelles-les-Humières ou encore sur toutes les autres communes en orange. Ces données sont corrélées avec celles de la Figure 67, c'est-à-dire les logements évalués comme médiocres[11] au classement cadastral.
NB : Attention, ces données comprennent toutes les catégories de logement : les résidences principales, les résidences secondaires et occasionnelles, et les logements vacants (très forte imputation de cette dernière donnée sur les chiffres présentés).

[10] ***Logement sans confort*** : Un logement est considéré confortable selon l'INSEE, si le logement possède au moins une salle de bain avec baignoire ou douche.
[11] ***Logements « médiocres » au classement cadastral*** : Logements classés dans la catégorie 7 (Qualité de construction médiocre, matériaux bon marché, logement souvent exigu en collectif, absence très fréquente de locaux d'hygiène) ou la catégorie 8 (Aspect délabré, qualité de construction particulièrement délabrée, ne présente plus les caractères élémentaires d'habitabilité).

Figure 66

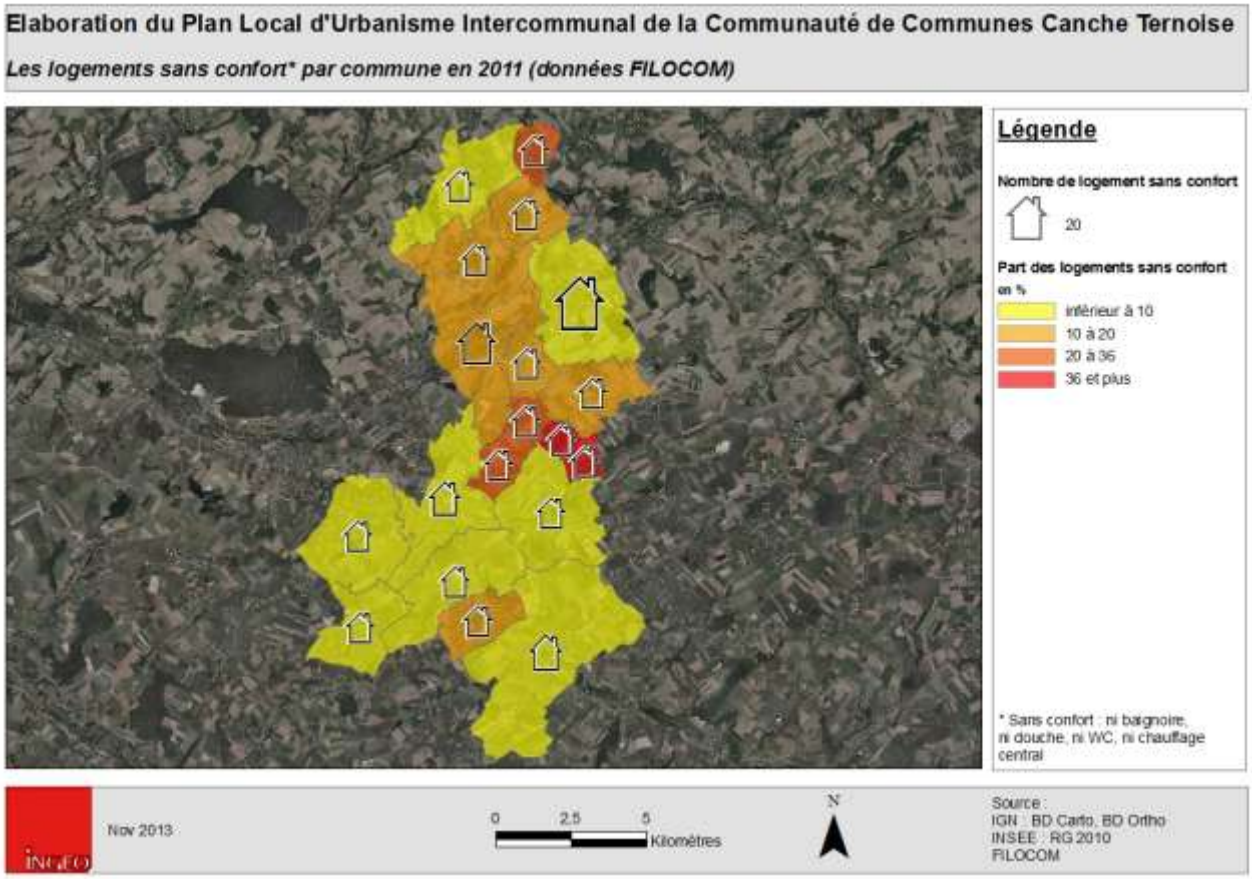

Figure 67

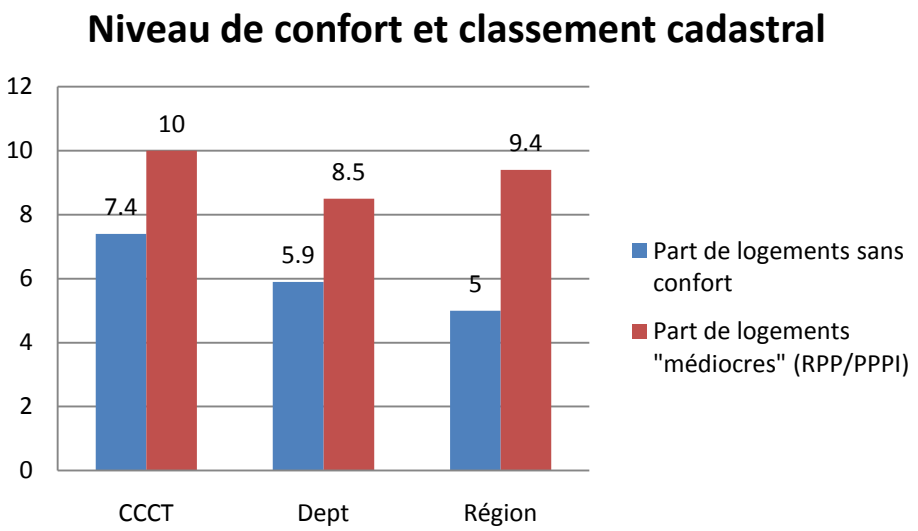

I.1.5.ANCIENNETE DES LOGEMENTS

Le parc de logements de l'ex CCCT est un parc majoritairement ancien avec une date de construction médiane de 1953, ce qui signifie qu'il existe autant de logement construits avant et après 1953. Nous verrons plus en détail cet aspect dans le paragraphe suivant sur les résidences principales.
Par communes, on constate que le patrimoine architectural de l'ex CCCT se situe majoritairement sur les communes de Neulette, Noyelles-les-Humières, Willeman, Béalencourt et Tramecourt (cf Figure 68). Ces données expliquent les problèmes de confort énoncés ci-dessus.

Figure 68

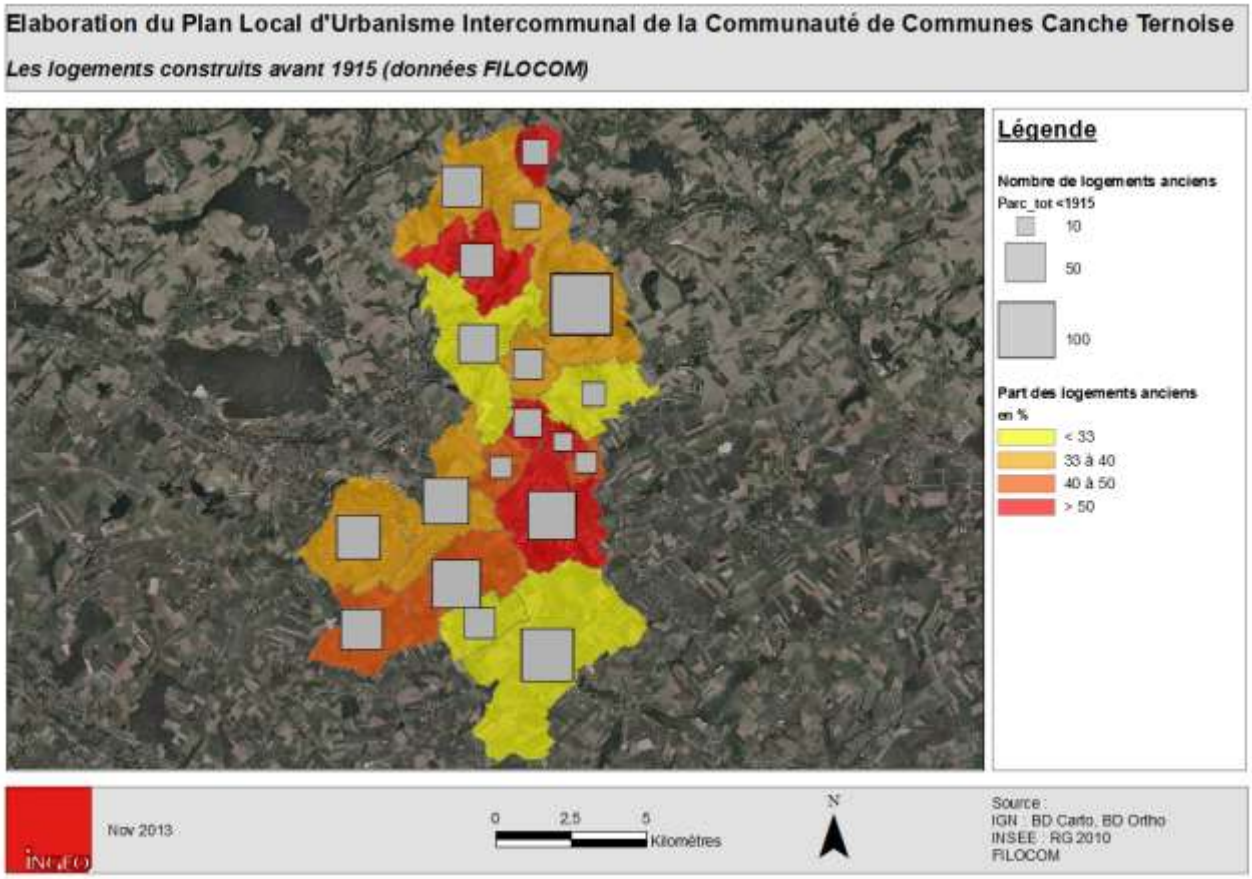

I.2. Analyse du parc de résidences principales

I.2.1.EVOLUTIONS

En 2010, on dénombre 1708 résidences principales sur l'ex CCCT, soit 78% du total des logements (cf Figure 69et Figure 70).
Au niveau de l'évolution de la part des résidences principales, on constate qu'elle a décrue jusqu'en 1990 du fait de l'augmentation relative des logements vacants et secondaires, avant de connaitre une augmentation entre 1990 et 1999. Sur la dernière période (1999-2010), la part des résidences principales a recommencé à diminuer.

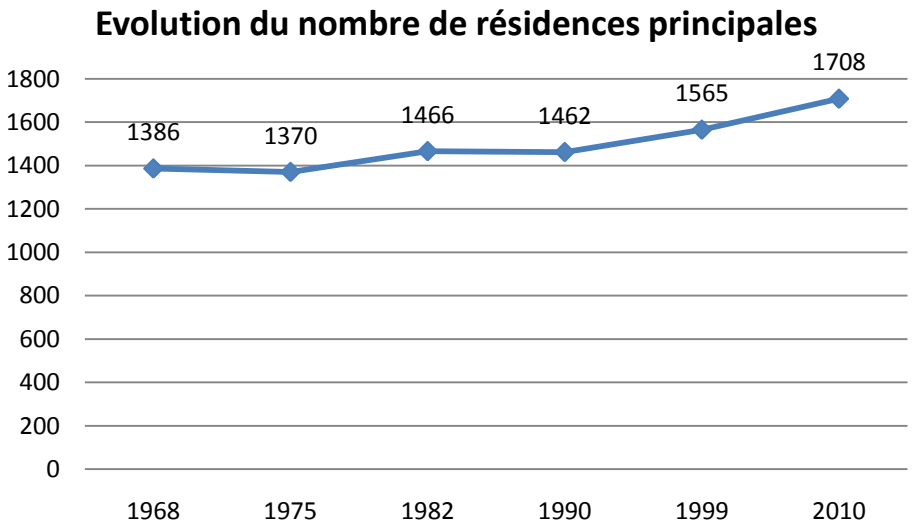

Figure 69

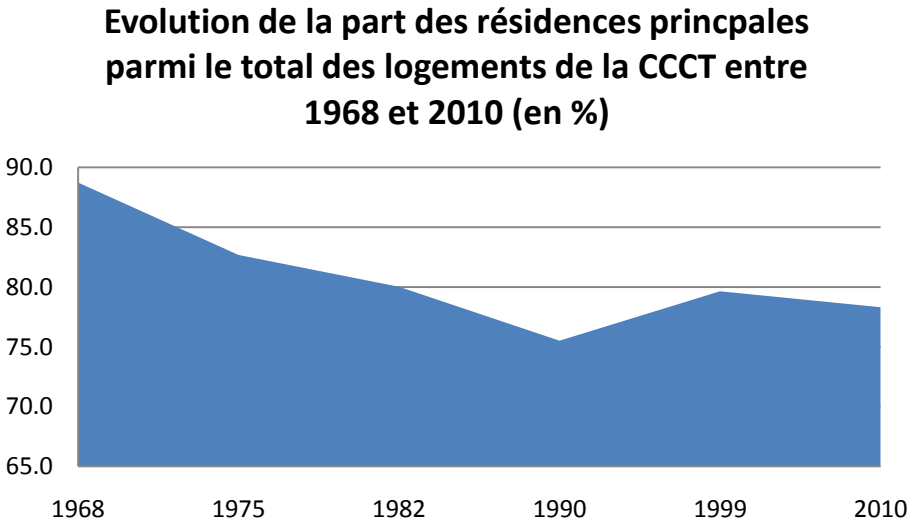

Figure 70

Comparaison territoriale : 78% des logements de l'ex CCCT sont des résidences principales (cf Figure 70). La comparaison territoriale montre que, la part des résidences principales sur l'ex CCCT est

relativement moins importante que celles enregistrées aux niveaux national (83.6%) et départemental (88%). Cette plus faible part s'explique en partie du fait que les logements secondaires sont beaucoup plus nombreux sur l'ex CCCT ou les communautés de communes touristiques (ex : CC du Val de Canche et d'Authie).

Figure 71

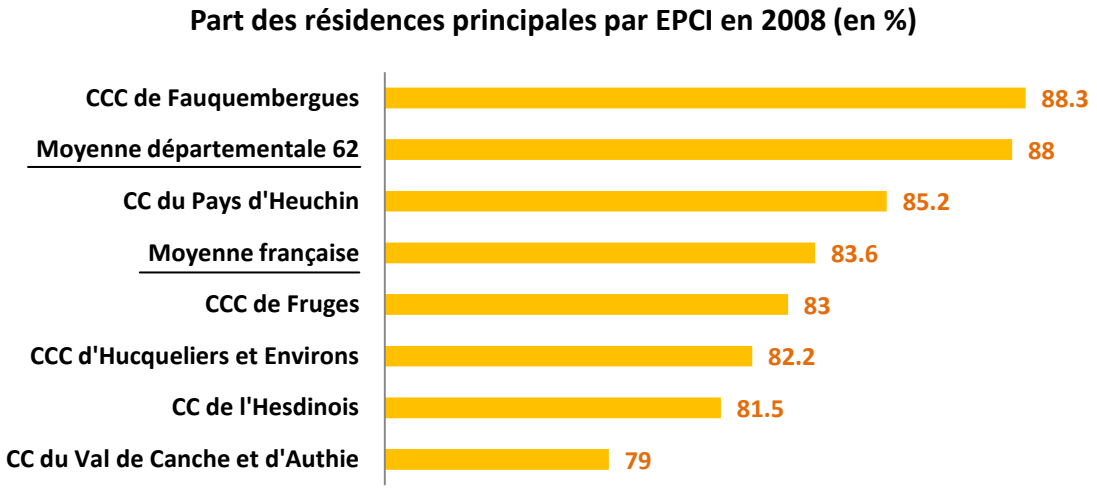

Sur les communes de l'ex CCCT : En 2010, les résidences principales sont de fait en plus grand nombre dans les agglomérations les plus importantes : à Blangy-sur-Ternoise, Fillièvres, Vieil-Hesdin.

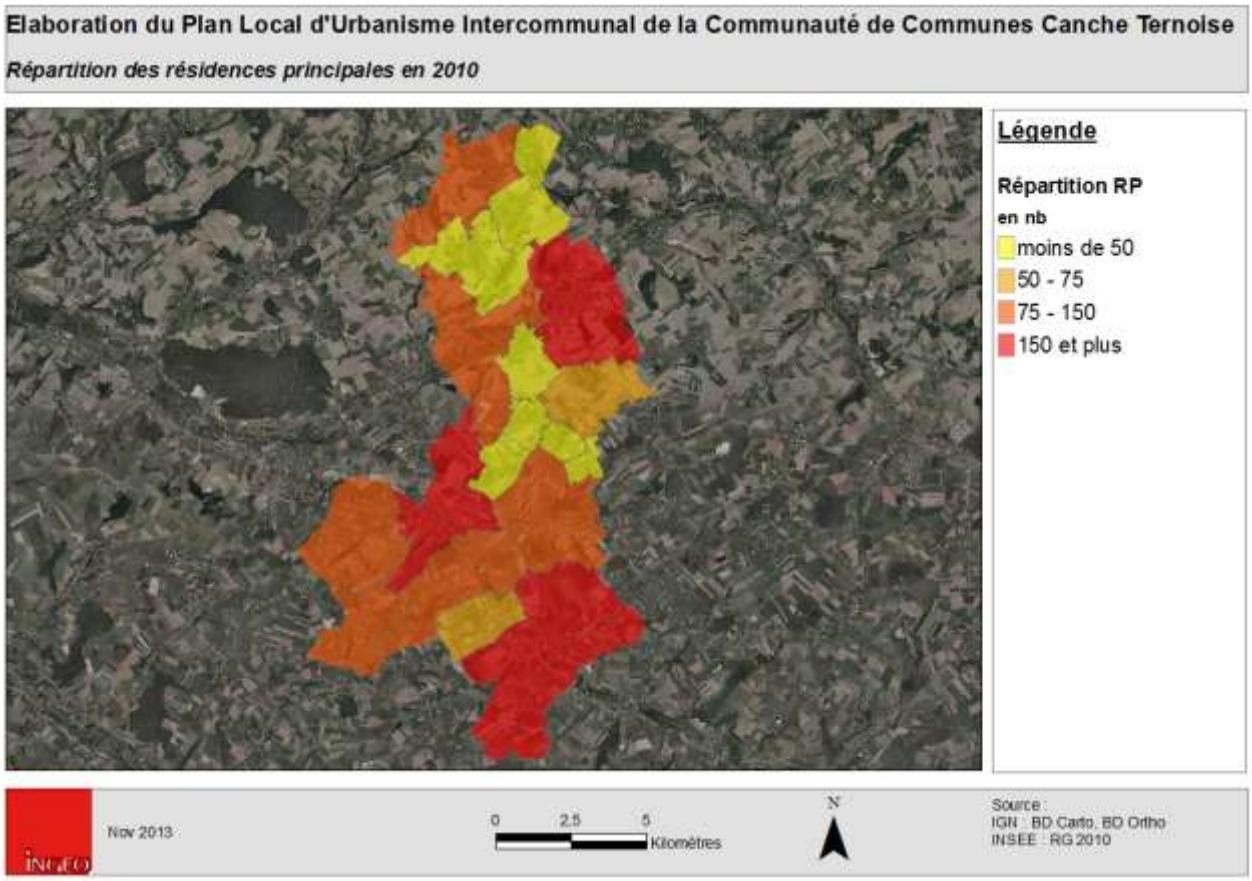

Figure 72

I.2.2. NOUVEAUX LOGEMENTS

On dénombrait 1565 résidences principales sur l l'ex CCCT en 1999, et 1708 en 2010 ; ce qui fait une différence de + 143 résidences principales en 11 ans (soient 13 nouveaux logements par an). Ainsi, la croissance du nombre de résidences principales a été de 9.2% entre 1999 et 2010, soit une croissance de 0.83% par an.
(Cette croissance de « nouveaux logements » comprend le nombre de nouveaux logements bâtis ou réhabilités de l'ancien).

Comparaison territoriale *: Au niveau du territoire, avec un taux de croissance de 0.83% par an, la CCCT se situe juste au-dessous des moyennes départementale (+1%) et nationale (+1.2%) de 2008.*

Figure 73

Croissance annuelle du nombre de Résidences principales entre 1999 et 2008 (en%)

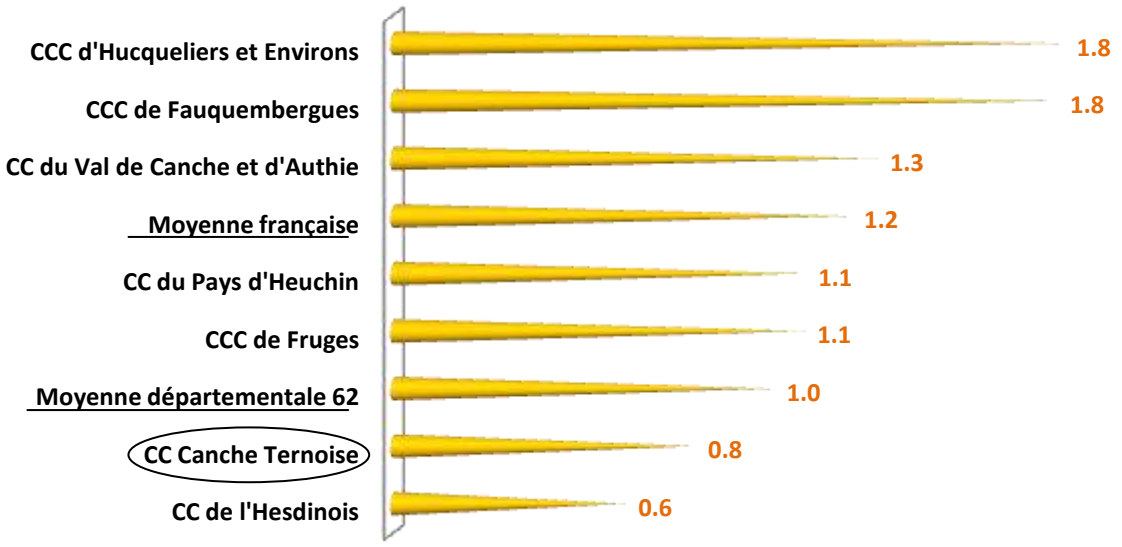

Sur les communes de la CCCT : Au sein de l'ex CCCT, les communes ont connu des évolutions distinctes (cf Figure 74 et Figure 75) :

- Certaines communes ont fortement accru leur nombre de résidences principales relativement au nombre de 1999, telles que Azincourts, Fresnoy, Saint-Georges avec une croissance des évolutions supérieure ou égale à 2%/an.
- D'autres ont perdu des résidences principales avec des taux de variation nuls ou négatifs pour Rollancourt, Neulette, Incourt et Tramecourt.

Figure 74

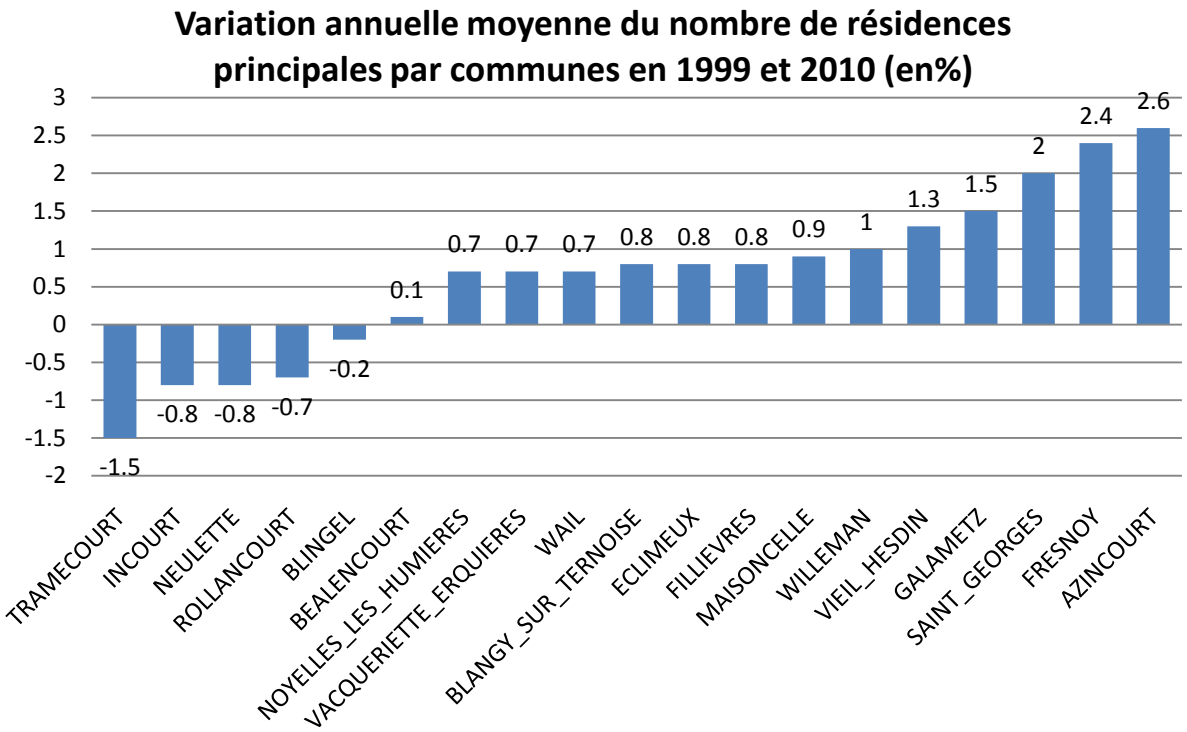

Figure 75

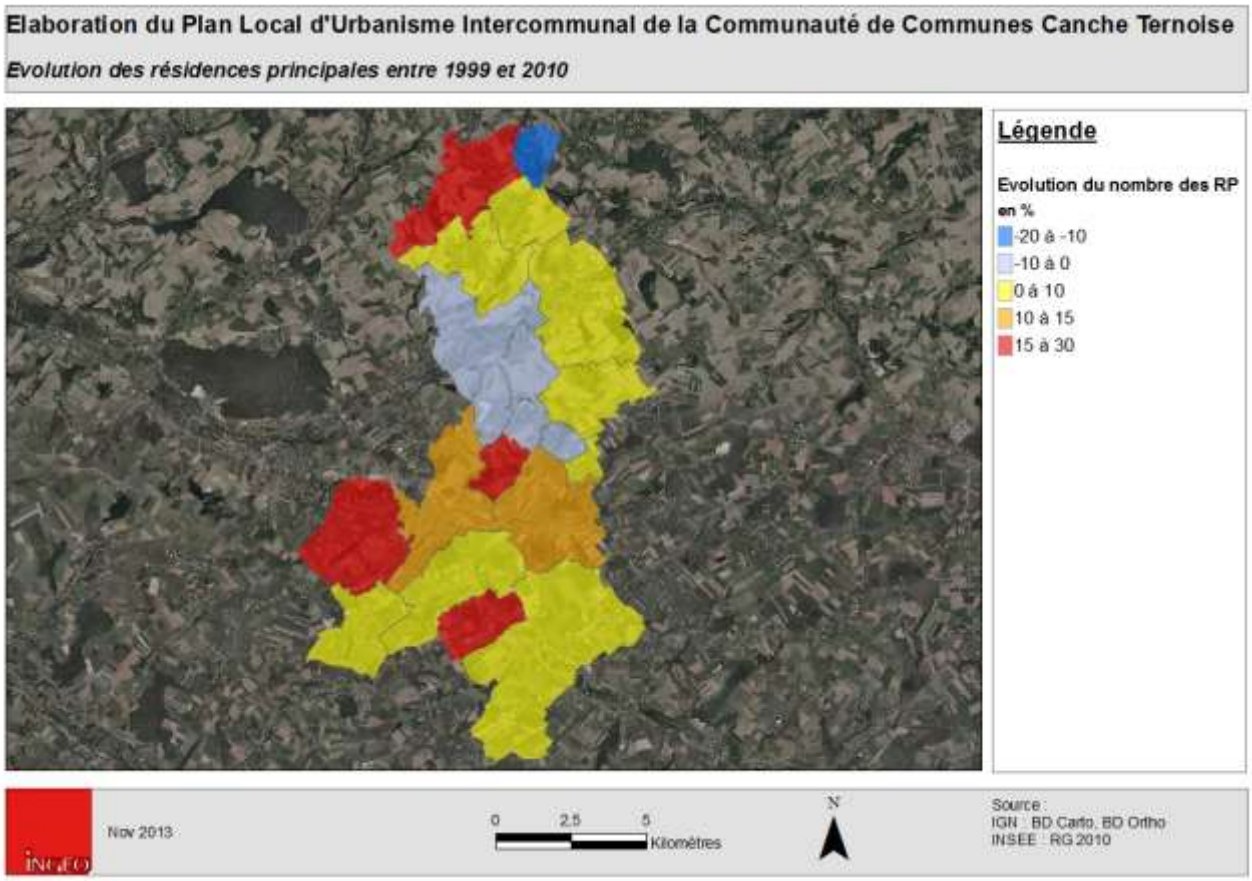

Par ailleurs, on peut corréler la croissance du nombre de résidences principales entre 1999 et 2010 avec l'accroissement de population sur la même période (cf Figure 75 et Figure 76). En effet, on remarque que la plupart des communes ayant connu une hausse de population (flèches vertes), on également connu une hausse du nombre de résidences principales (orange et rouge). C'est le cas par exemple pour Saint-Georges, ou Galametz.

Figure 76

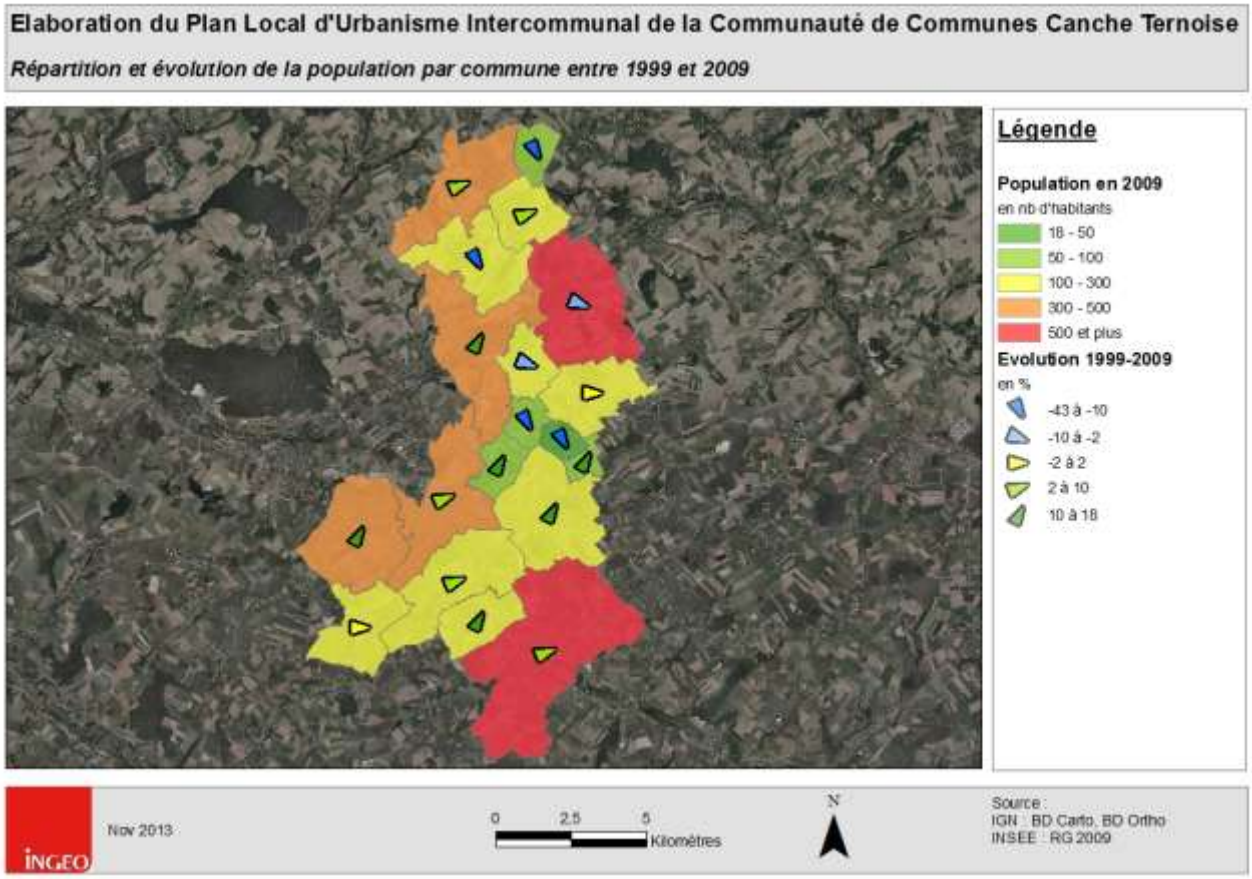

I.2.3. TAILLE DES LOGEMENTS

Le nombre moyen de pièces[12] par logement nous donne un aperçu de la taille des logements. Sur l'ex CCCT, on constate que le nombre moyen de pièce par logement principal est de 5.1 pièces en 2009 (cf Figure 77 et Figure 78).

Comparaison territoriale : Lorsqu'on compare avec les autres EPCI du territoire, (cf Figure 78), on constate que toutes les communautés de communes des environs se ressemblent en termes de taille moyenne du logement qui se situe environ à 5 pièces minimum par logement, alors que la moyenne départementale est à 4.5 pièces par logement (impact des agglomérations qui tire ce chiffre à la baisse dû à la présence de plus de logements de petites tailles).

[12] ***Nombre de pièces*** **:** Au sens de l'INSEE, sont dénombrées les pièces à usage d'habitation (y compris la cuisine si sa surface excède 12 m²) ainsi que les pièces annexes non cédées à des tiers (chambres de service...). Ne sont pas comptées les pièces à usage exclusivement professionnel ainsi que les entrées, couloirs, salles de bain, ...

Figure 77

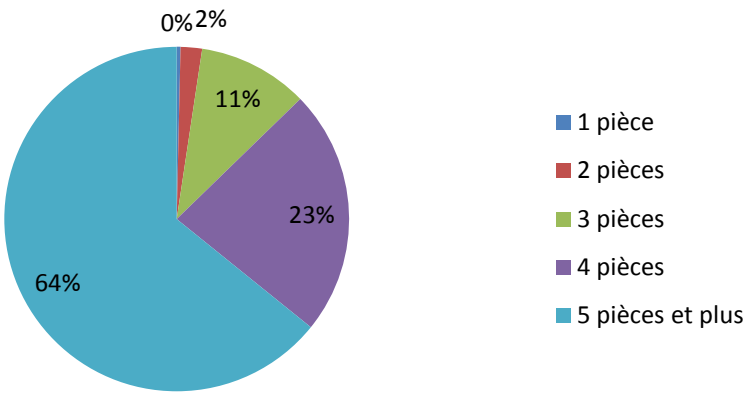

Figure 78

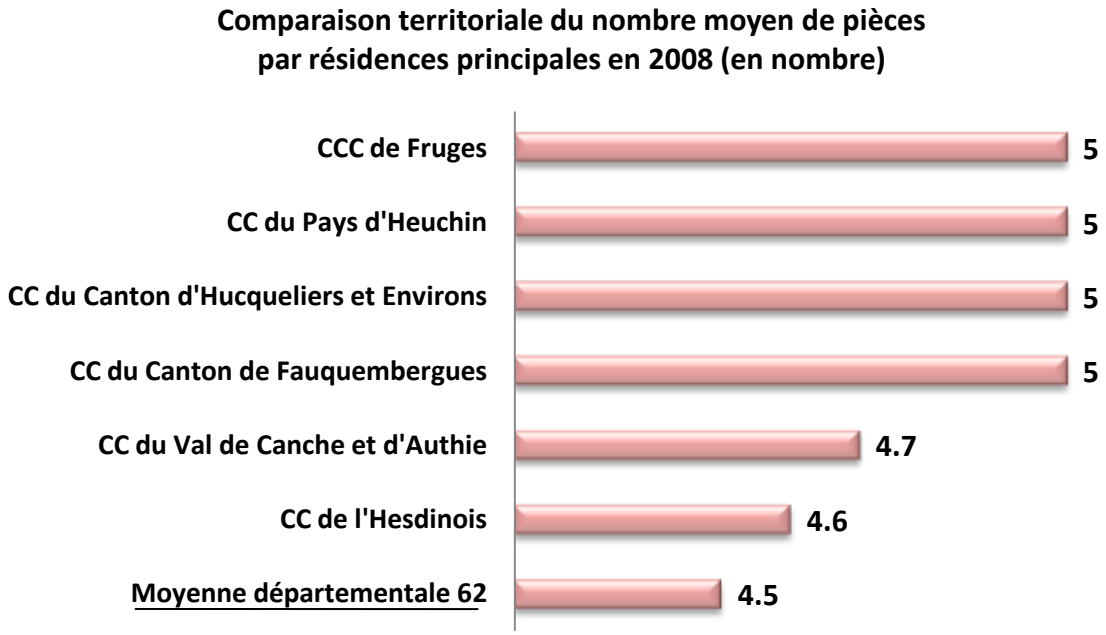

Par communes : Le nombre de pièces par logement nous permet de distinguer les logements de grandes et de petites tailles. (Le nombre moyen de pièces par communes est cité sur chaque commune à la
Figure 81).
D'un côté, les logements de grandes tailles (qui possèdent au moins 4 pièces) représentent une plus grande part dans les communes hors des pôles urbains, et sur celles où le phénomène de périurbanisation a été remarqué (cf Figure 79).
D'un autre côté, les logements de petites tailles (inférieures ou égales à 3 pièces) représentent une plus grande part dans les communes repérées comme étant des pôles principaux (Blangy-sur-Ternoise et Fillièvres) et secondaires (Azincourt et Vieil-Hesdin / Saint Georges) (cf Figure 80).
La Figure 81 nous montre l'évolution depuis 1999 et 2008 de la taille des logements, et notamment que la tendance est à la *hausse du nombre moyen de pièces*. En effet, sur la plupart des communes et particulièrement sur les communes en plus foncé, on a connu une augmentation de la taille moyenne

des logements, alors que les communes des pôles principaux ont à l'inverse connu une baisse du nombre de pièces moyen.

Figure 79

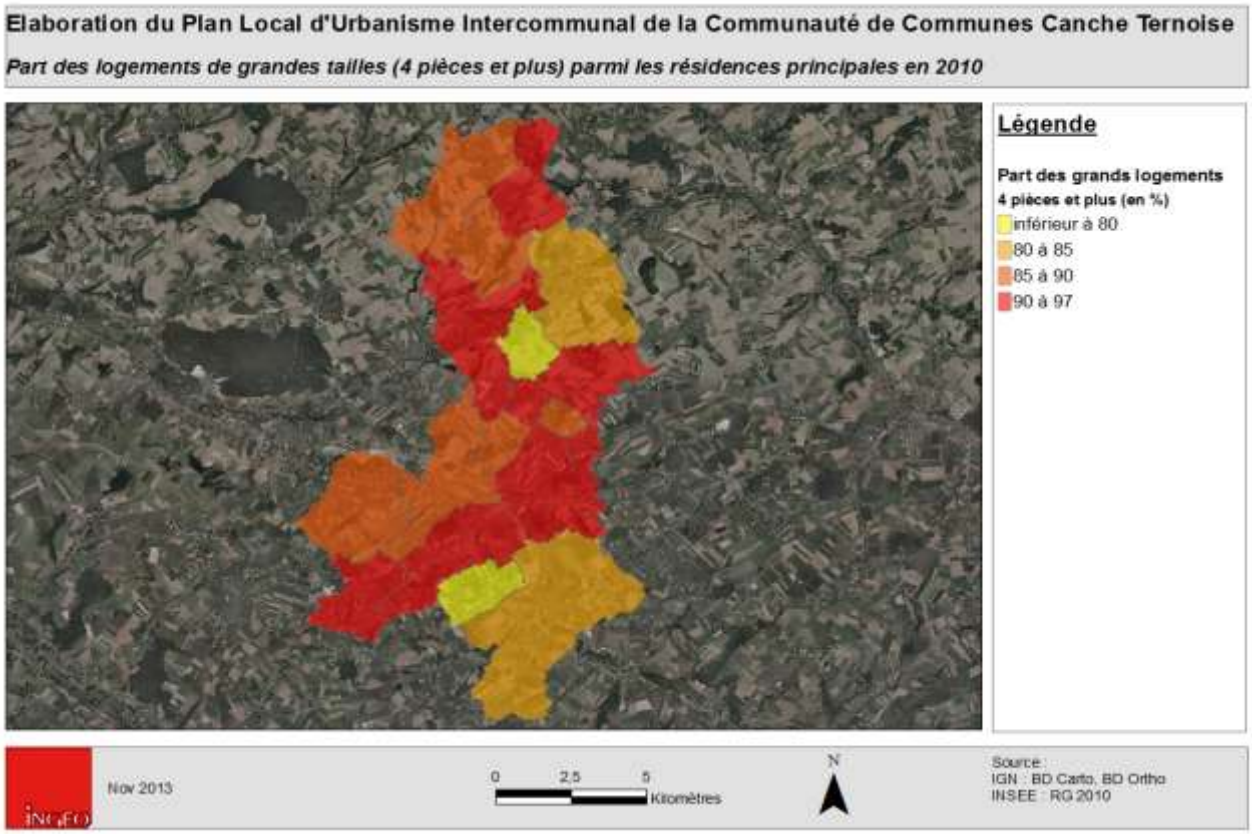

Figure 80

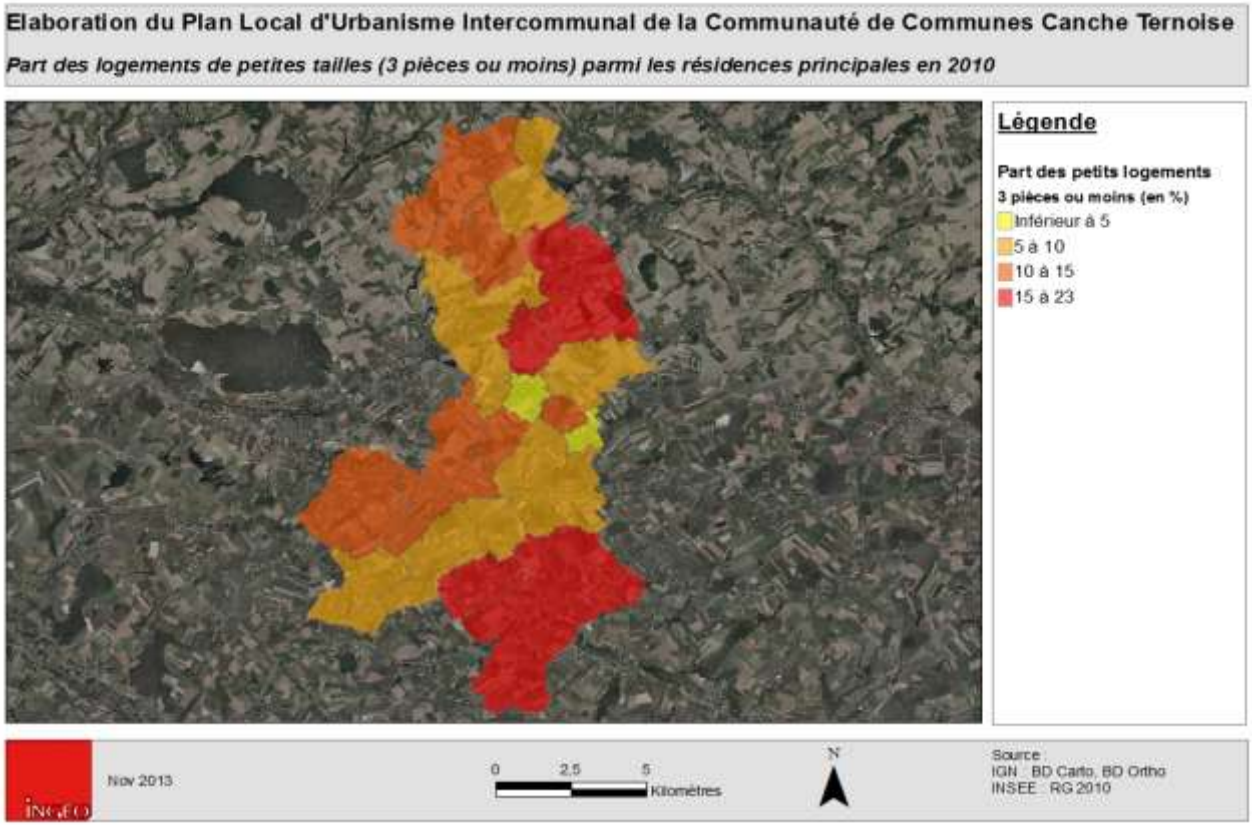

Figure 81

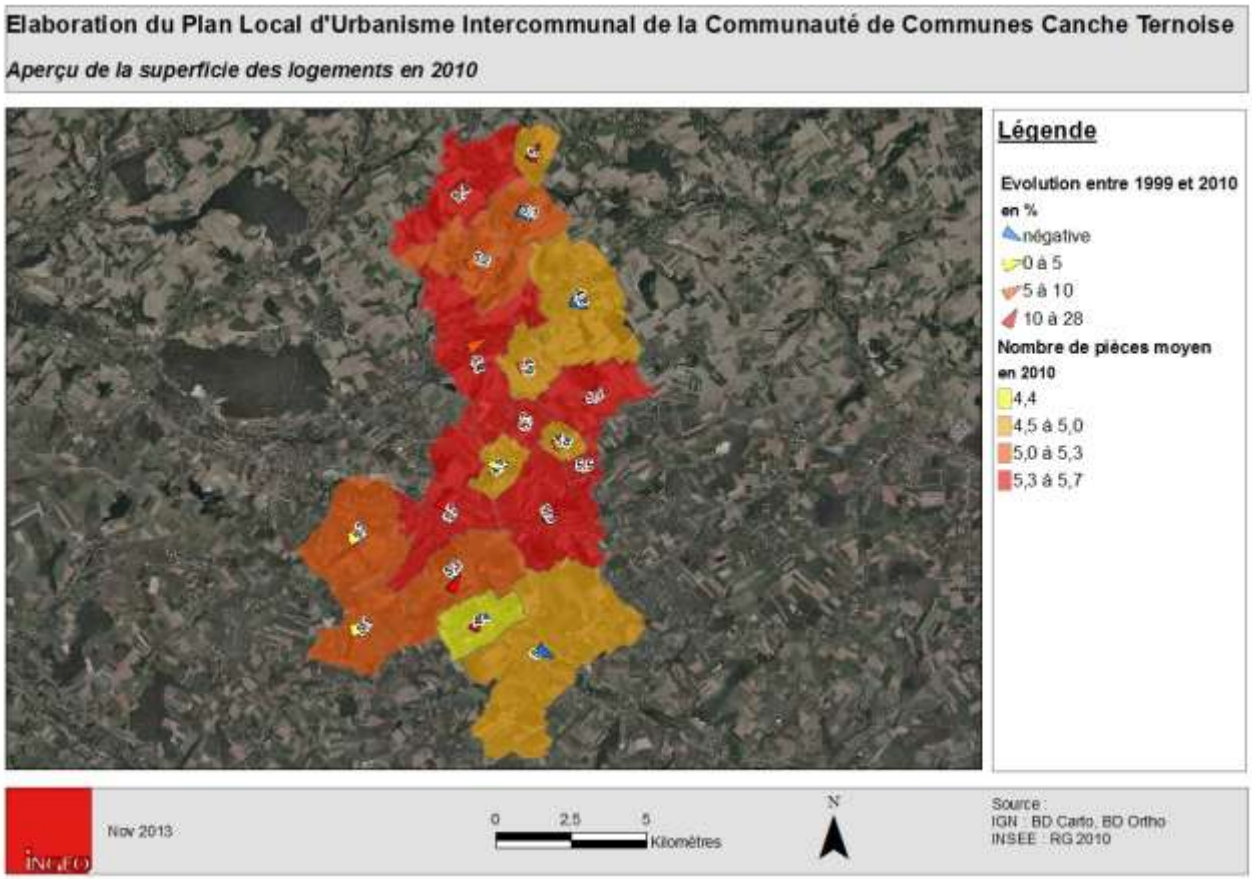

I.2.4. TYPOLOGIE DES LOGEMENTS

(Maisons/Appartements/Propriétaires/Locataires/Logement social)

Le type de constructions de l'ex CCCT est composé à 99% de maisons par opposition à 1% d'appartements en 2010, ce qui est un trait caractéristique d'un territoire rural.

La présence d'appartements reste très marginale sur le territoire avec 0 ou 1 appartements par communes, hormis sur les pôles principaux et secondaires : Fillièvres 6, Blangy-sur-Ternoise 5, Vieil-Hesdin 4.

I.2.5. CONFORT DES LOGEMENTS

3,8 % des résidences principales de l'ex CCCT sont classées comme résidences sans confort[13], particulièrement sur les communes de Galametz, Noyelles-les-Humières, Béalencourt et Tramecourt, avec un taux supérieur à 8% de résidences sans confort mais aussi dans une moindre mesure sur Neulette, Willeman et Maisoncelle avec des taux d'inconfort supérieurs à 5% (cf Figure 82).

Figure 82

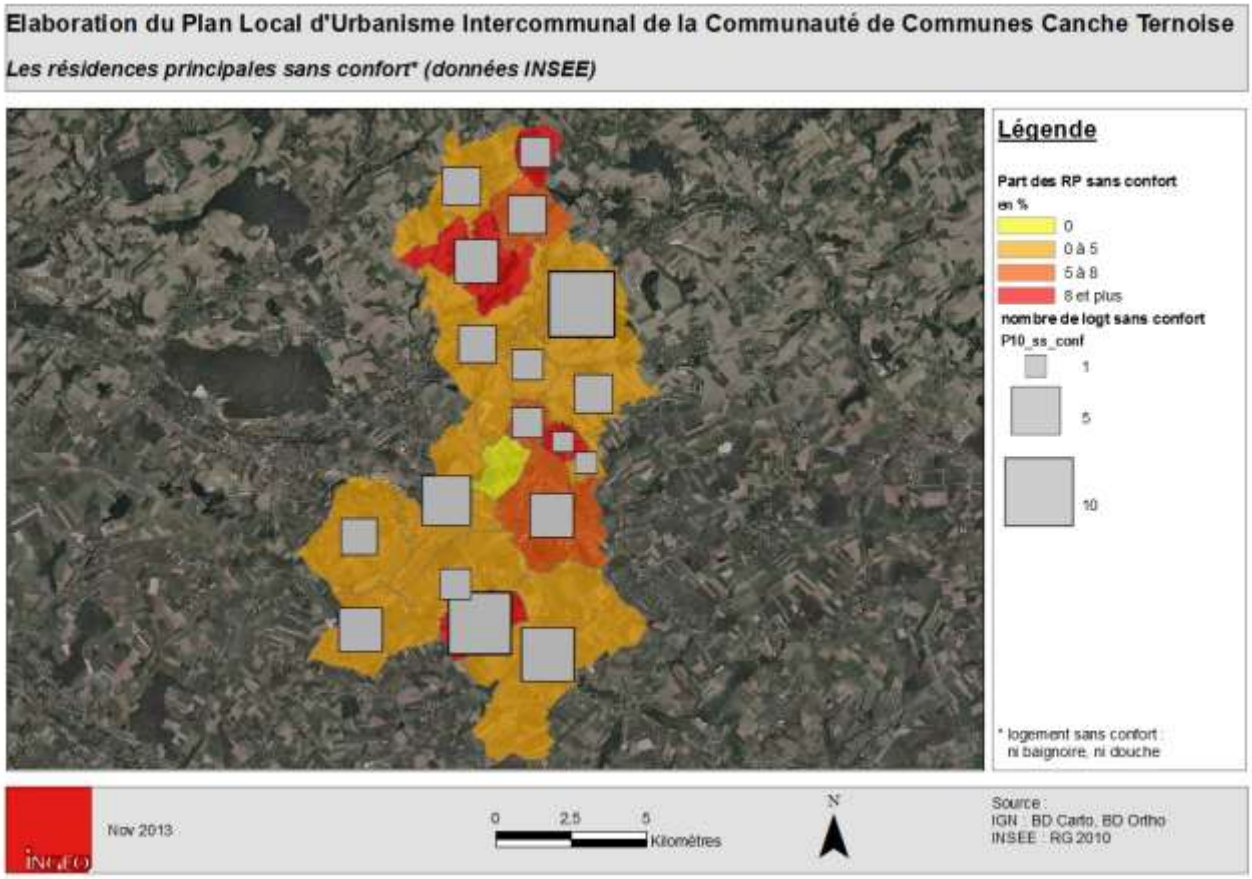

Par ailleurs, la variation du nombre des logements vacants de l'ex CCCT nous indique l'importance de la réhabilitation effectuée sur le parc communal, ou à l'inverse à la mise en vacance depuis 1999 (cf Figure 83). Ainsi, globalement pour l'ex CCCT, on constate une décroissance des résidences principales sans confort : en moyenne – 46% entre 1999 et 2010. Par communes, on voit de très nets progrès pour les communes en rouge et orange telles que Frenoy, Wail, Azincourt, Rollancourt, Blingel, Eclimeux, et Incourt avec de très nombreuses réhabilitations ou destruction du parc vacant. A l'inverse, les communes de Vieil-Hesdin, Galametz ou Fillièvres ont connu une augmentation de la mise en vacance.

[13] ***Résidence principale sans confort*** : Une résidence principale est considérée confortable selon l'INSEE, si le logement possède au moins une salle de bain avec baignoire ou douche.

Figure 83

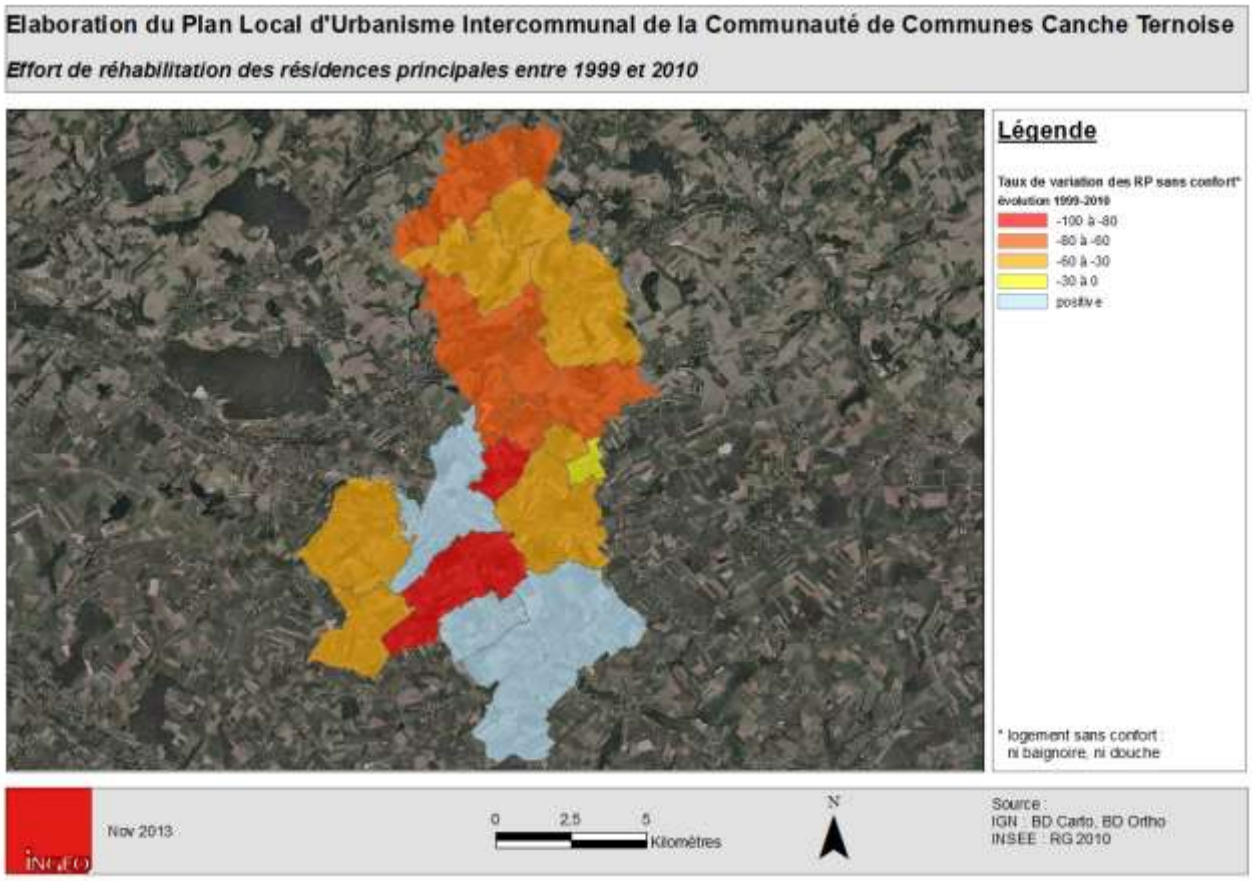

La **comparaison territoriale** nous indique la faible part de logements sans confort de l'ex CCCT relativement aux autres EPCI ou données supra-intercommunales (cf Figure 84). Alors que la moyenne française est de 3.4%, la moyenne de l'ex CCCT est équivalente à la moyenne départementale avec 3.9% de logements sans confort.

Figure 84

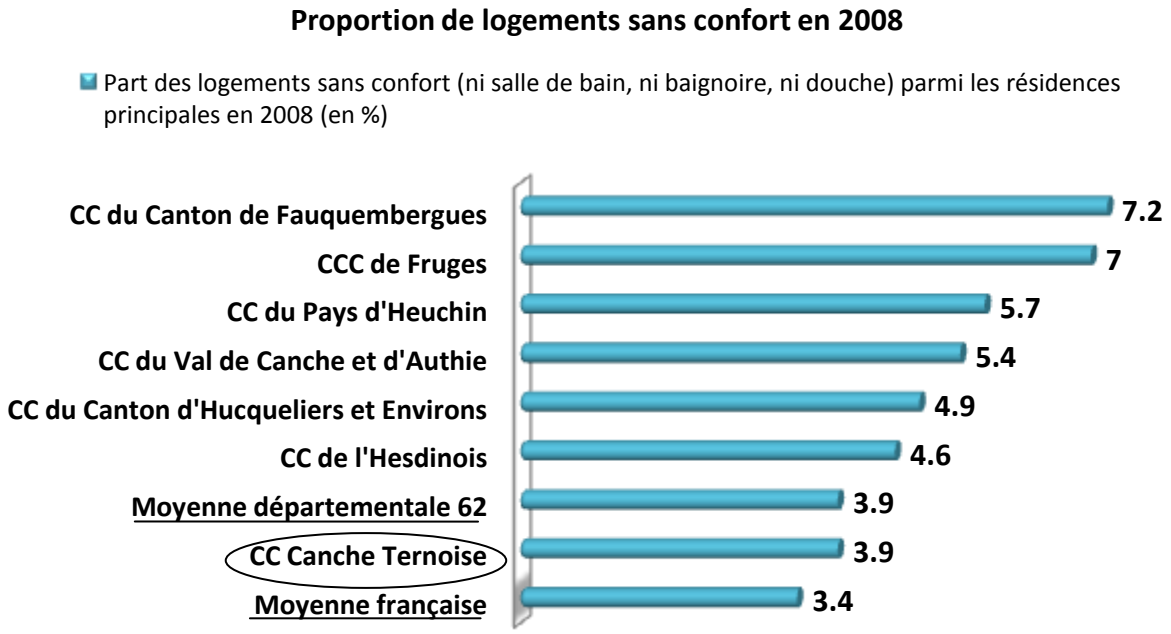

I.2.6. ANCIENNETE DES LOGEMENTS

Les données précédentes nous ont montré que l'ex CCCT connaît un taux de logements sans confort équivalent à la moyenne départementale. Ces résultats sont mis quelques peu en lumière grâce à l'étude sur l'ancienneté des résidences principales de **l'ex CCCT** (cf Figure 85). En effet, même si plus de la moitié des Résidences principales ont été construites avant 1967 (54%), cette part apparait moins importante que dans d'autres territoires ruraux.

Figure 85

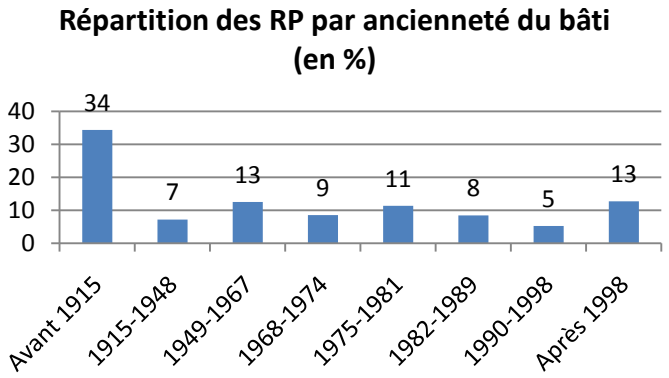

Comparaison territoriale :

Tout comme l'ex CCCT, on constate que la majorité des autres EPCI alentours connaissent une part de logements construits avant 1949 comprises entre 36% et 50%. Ceci est donc une caractéristique des territoires ruraux du Pas-de-Calais. La grande différence des territoires ruraux avec la moyenne départementale est que la part des résidences principales construites entre 1949 et 2005 est très inférieure à la moyenne du Pas-de-Calais (cf Figure 86) et cette différence apparait relativement moindre pour l'ex CCCT qui se situe dans la moyenne des EPCI voisins quant à la part de logements anciens (construits avant 1949).
Au niveau national, les logements ont été construits à part égales avant 1949 (patrimoine architectural historique très riche) et entre 1949 et 1974 (reconstruction après la Seconde Guerre Mondiale).

Figure 86

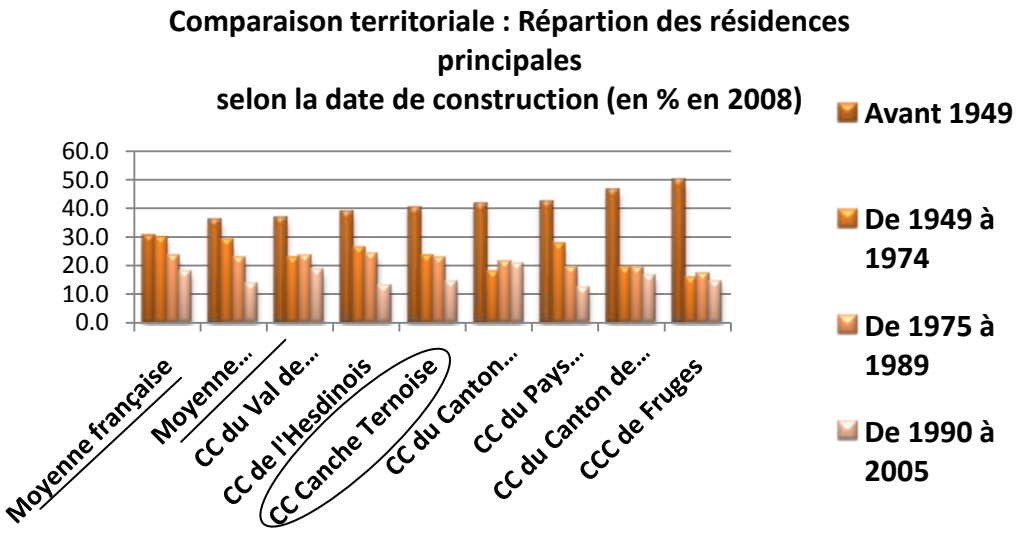

I.3.Analyse du parc de résidences secondaires et logements occasionnels

Le parc de résidences secondaires et logements occasionnels de l'ex CCCT s'est fortement développé jusque 1990. Après une légère baisse entre 1990 et 1999, ce taux est reparti à la hausse sur la dernière période pour atteindre 333 logements secondaires en 2010, soient 15.3% du parc total de logements (cf Figure 87 et Figure 88).

Cet essor marque l'arrivée d'une population touristique et de passage. Ainsi, nous pourrons exploiter ces données lors du PLU pour le développement possible de structures supports à cet accueil touristique.

Figure 87

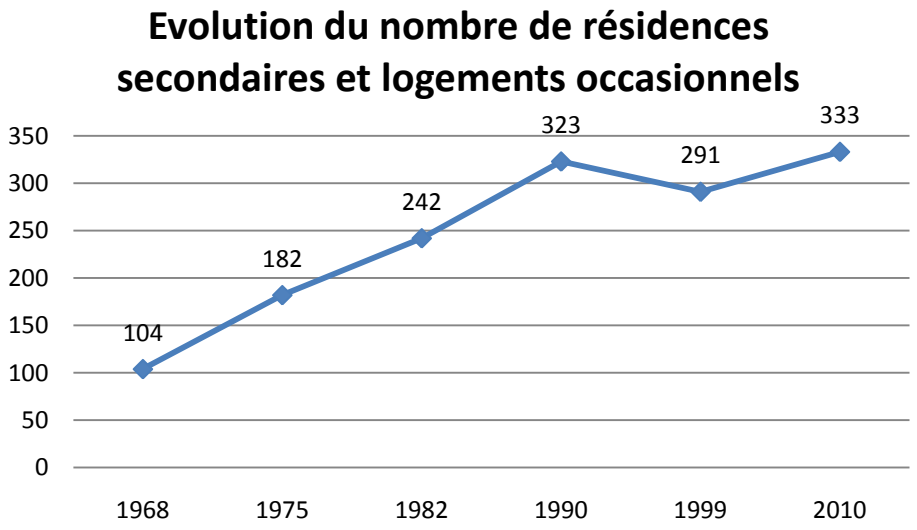

Figure 88

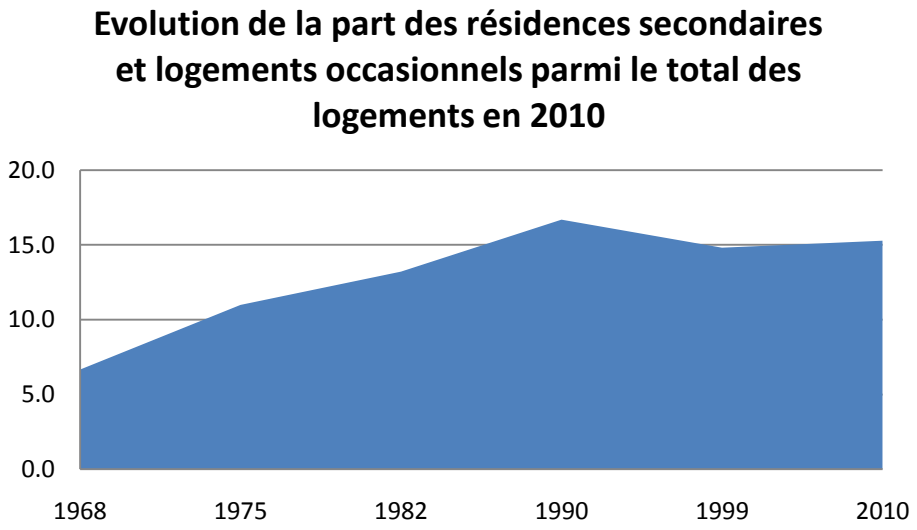

Comparaison territoriale : 15.3 % des logements de l'ex CCCT sont des résidences secondaires et logements occasionnels. Il s'agit d'une moyenne bien supérieure au département (6.7%) et à la métropole (9.7%) (cf Figure 89). Cela montre l'attrait touristique relativement important qui caractérise la CCCT, même si elle ne se situe pas sur le littoral comme l'est par exemple la CC du Val de Canche et d'Authie avec 16.2% de logements secondaires en 2008. On verra plus loin dans ce rapport les raisons de

l'attrait touristique de l'ex CCCT notamment dû à la qualité du patrimoine naturel, mais aussi dans une moindre mesure au patrimoine culturel et historique du territoire.

Figure 89

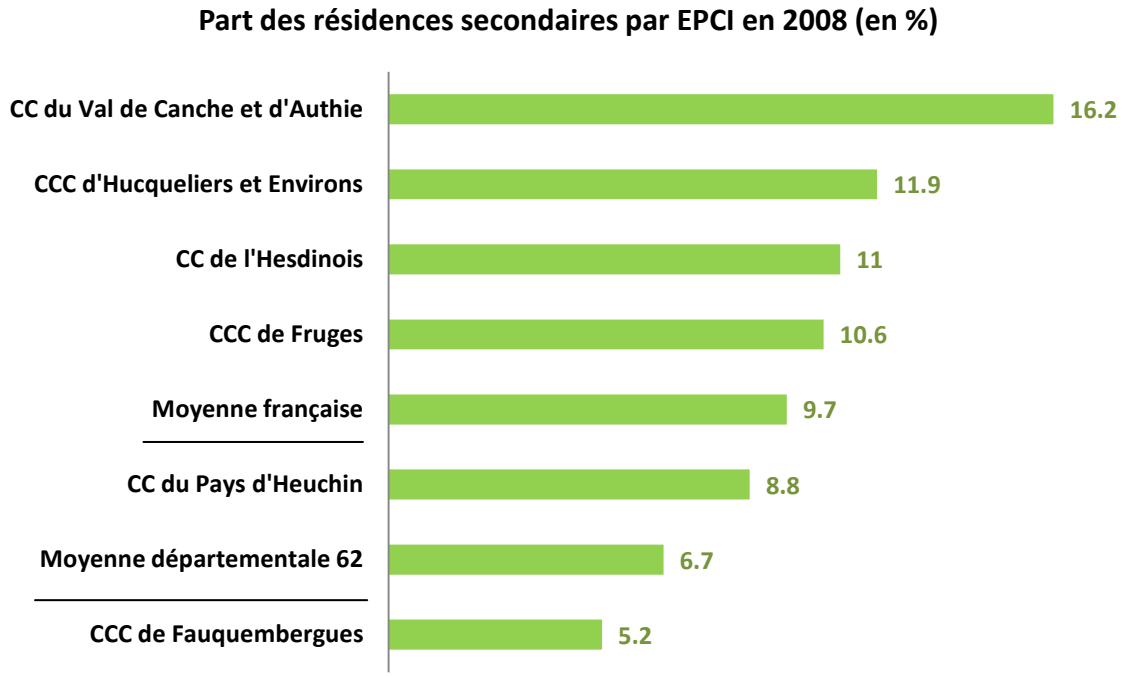

Par communes de l'ex CCCF : On note que les communes de Bealencourt, Rollancourt, Willeman, Galametz, Neulette et Tramecourt possèdent une part de résidences secondaires et logements occasionnels importante de l'ordre de 20 à 40% parmi le nombre total de logements de la commune (cf Figure 90 et Figure 91). On retiendra aussi les communes Fillièvres, Wail, et Blingel avec entre 15 et 20% de logements secondaires.
L'autre moitié des communes de l'ex CCCT connaissent un taux de résidences secondaires inférieurs à 15%. On remarque que les communes de Blangy-sur-Ternoise, Saint-Georges et Noyelles-les-Humières connaissent un taux inférieur à 10%.

Figure 90

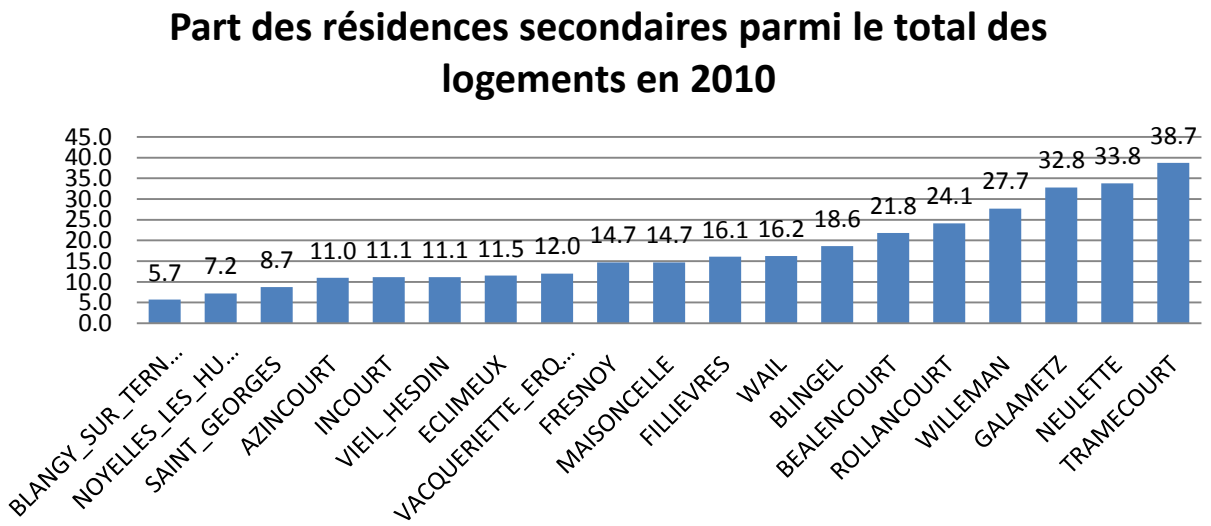

Figure 91

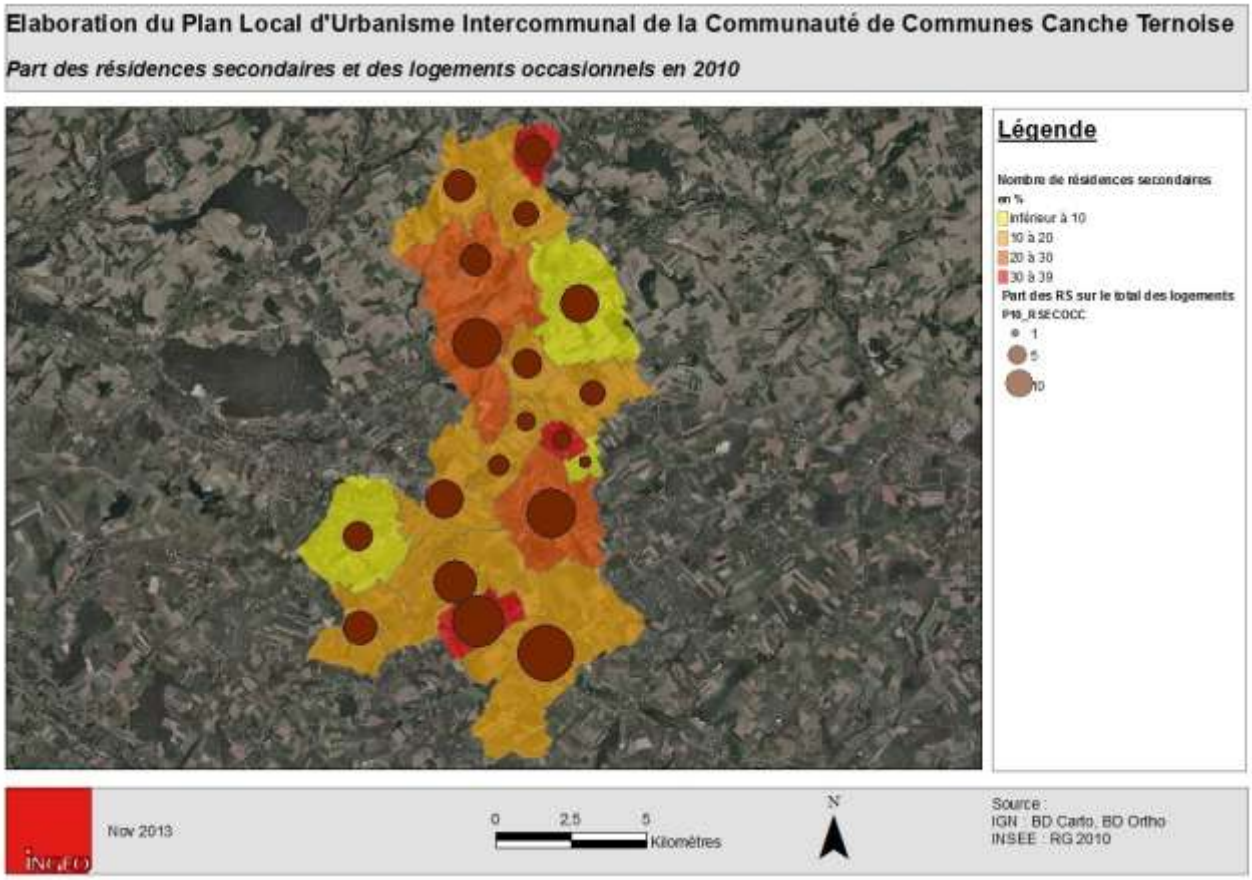

I.4. Analyse du parc de logements vacants

En 2010, 140 logements sur 2181 logements sont vacants sur la CCCT, c'est-à-dire 6.4% des logements de l'ex CCCT sont des logements vacants (cf Figure 92 et Figure 93).

NB : Un marché classique est à environ 6 - 7% de vacance au-delà on estime un potentiel en réhabilitation, en dessous on estime que le marché de l'immobilier est tendu.

Lorsqu'on regarde l'évolution de la part que représentent les logements vacants parmi le total du nombre de logements de l'ex CCCT, on remarque que la hausse de la vacance s'est fortement exacerbée entre 1968 et 1990. Après une phase de très forte baisse entre 1990 et 1999, le nombre de logements vacants a ensuite de nouveau augmenté sur la dernière décennie de 1999 à 2010. De fait, après ces phases de hausse et de baisse successives depuis 40 ans, la part en 2010 des logements vacants atteint presque le seuil qu'elle avait en 1990.

Figure 92

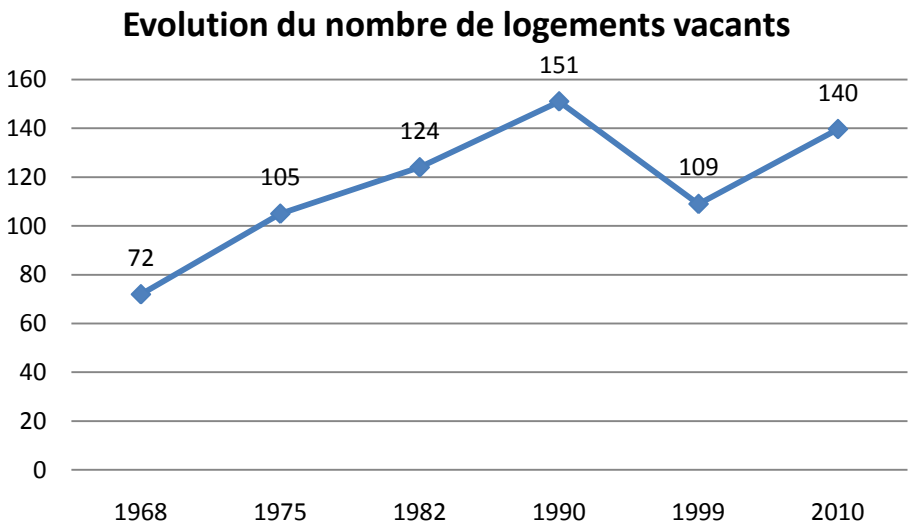

Figure 93

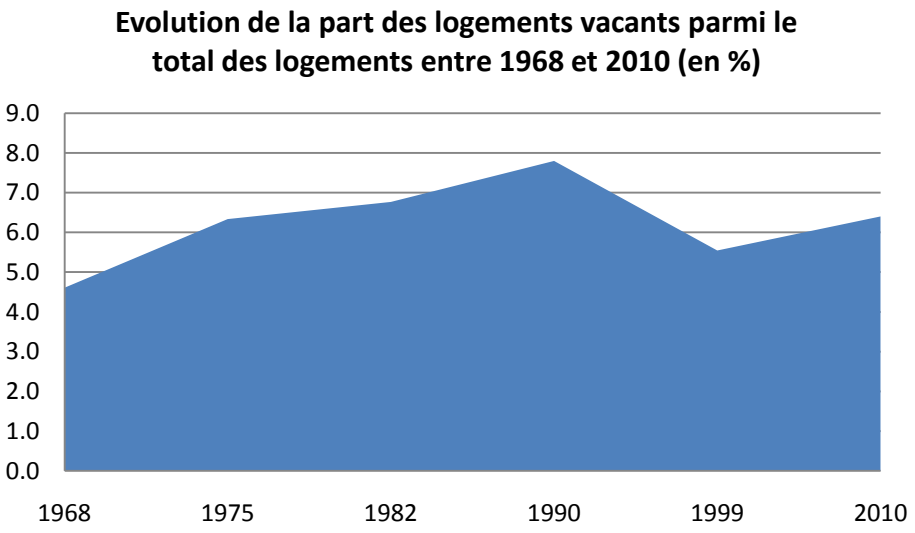

Comparaison territoriale : 6.4% des logements de l'ex CCCT sont des logements vacants (cf Figure 94). Si on compare, avec les données du territoire, ce chiffre est très au-dessus de la moyenne départementale (5.2% de logements vacants) mais juste en-dessous de la moyenne française (6.6% de logements vacants).
Cette part des logements vacants assure une certaine rotation résidentielle. Cependant, des communes cibles au taux de vacance nettement supérieur pourraient bénéficier d'opérations spécifiques. D etype OPAH par exemple.

Figure 94

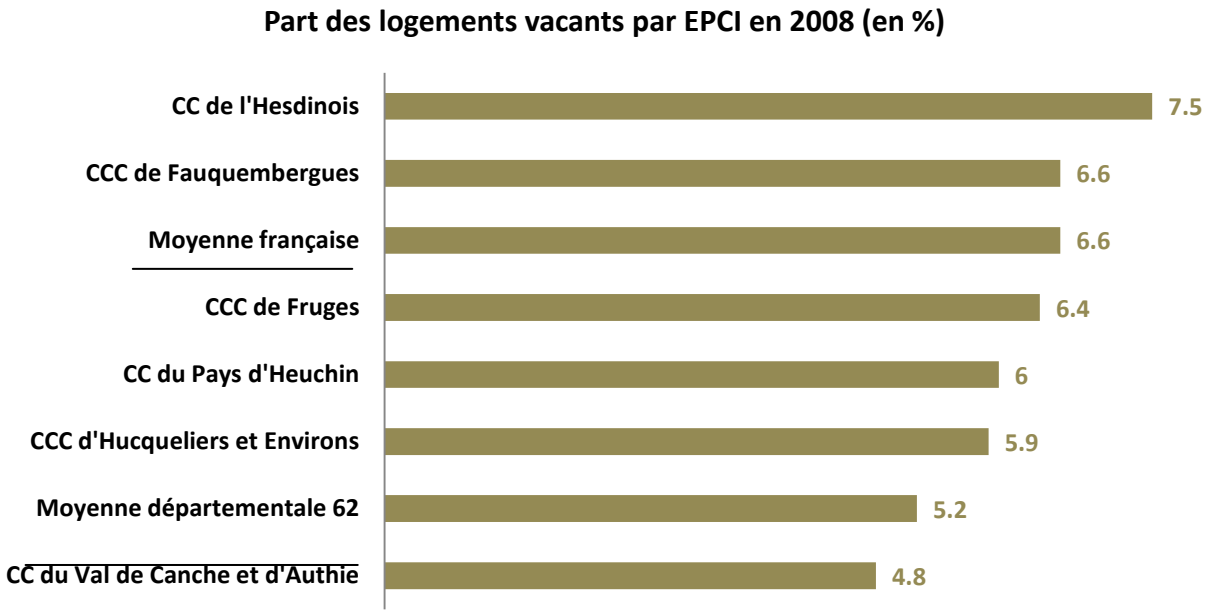

Sur les communes de l'ex CCCT : Si pour l'ex CCCT le taux de vacance moyen est de 6.4%, on remarque une certaine hétérogénéité entre les communes (cf Figure 95). Globalement, les communes ayant un fort taux de vacance, connaissent une aggravation de la situation. C'est le cas notamment de Wail, Incourt et Noyelles-les-Humières.

A contrario, la plupart des communes les moins touchés observent une diminution de la part des logements vacants : Tramecourt, Bealencourt, Vieil-Hesdin et Galametz.

Figure 95

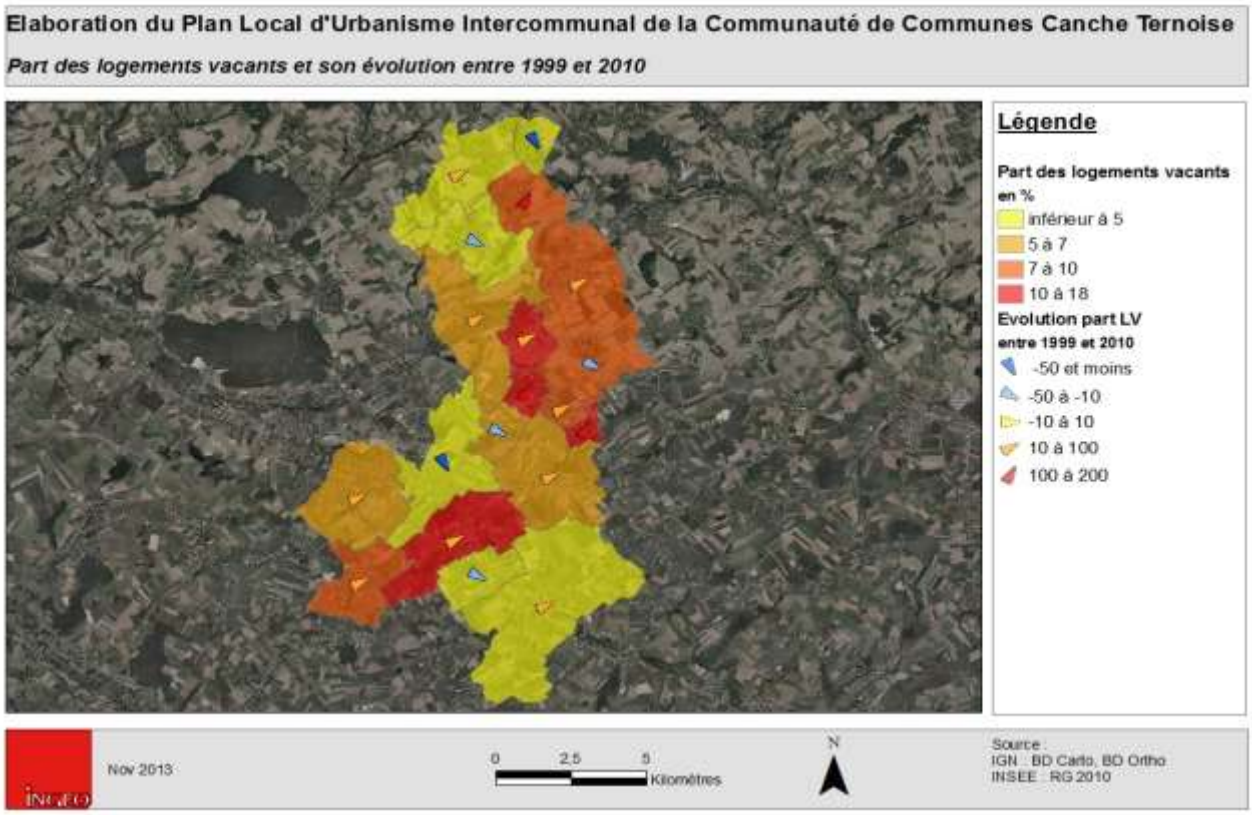

II. Modes d'occupation des logements et mobilité résidentielle

II.1. Modes d'occupation par typologies

Au niveau du statut d'occupation, les résidences principales de l'ex CCCT sont composées à 76% de résidences propriétaires et à 23% des résidences de locataires (cf Figure 96) ; et parmi ces locataires, 3% sont des locataires HLM.

Figure 96

Part résidences principales de la CCCT selon le statut Propriétaire/Locataire en 2010 (en %)

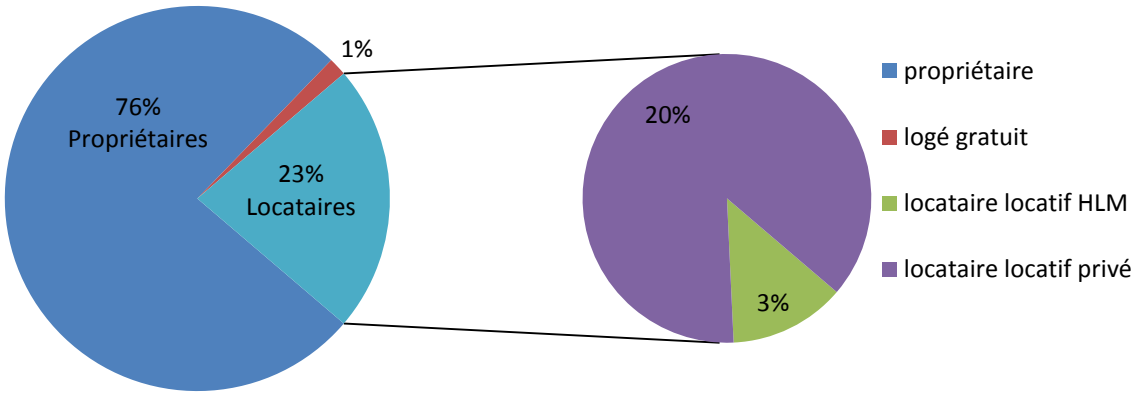

Comparaison territoriale : Au niveau du territoire, l'ex CCCT possède une part de logements locatifs moyen par rapport aux autres EPCI des alentours, avec un parc locatif qui représente 23%, ce qui est un chiffre raisonnable pour un territoire rural (cf Figure 97). Il reste cependant bien inférieur aux moyennes beaucoup plus « urbaines » telles que celles départementale de 39.2% ou nationale de 39.7% de locatif. Rappelons que le logement locatif est un atout compte tenu du fait qu'un taux élevé au sein des communes ou intercommunalités permet une certaine rotation résidentielle créatrice d'effets vertueux sur la mixité sociale de la population (notamment en termes de tranche d'âge).

Les locataires se divisent en deux catégories : les locatifs privés ou les locatifs sociaux. Pour détailler le taux de locatif de 23% sur la CCCT, on peut ainsi regarder la Figure 98, qui montre que 3% des résidences principales sont des locataires HLM. Pour comparer avec le reste du territoire, on peut dire que l'ex CCCT se situe dans la moyenne des autres EPCI rurales telles que la CC de Fauquembergues, la CC du Pays d'Heuchin, ou la CC d'Hucqueliers qui possèdent un taux de locatif HLM inférieur à 5% de leur parc de résidences principales. A contrario, la CC de Val de Canche et d'Authie ou la CC de l'Hesdinois montre un taux supérieur à 8% de leur parc de résidences principales. Rappelons que la moyenne départementale se trouve à 17,1% de locatif HLM, ce qui montre la différence entre territoires urbains et ruraux.

Figure 97

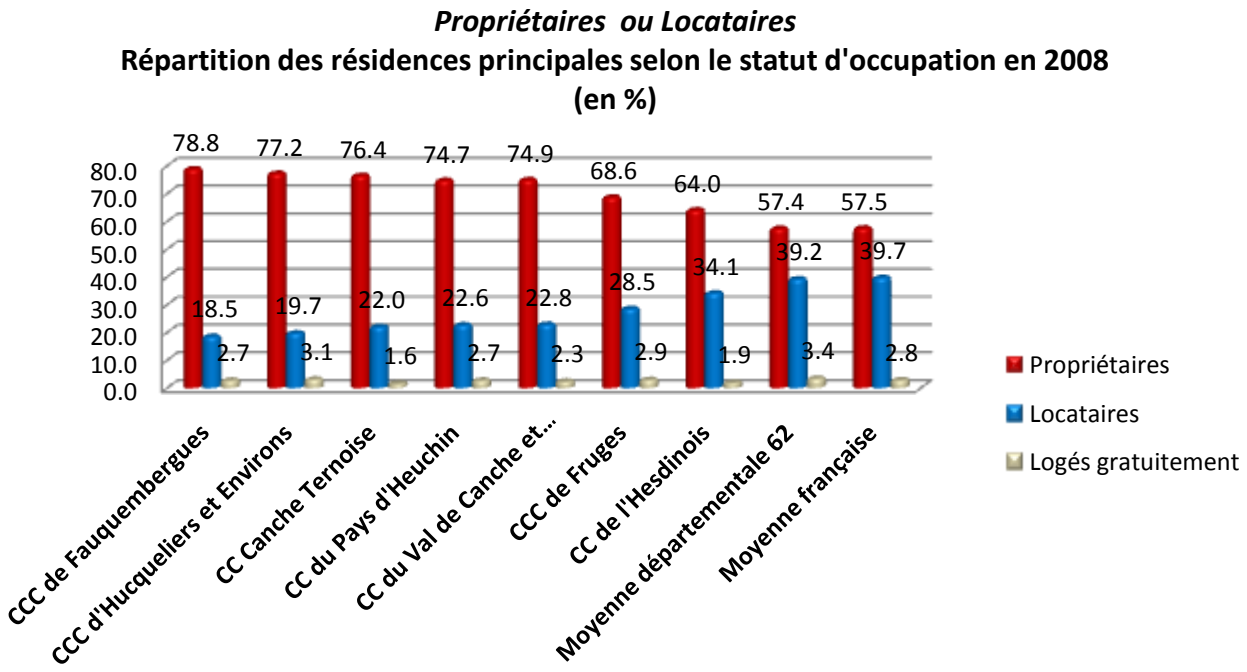

Figure 98

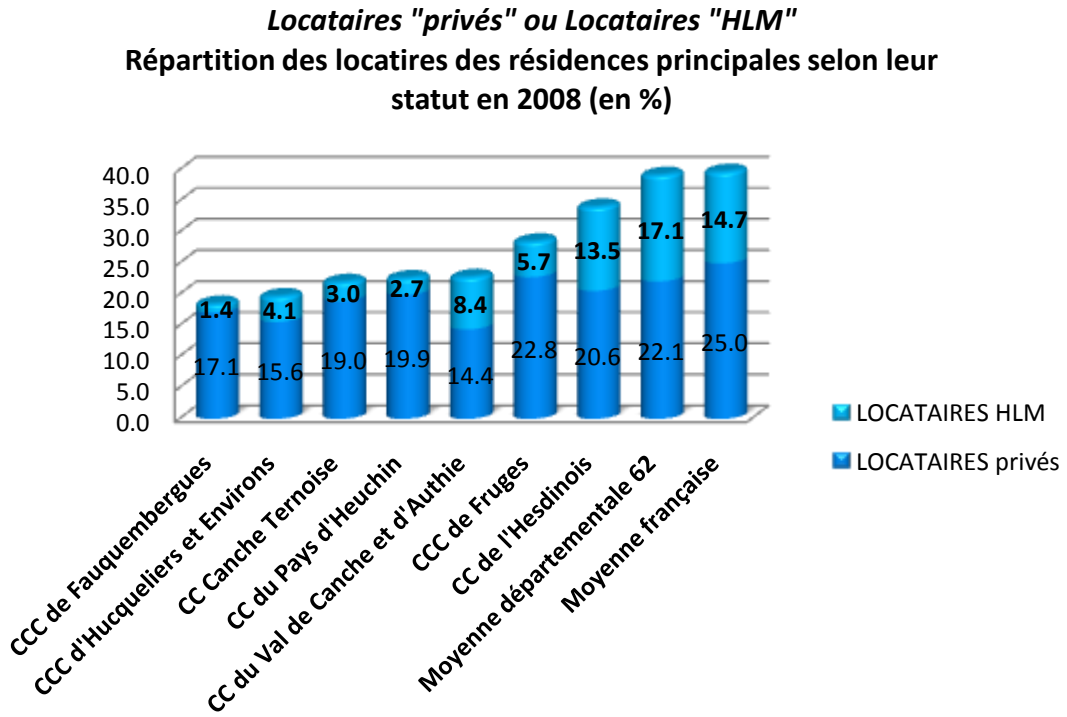

Par communes, on trouvera la répartition par statuts d'occupation sur la Figure 99 et celle du locatif HLM sur la Figure 100. On remarque que dans chaque commune, la part des propriétaires est beaucoup plus importante que celle des locataires. Les locataires HLM restent cependant très minoritaires (et ce dans toutes les communes), même si certaines communes se rapproche de la moyenne départementale (Azincourt et Rollancourt). Une autre grande part de résidences HLM se situe dans les communes des pôles principaux telles que Blangy-sur-Ternoise et Fillièvres.

Figure 99

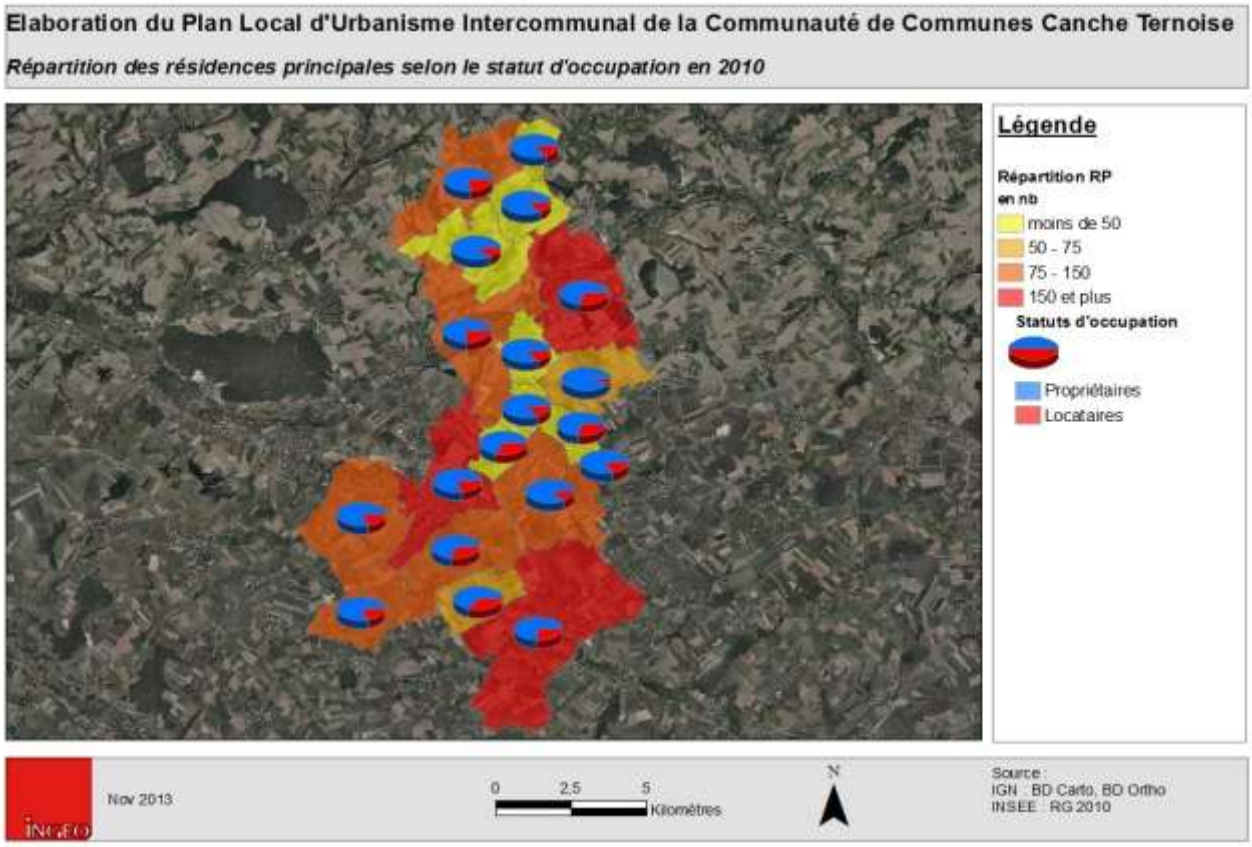

Figure 100

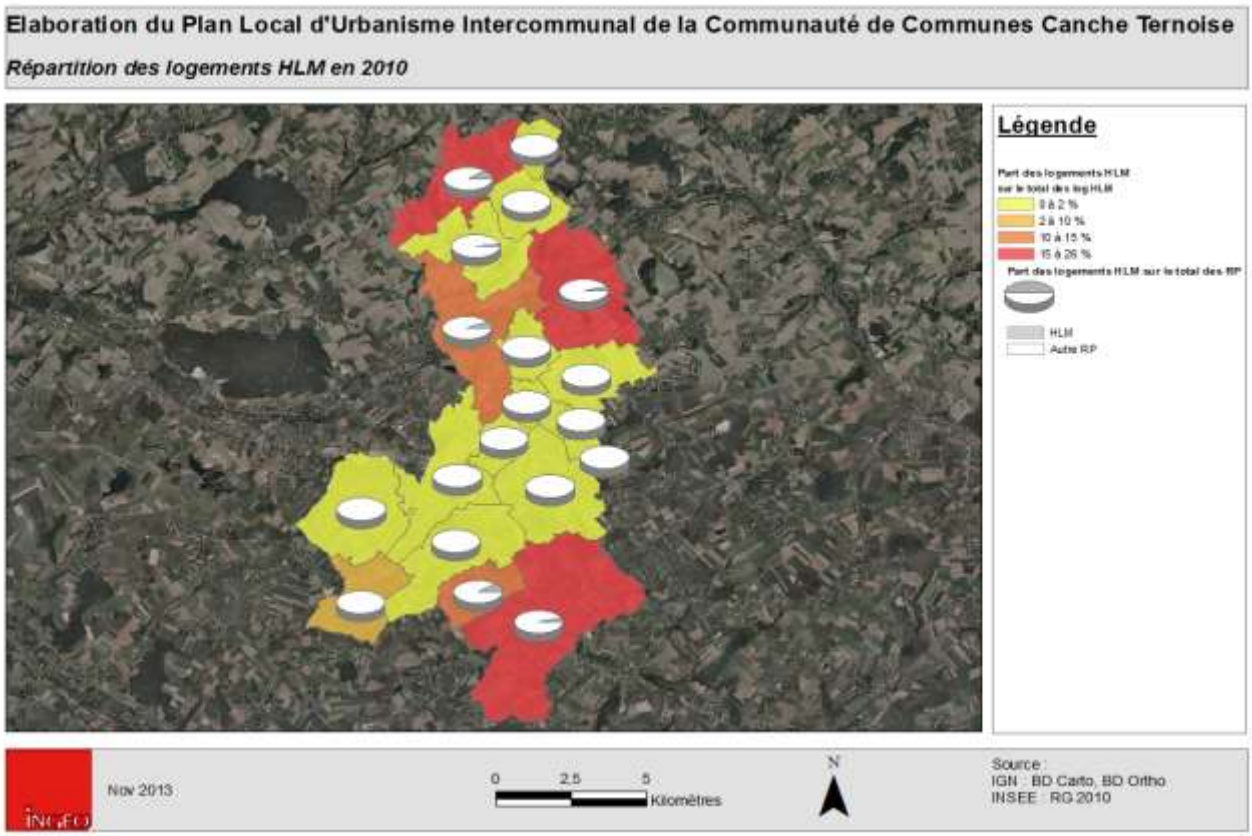

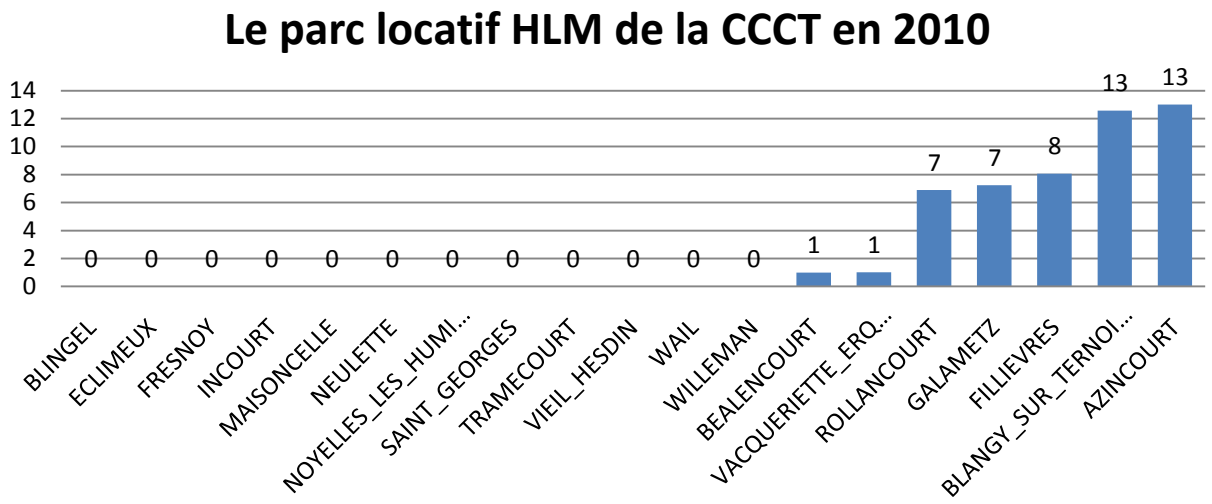

Figure 101

II.2. Mobilité résidentielle

II.2.1. MOBILITE DES MENAGES

Sur l'ex CCCT, l'ancienneté d'emménagement des ménages en 2010 est en moyenne de 30 ans ou plus pour 26% d'entre eux. Globalement pour les ménages de l'ex CCCT, la moyenne est de 20 ans d'ancienneté dans la même résidence principale.
9% des ménages ont emménagés il y a moins de 2 ans, 15% il y a entre 2 et 4 ans et 14% il y a 5 voir 9 ans. Additionnés, il s'agit de 38% des ménages qui ont emménagés il y a moins de 10 ans (2010 étant l'année de référence).

Figure 102

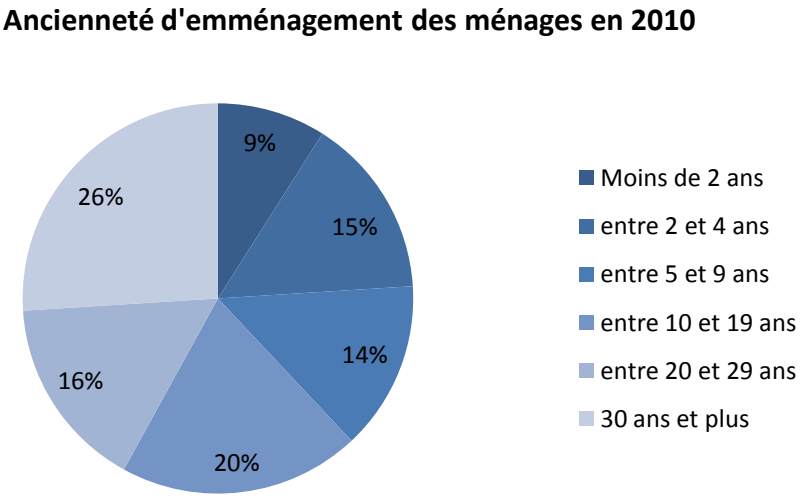

Comparaison territoriale : La rotation résidentielle de l'ex CCCT avec les EPCI des alentours est très similaire avec environ de 36% à 42% des ménages qui ont emménagés il y a moins de 10 ans (la moyenne départementale étant de 44.8%), et de 8 à 10 % des ménages qui ont emménagés il y a moins de 2 ans (la moyenne départementale étant de 10,8%) (cf
Figure 103 et Figure 104).
En moyenne, en France, les ménages ont emménages il ya 15 ans, et dans le Pas-de-Calais, il y a 17 ans. Pour les territoires ruraux et les EPCI alentours de l'ex CCCT la moyenne est de 20 ans. La majorité des ménages du Pas-de-Calais a emménagé il y a plus de 10 ans et l'ex CCCT suit cette tendance. En revanche ce n'est pas le cas de la moyenne française qui est à 48.4% des ménages ayant emménagés il y a plus de 10 ans : et donc globalement la France jouit d'une rotation résidentielle plus importante que celle du Pas-de-Calais et ici en l'occurrence des territoires plus ruraux.

Par communes : La rotation résidentielle des communes est le reflet de leur niveau d'urbanisation. En effet, on constate que les communes du pôle Ternoise accueillent une part plus forte de ménages ayant emménagés depuis 10 ans ou plus que le reste de l'ex CCCT. C'est notamment le cas pour les communes de Tramecourt, Maisoncelle, Béalencourt, Rollancourt, Incourt, Eclimeux, Neulette et Fresnoy dont le taux de ménages ayant emmenagés depuis plus de 10 ans est de plus des 2/3 (cf Figure 105).
A contrario, on observe que les ménages ayant emménagés depuis moins de 2 ans sont plus nombreux dans le pôle Canche. A l'exception de Vacqueriette-Erquières, toutes ces communes ont un taux de ménages ayant emménagés depuis moins de 2 ans supérieur à 7%. *A fortiori*, ce taux est de 12% pour les communes de Galametz, Wail, Fresnoy et Noyelles-Humières.
S'agissant des communes repérées comme pôles urbains principaux et secondaires, on note un niveau d'ancienneté d'emménagement relativement bas, ce qui traduit leur relative attractivité.

Figure 103

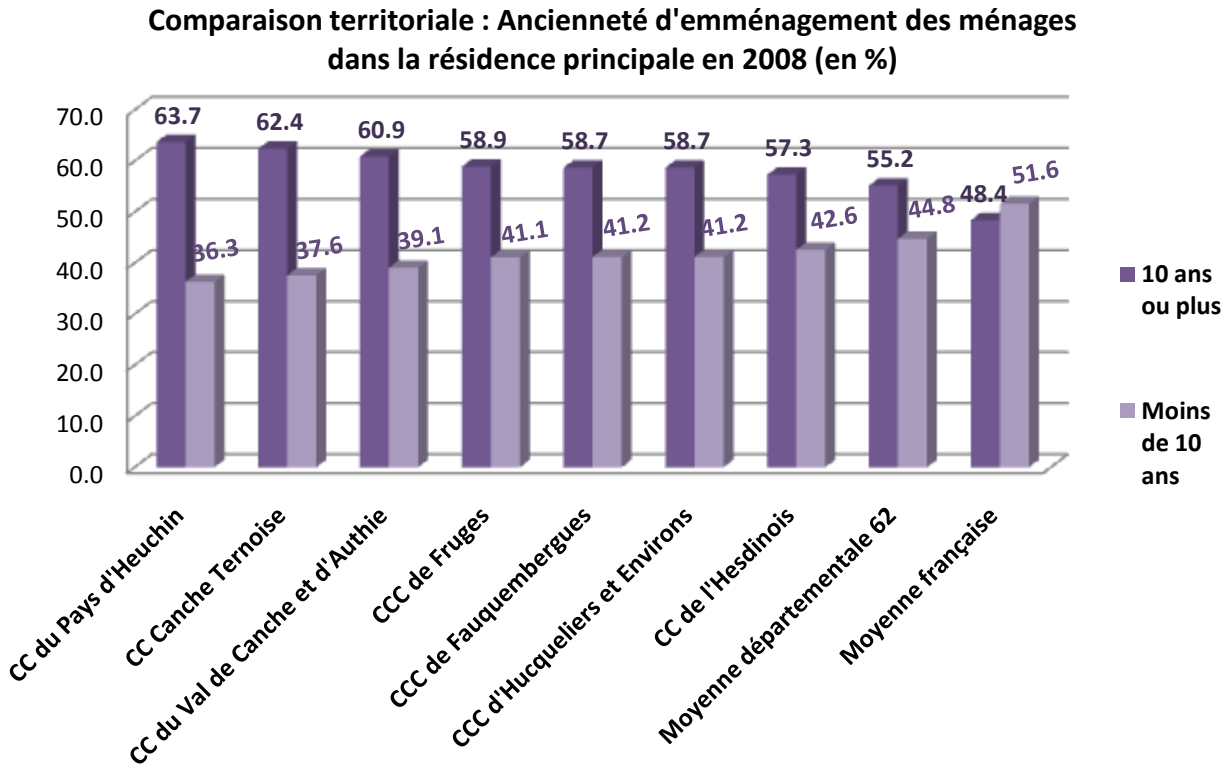

Figure 104

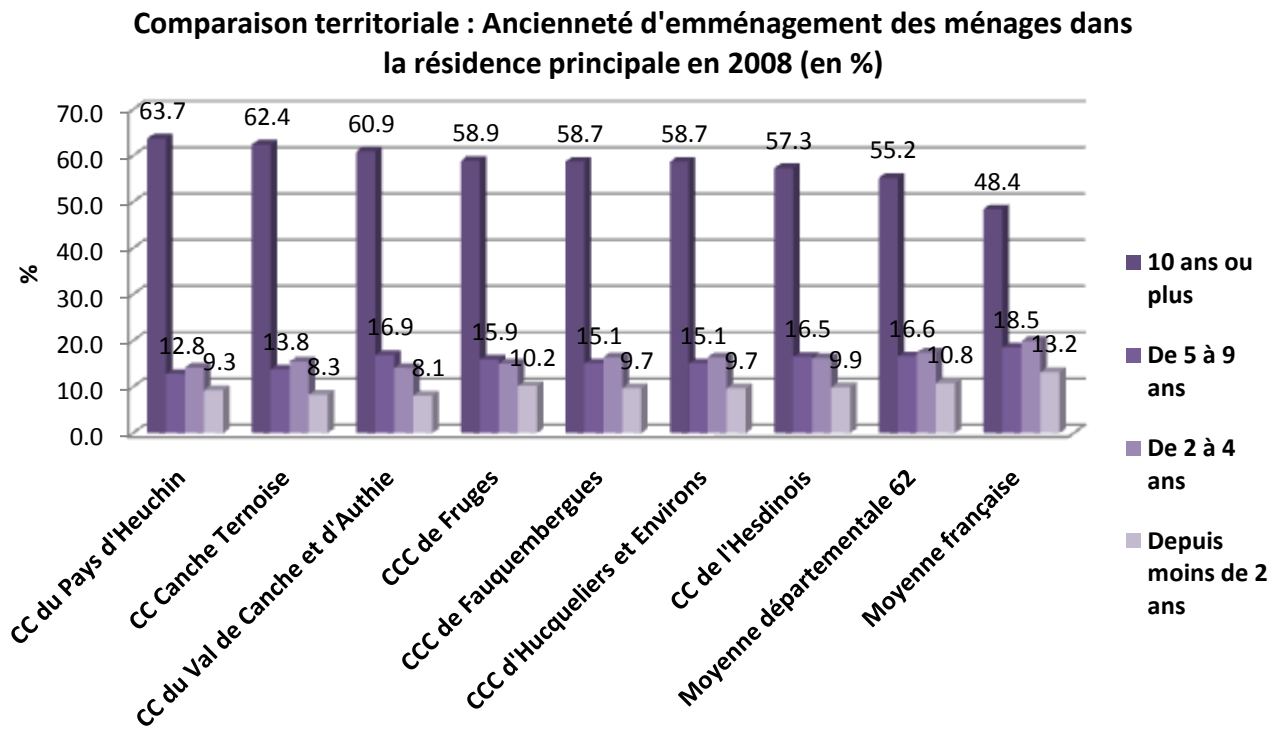

Figure 105

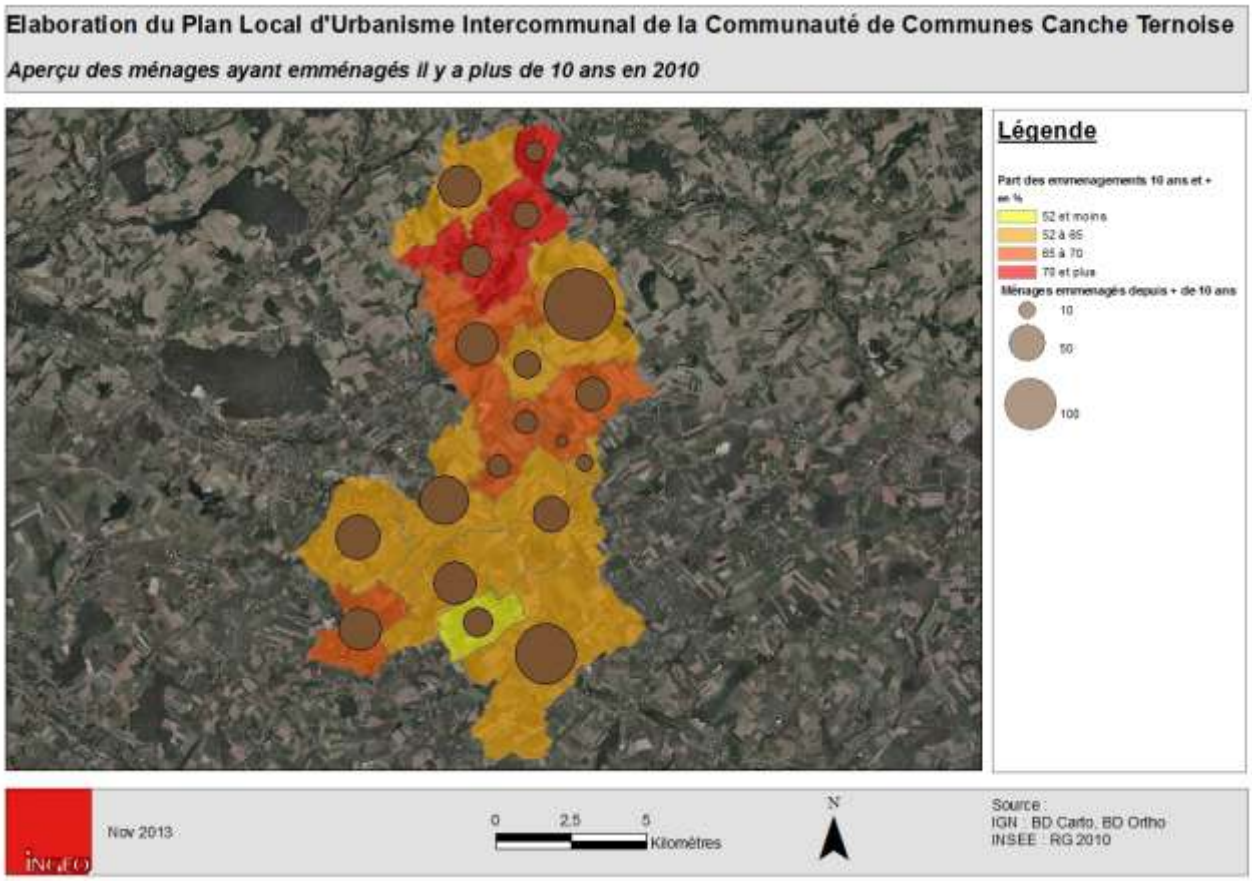

Figure 106

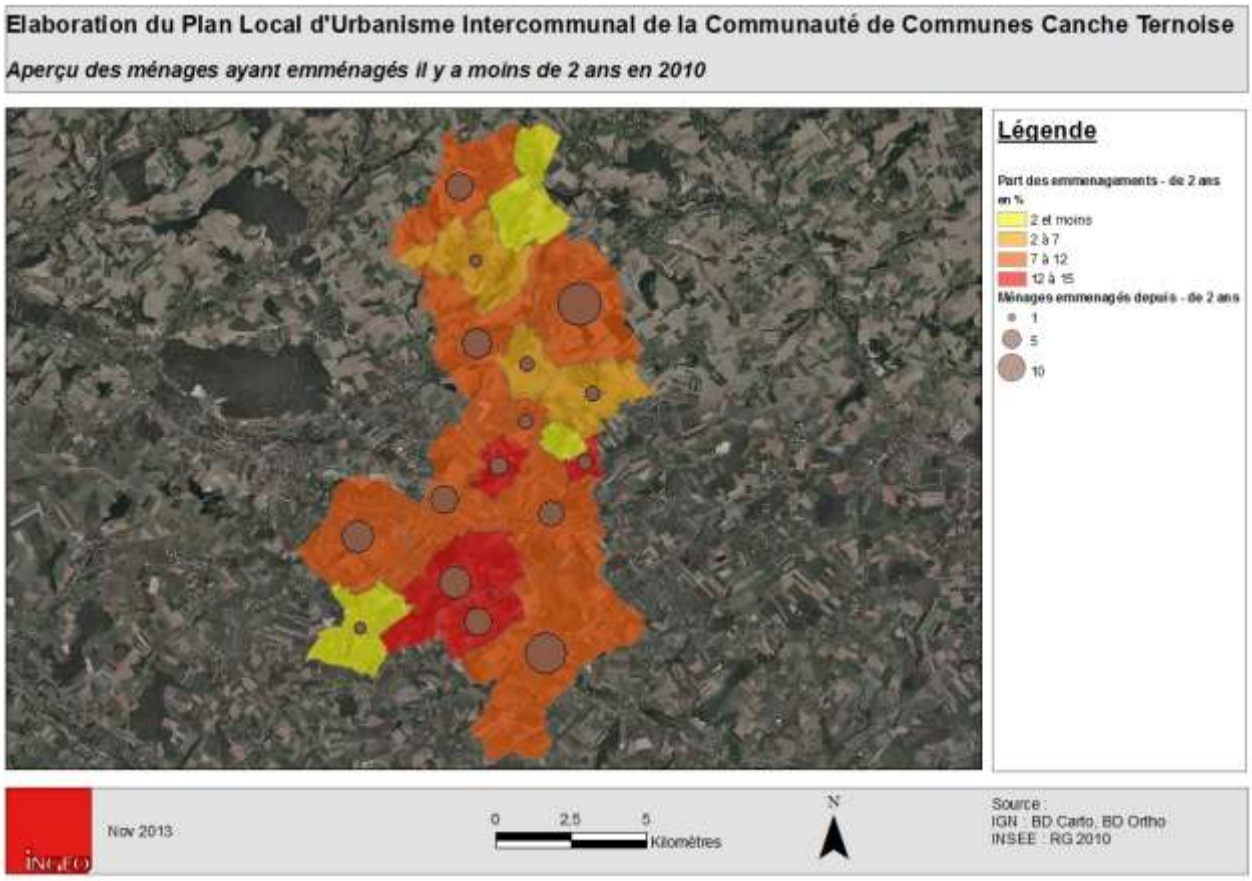

II.2.2. MOBILITE DES MENAGES SELON LE STATUT D'OCCUPATION

Comme nous l'avons vu précédemment, 76% des ménages de l'ex CCCT sont propriétaires et 23% sont locataires (cf Figure 107). L'ancienneté d'emménagement moyen des propriétaires de l'ex CCCT est de 23 ans, alors que la moyenne des locataires est de 9 ans. (Par ailleurs, la moyenne d'emménagement des ménages logés gratuitement est de 24 ans). En toute logique, on remarque que ce sont les propriétaires qui détiennent le taux d'occupation le plus long, contrairement aux locataires. D'ailleurs si les locataires restaient plus de 20 ans en moyenne sous ce statut, cela poserait d'autres problématiques, notamment en termes d'accession à la propriété.

Pour se focaliser sur les locataires HLM de l'ex CCCT (qui ont emménagés il y a 13 ans en moyenne) : on peut se demander quelle est la moyenne des autres EPCI ? Cette moyenne reflète-elle une homogénéité au sein des communes ou est-ce plutôt une moyenne de durées hétérogènes ?

Comparaison territoriale : On constate que les propriétaires de l'ex CCCT sont relativement installés depuis aussi longtemps que les EPCI voisins (hormis la CC du Pays d'Heuchin et celle de Fruges).

Pour répondre à la question posée sur les locataires HLM, on constate que l'ex CCCT détient une moyenne supérieure en termes d'ancienneté d'occupation, relativement aux autres EPCI et à la moyenne départementale qui est de 11 années d'emménagement en 2008. Cette différence s'explique-t-elle par la grande qualité du parc de logement HLM ? Ou au contraire est-ce l'ex CCCT qui ne favorise pas assez l'accès à la propriété ou autre type de statut par rapport autres EPCI ?

Figure 107

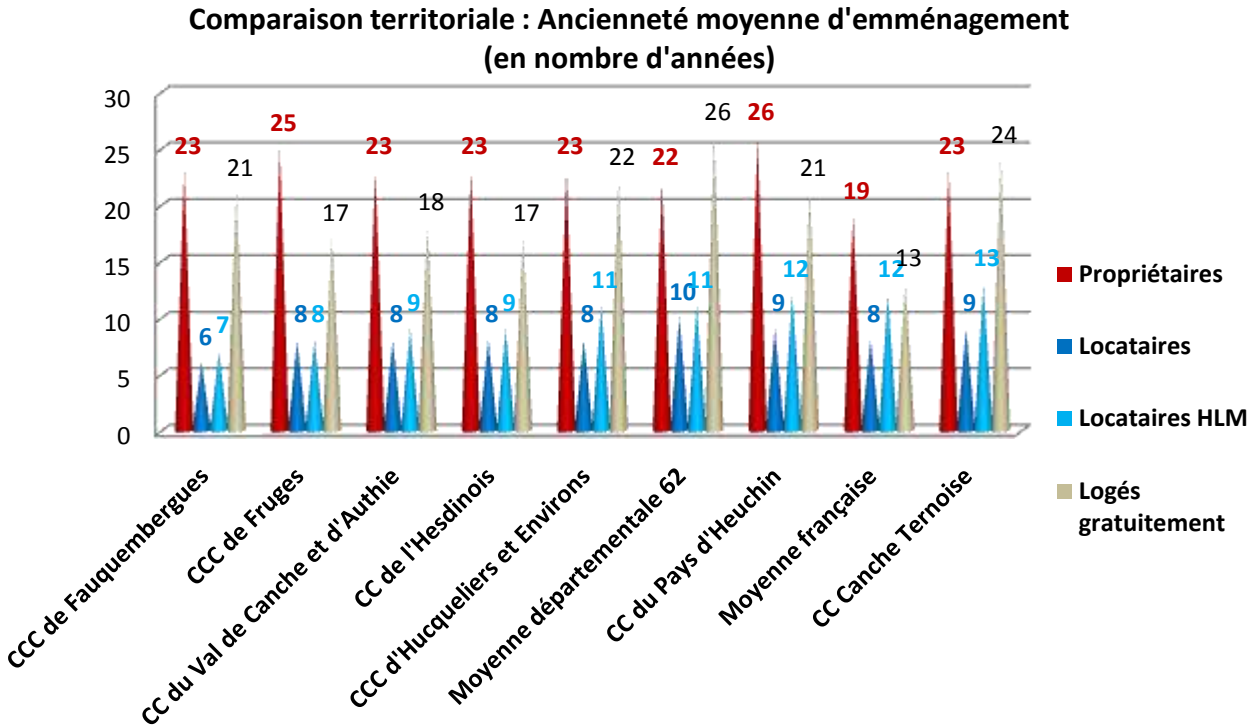

Par communes :

Les ménages propriétaires sont globalement tous présents depuis très longtemps, hormis les jeunes couples ou familles qui viennent de s'installer plus récemment. En règle générale, lorsque les personnes « achètent » sur le territoire, elles y restent longtemps, voir jusqu'à la fin de vie.

On constate donc que toutes les communes sont en orange voire rouge sur la Figure 108 car les personnes se sont installées il y a plus de 18 ans en moyenne (grande part d'actifs en fin de carrière et de retraités). Seules la commune de Noyelles-les-Humières a une moyenne d'emménagement remontant à moins de 18 ans (NB : peu de logements sur la commune et familles récemment installées plus nombreux que les ménages présents depuis longtemps).

Les ménages locataires de chaque commune créent à eux tous une moyenne de 9 ans d'ancienneté d'emménagement. Cependant, on remarque sur la Figure 109 que chaque commune détient une moyenne différente, souvent comprise entre 0 et 10 ans d'ancienneté. Il y a donc globalement une bonne rotation résidentielle du parc de locataires.

Cependant, quelques communes notent une moyenne supérieure aux 10 ans d'occupation sous le statut de locataire (Rollancourt, Willeman, Galametz, et surtout Eclimeux et Tramecourt). Il faudra être vigilant sur ces communes et également sur les autres villages qui tendent à dépasser les plus de 10 ans d'ancienneté sous le statut de « locataire », et se poser la question de *quel parcours résidentiel offrir pour ces ménages*.

Quant aux locataires HLM (sur les communes d'Azincourt, Rollancourt, Blangy-sur-Ternoise, Galametz, Fillièvres, Béalencourt, et Vacqueriette-Erquières), les moyennes sont relativement toutes supérieures aux moyennes départementales ou nationales, qui rappelons-le, sont de 11 ans pour la Pas-de-Calais et 12 ans pour la France, hormis Azincourt avec 8 ans. Mais ces chiffres ne reflètent pas l'état optimal, il conviendrait qu'ils soient inférieurs à 10 ans si on préconise un parcours résidentiel d'accession à la propriété.

Figure 108

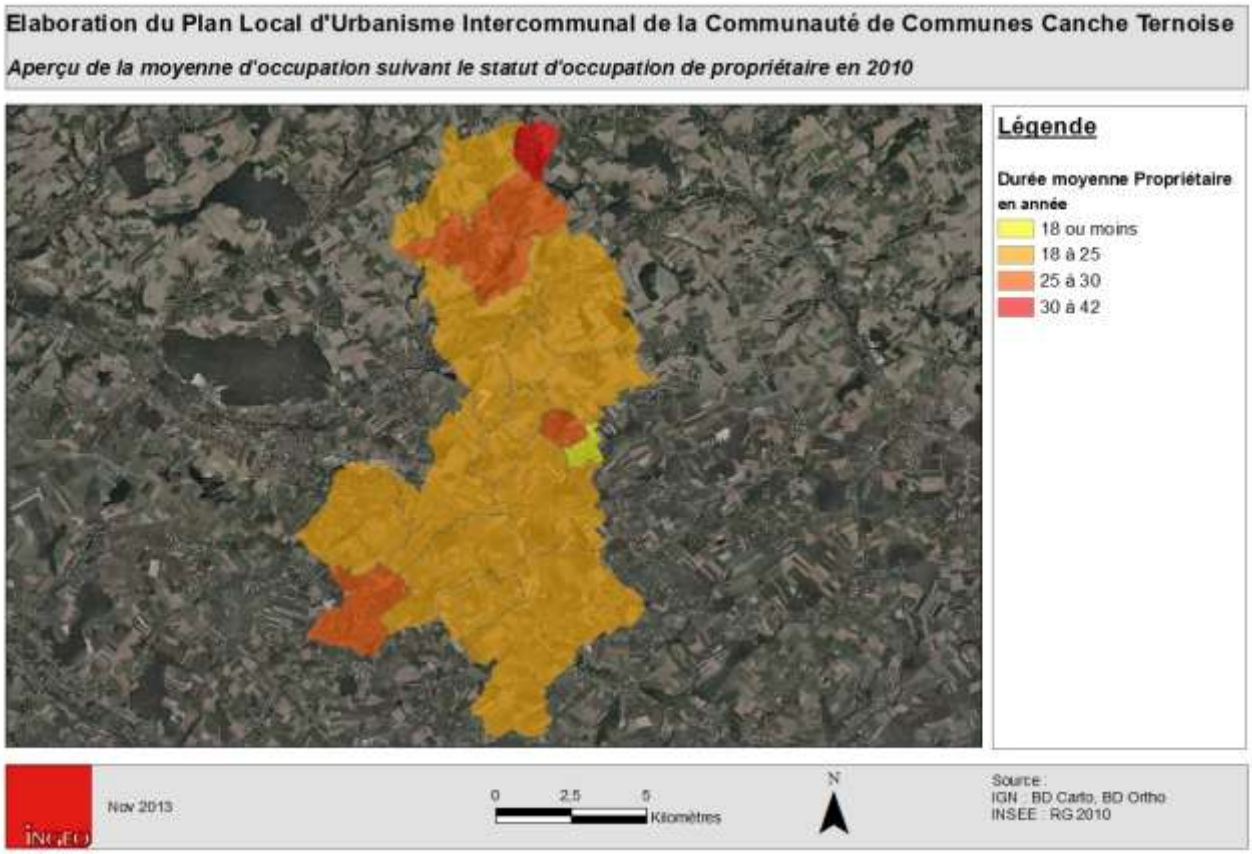

Figure 109

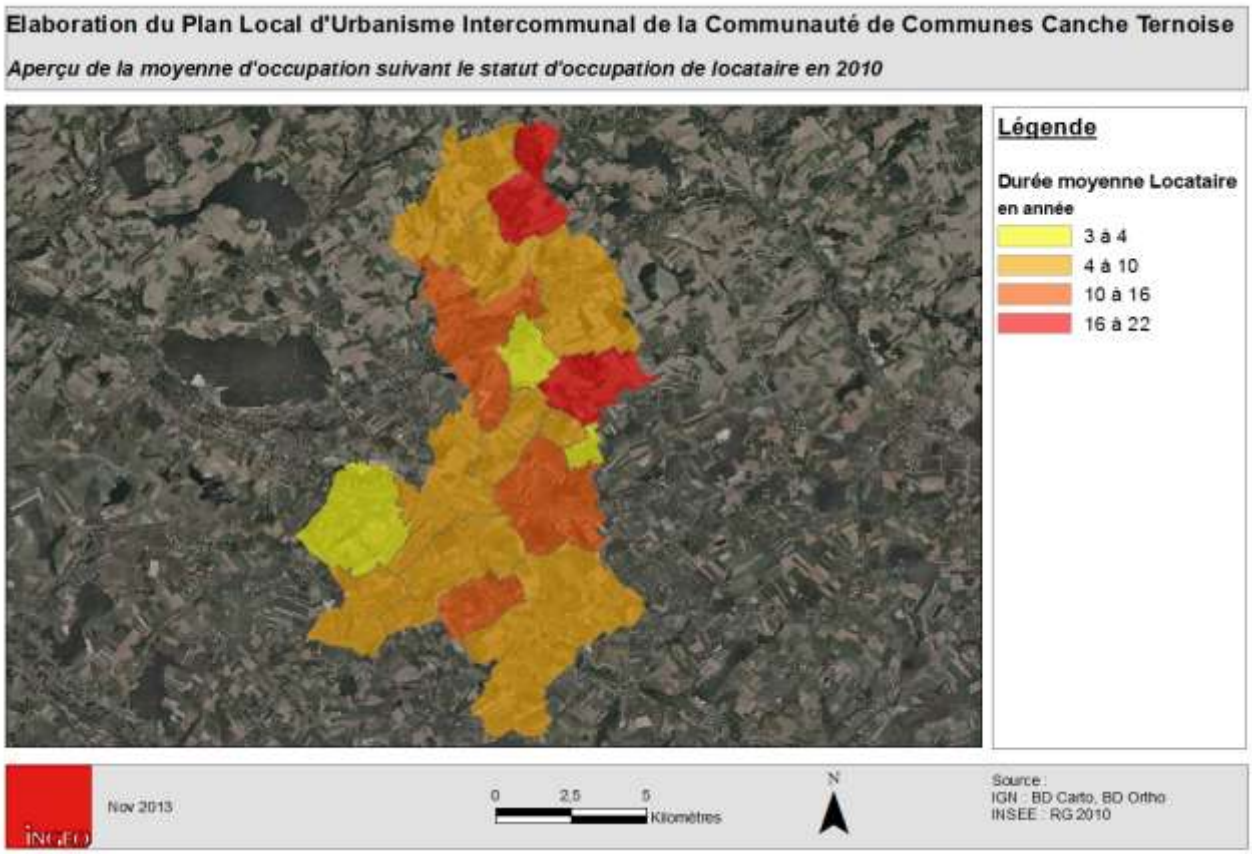

Figure 110

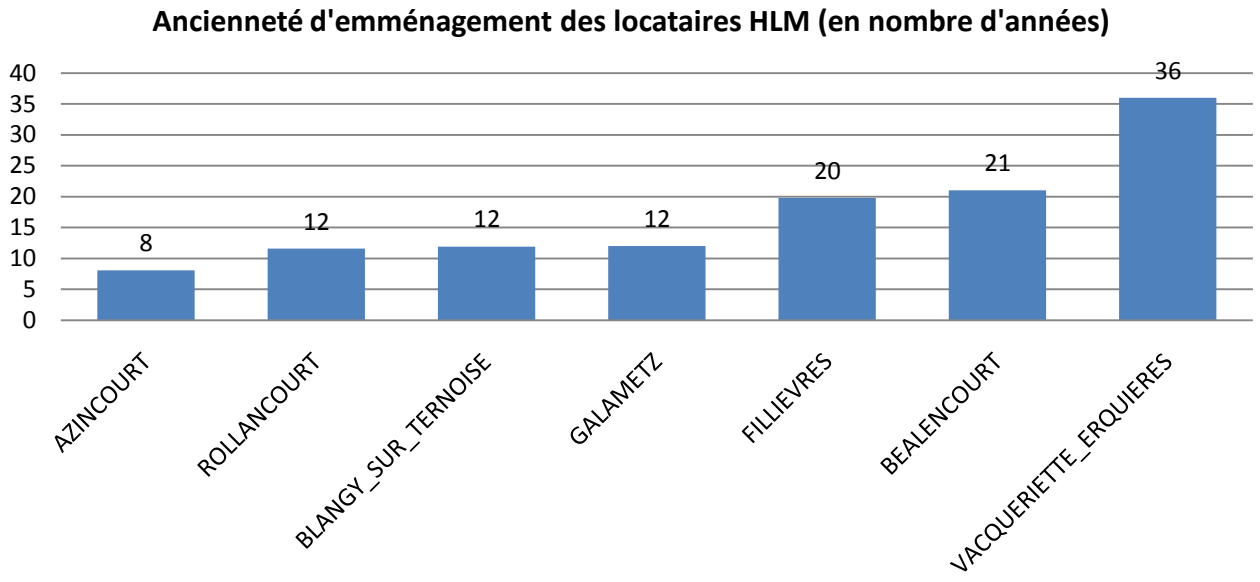
Ancienneté d'emménagement des locataires HLM (en nombre d'années)
40
35
30
25
20
15
10
5
0
8
12
12
12
20
21
36
AZINCOURT
ROLLANCOURT
BLANGY_SUR_TERNOISE
GALAMETZ
FILLIEVRES
BEALENCOURT
VACQUERIETTE_ERQUIERES

CONCLUSION

L'analyse précédemment décrite, montre :

-Un territoire attractif avec une augmentation de population à partir de 1999 et 4307 habitants en 2010, soit une croissance annuelle de 0.4%/an renforcée entre 2010 et 2013 pour atteindre une croissance de 0.9%/an.
Cette évolution traduit un territoire de nouveau attractif du point de vue résidentiel (hausse du solde migratoire, stagnation du solde naturel).
-Une hiérarchie urbaine programmée avec 30% de la population concentrée sur deux communes Blangy sur ternoise et Fillièvres, les deux bourgs principaux chacun dans une vallée.
-Un parc de logement en hausse : +1%/an entre 1999 et 2010 avec une particularité : l'importante des résidences secondaires (15% du parc) notamment dans les communes de la vallée de la Canche.
-Un taux de vacance parfois élevé sur certaines communes (bien qu'inférieur à 7% en moyenne sur l'ensemble du territoire), relevant la nécessité de mettre en place des actions sur le parc existant dans certains bourgs.
-Un taux d'occupation en baisse à 2.50 en 2010.
-une difficulté pour le territoire de proposer des emplois à la population locale (taux de chômage des jeunes).

Cette tendance générale cache des variations locales entre les deux vallées, cependant le territoire peut être défini comme :

-un territoire central (notamment d'un point de vue économique) en lien avec les EPCI voisins (exemple des navettes domicile-travail) avec les pôles de Frévent, Saint Pol sur Ternoise et Hesdin. Ce territoire se positionne donc au carrefour de plusieurs EPCI. Ainsi la commune de Fillièvres se situe certes à 12km d'Hesdin mais également 12km de Frévent, 10km d'Auxi-le-château et 15km de Saint Pol sur Ternoise. Cette situation géographique place certaines communes de l'ex CCCT au centre d'influences résidentielles et économiques qui dépassent le simple cadre de 7 Vallées Comm.
- un territoire avec des variations selon les vallées de la Canche et celle de la Ternoise.

Les enjeux du PLUi seront :

-d'assurer la continuité de la croissance démographique et de définir une politiquement logement dans ce contexte rural, intégrant un travail sur la vacance dans le parc existant de certaine commune (initiative de l'EPCi sur les aides à mettre en place).
-de préserver l'emploi local et inciter au développement de celui-ci avec des actions en faveur des publics jeunes et sans qualification.